

Rapport financier annuel 2009

adenclassifieds



A. COMPTES CONSOLIDES	2	G. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE CONTROLE INTERNE	139
B. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	51	H. ATTESTATION DE LA PERSONNE ASSURANT LA RESPONSABILITE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	140
C. COMPTES ANNUELS	52	I. PUBLICITE SUR LES HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX	140
D. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	85		
E. RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE	86		
F. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LA COMPOSITION, LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE	127		

A. COMPTES CONSOLIDES	3	Propres consolidés	7
Etat de la situation Financière	3	Note annexe aux comptes	
Etat du résultat Global	4	Consolidés	8
Tableau des Flux de trésorerie			
Consolidé	6	B. RAPPORT DES COMMISSAIRES	
Tableau de variation des capitaux		AUX COMPTES SUR LES COMPTES	
		CONSOLIDES	51

A. COMPTES CONSOLIDES

Etat de la situation financière

En milliers d'euros	Notes	Exercice 31 déc 2009	Exercice 31 déc 2008
Immobilisations incorporelles	8.1	41 196	41 061
Goodwill	8.3	93 927	93 906
Immobilisations corporelles	8.2	1 745	1 363
Autres actifs financiers	8.5	864	789
Impôts différés	7.8.3	523	222
Autres actifs long terme		1	-
Actifs non-courants		138 257	137 340
Stocks et en-cours		-	-
Clients et autres débiteurs	8.6.1	20 493	21 893
Créances d'impôt	8.6.1	181	761
Autres actifs courants	8.6.1	1 031	1 068
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8.7	53 678	53 513
Disponibilités			
Actifs courants		75 383	77 235
Total Actifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés		-	-
Total Actif		213 640	214 576
Capital	8.8	7 045	6 503
Primes liées au capital	8.8	78 479	77 609
Réserves de conversion		-	471
Autres réserves	8.8	81 125	73 823
Résultat de l'exercice		777	6 372
Total Capitaux propres, part du groupe		166 955	163 659
Intérêts minoritaires- Réserves		18	-
Intérêts minoritaires- Résultat		-	17
Total Intérêts minoritaires		1	-
Total des capitaux propres		166 957	163 659
Emprunts et dettes financières		-	67
Engagements envers le personnel	8.9	699	189
Autres provisions	8.9	884	474
Impôts différés	7.8.3	10 263	10 263
Total Passifs non courants		11 846	10 993
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)		841	83
Fournisseurs et autres créditeurs	8.6.3	21 230	23 283
Dettes d'impôt	8.6.3	631	266
Autres passifs courants	8.6.4	12 135	16 292
Total Passifs courants		34 838	39 924
Total Passif		213 640	214 576

Etat du résultat global total – Partie 1

En milliers d'euros	Notes	31 déc 2009	31 déc 2008
Chiffre d'affaires	7.1	53 410	59 055
Autres produits de l'activité		614	609
Achats consommés	7.2	-2 688	-1 729
Charges externes	7.2	-16 104	-18 182
Charges de personnel	7.3.2	-27 037	-27 145
Impôts et taxes		-1 666	-1 473
Dotations nettes aux amortissements	7.4	-3 048	-1 917
Dotations nettes aux provisions	7.4	-273	-206
Variation des stocks d'en-cours et produits finis		-	-
Autres produits et charges-courants	7.5	-643	-553
Résultat opérationnel courant		2 564	8 458
Résultat sur cession de participations consolidées			
Autres produits et charges opérationnels non récurrents	7.6	-821	-1 034
Charges nettes de dépréciation et amortissements non récurrentes	7.6	-1 000	32
Autres produits et charges opérationnels non récurrents	7.6	-1 821	-1 002
Résultat opérationnel		743	7 456
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		647	2 406
Coût de l'endettement financier brut		1	-29
Coût de l'endettement financier net	7.7	648	2 377
Autres produits et charges financiers	7.7	45	-45
Résultat avant impôt		1 436	9 788
Charge d'impôt	7.8.1	-675	-3 416
Résultat de l'ensemble consolidé		761	6 372
Intérêts minoritaires		-17	-
Résultat net part du Groupe		777	6 372
Résultat par action	7.9.1	0.12	1.00
Résultat dilué par action	7.9.2	0.11	0.97

Etat du résultat global total – Partie 2

Résultat de l'ensemble consolidé	761	6 372
Autres éléments du résultat global		
Ecarts de conversion des activités à l'étranger	177	-541
Actifs financiers disponible à la vente		
Partie efficace des produits ou perte sur instruments de couverture		
Réévaluation d'immobilisations corporelles		
Ecarts actuariels sur obligations des régimes à prestations définies		
Quote part des autres éléments du Résultat Global dans les participations en équivalence		
Impôt sur le résultat des autres éléments du résultat global		
Autres éléments du résultat global net d'impôts	-356	
Résultat global total	582	5 831
Résultat global total attribuable		
Aux propriétaires de la société mère	599	5 831
Aux intérêts minoritaires	-17	

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

En milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008
Résultat net total consolidé	777	6 372
Elim. des amortissements et provisions	4 034	2 059
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	1	2
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	1 495	2 735
Marge brute d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	6 291	11 168
Elim. de la charge (produit) d'impôt	675	3 416
Elim. du coût de l'endettement financier net	3	7
Marge brute d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	6 969	14 591
Incidence de la variation du BFR	-3 423	5 970
Impôts payés	114	-547
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	3 660	20 014
Incidence des variations de périmètre	-118	-17 933
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-3 807	-4 332
Variation des prêts et avances consentis	53	
Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	-7
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-3 872	-23 272
Augmentation de capital	18	211
Cession (acquisition) nette d'actions propres	-316	-5 136
Remboursement d'emprunts	-67	-92
Intérêts financiers nets versés	-3	-7
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-368	-5 024
Incidence de la variation des taux de change	28	-94
Variation nette de la trésorerie	-551	-8 376
Trésorerie d'ouverture	53 387	61 764
Trésorerie de clôture	52 836	53 387

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes liées au capital	Instruments de capitaux propres	Réserves de conversion	Actions propres	Réserves consolidées	Résultat	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres au 31 déc. 2007	6 468 421	6 468	76 891	2 020	-108	-170	70 545	4 395		160 041
Affectation du résultat 2007							4 395	-4 395		0
Ecart de conversion					-541					-541
Résultat 2008								6 372		6 372
Augmentation de capital	34 450	35	718							753
Paievements en actions				2 735						2 735
Juste valeur IFRS actions livrées en 2008				-2 556						-2 556
Gains sur actions livrées en 2008							918			918
Actions propres						-3 548				-3 605
Autres variations							-458			-458
Capitaux propres au 31 déc. 2008	6 502 871	6 503	77 609	2 199	-649	-3 718	75 343	6 372		163 660
Affectation du résultat 2008							6 372	-6 372		177
Ecart de conversion					177					177
Résultat 2009								777		-17
Augmentation de capital (1)	541 905	542	870							18
Paievements en actions				1 495						1 430
Juste valeur IFRS actions livrées				-2 864						1 495
Gains sur actions livrées 2009							1 589			-2 864
Actions propres						915				1 589
Autres variations							33			948
							-239			-239
Capitaux propres au 31 décembre 2009	7 044 776	7 045	78 479	830	-471	-2 803	83 098	777	1	166 957

(1) L'augmentation de capital correspond à l'apport partiel d'actif de l'activité Indicateur Bertrand réalisé au 30 juin 2009

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

1.	<i>Informations relatives au Groupe</i>	11
2.	<i>Evènements significatifs intervenus</i>	11
2.1	Evènements significatifs de la période	11
2.1.1	Apport de la branche d'activité INDICATEUR BERTRAND par la société FIGAROMEDIAS à la société ADENCLASSIFIEDS	11
2.1.2	Acquisition de Microcode.....	11
2.1.3	Simplification de l'organigramme.....	12
2.1.4	Création d'une Joint Venture avec le Groupe Sud Ouest et le Groupe La Dépêche du Midi	12
3.	<i>Principes et méthodes comptables</i>	12
3.1	Règles et méthodes comptables	12
3.1.1	Contexte général	12
3.1.2	Mise en œuvre des normes IFRS	13
3.2	Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés	14
3.3	Recours à des estimations.....	15
3.4	Méthodes de consolidation	15
3.5	Regroupements d'entreprises et Goodwill	15
3.6	Transactions intragroupes	16
3.7	Conversion des opérations en devises.....	16
3.8	Traitement des écarts de change sur transactions et flux internes	16
3.9	Immobilisations incorporelles	16
3.10	Immobilisations corporelles.....	17
3.11	Dépréciation d'actifs	18
3.12	Contrats de location	18
3.12.1	Location-financement.....	18
3.12.2	Location simple.....	19
3.13	Coûts d'emprunt	19
3.14	Actifs financiers	19
3.14.1	Actifs détenus à des fins de transactions.....	19
3.14.2	Prêts et créances.....	19
3.14.3	Placements détenus jusqu'à l'échéance.....	20
3.14.4	Actifs financiers disponibles à la vente	20
3.15	Trésorerie et équivalents de trésorerie	20
3.16	Capital	20
3.17	Plans de souscription et d'achat d'actions et d'actions gratuites.....	21
3.18	Engagements envers les salariés.....	21
3.18.1	Avantages postérieurs à l'emploi	22
3.18.2	Autres engagements envers les salariés	22
3.19	Provisions pour risques et charges	22
3.20	Instruments financiers dérivés	23
3.21	Chiffre d'affaires.....	23
3.22	Echanges de publicité	23
3.23	Impôts différés	23
3.24	Autres produits et charges opérationnels	24
3.25	Résultat net par action	24
3.26	Traitement des variations du périmètre dans l'analyse des flux de trésorerie.....	24
4.	<i>Gestion du risque financier</i>	25

5.	<i>Périmètre de consolidation</i>	25
6.	<i>Information sectorielle</i>	26
6.1	Premier Niveau : Information par secteurs d'activité	26
6.2	Deuxième Niveau : Information par zones géographiques	27
7.	<i>Notes sur l'état du résultat global</i>	27
7.1	Chiffre d'affaires.....	27
7.2	Charges Opérationnelles Courantes	28
7.3	Personnel.....	29
7.3.1	<i>Effectifs</i>	29
7.3.2	<i>Charges de personnel</i>	29
7.3.3	<i>Rémunération allouée aux membres du Directoire</i>	30
7.3.4	<i>Droits individuels à la formation</i>	30
7.3.5	<i>Avantages au personnel</i>	31
7.3.5.1	<i>Hypothèses retenues</i>	31
7.3.5.2	<i>Evolution de la provision au cours des périodes présentées</i>	31
7.4	Amortissements et provisions.....	31
7.5	Autres produits et charges courants	32
7.6	Autres produits et charges opérationnels non courantes.....	32
7.7	Résultat Financier	33
7.8	Impôts sur les résultats	33
7.8.1	<i>Taux effectif d'impôt</i>	33
7.8.2	<i>Rapprochement entre la charge d'impôt réelle et la charge d'impôt théorique</i>	34
7.8.3	<i>Source d'impôt différé au bilan</i>	34
7.8.4	<i>Impôts différés net Actifs/Passifs par nature</i>	35
7.9	Résultats par action.....	35
7.9.1	<i>Résultat net par action</i>	35
7.9.2	<i>Résultat net dilué par action</i>	35
8.	<i>Notes sur l'état de la situation financière</i>	36
8.1	Immobilisations incorporelles nettes.....	36
8.1.1	<i>Evolution du poste du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008</i>	36
8.1.2	<i>Evolution du poste du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009</i>	36
8.2	Immobilisations corporelles nettes	37
8.2.1	<i>Evolution du poste du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008</i>	37
8.2.2	<i>Evolution du poste du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009</i>	38
8.3	Goodwill.....	39
8.4	Tests de dépréciation des goodwill et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée.....	39
8.5	Autres actifs financiers	41
8.5.1	<i>Evolution du poste du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008</i>	41
8.5.2	<i>Evolution du poste du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009</i>	41
8.6	Postes de bilan relatifs au besoin en fonds de roulement	42
8.6.1	<i>Clients et autres débiteurs</i>	42
8.6.2	<i>Autres actifs courants</i>	43
8.6.3	<i>Fournisseurs et autres créditeurs</i>	43
8.6.4	<i>Autres passifs courants</i>	44
8.7	Trésorerie et équivalents de trésorerie	44
8.8	Capitaux propres.....	44
8.8.1	<i>Capital social et primes liées au capital</i>	44
	Autres réserves.....	44
8.9	Provisions pour risques et charges	45
8.9.1	<i>Evolution du poste du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008</i>	45
8.9.2	<i>Evolution du poste du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009</i>	45
9.	<i>Informations complémentaires</i>	46
9.1	Suivi des instruments financiers sur capital	46

9.2	Engagements hors bilan.....	48
9.3	Transactions avec les parties liées	49
9.3.1	<i>Relations avec les filiales consolidées</i>	49
9.3.2	<i>Relations avec les dirigeants et les actionnaires</i>	49
9.4	Honoraires des commissaires aux comptes	50
9.5	Evènements postérieurs à la clôture.....	50

1. Informations relatives au Groupe

La société ADENCLASSIFIEDS et ses filiales (« Le Groupe ») est un acteur sur le marché internet, dans les domaines de l'emploi, de la formation et de l'immobilier. Son chiffre d'affaires est réalisé majoritairement sur le marché des annonces classées : publication payante sur Internet d'offres d'emploi, d'offres de sessions de formation et d'annonces immobilières. Depuis l'apport partiel d'actif de l'activité de l'Indicateur Bertrand réalisé le 30 juin 2009 par la société FIGAROMEDIAS au profit d'ADENCLASSIFIEDS, la société réalise une partie de son chiffre d'affaires sur le marché papier des annonces classées auprès de professionnels ciblés de l'immobilier.

L'activité d'ADENCLASSIFIEDS est essentiellement B to B avec une offre principalement commercialisée auprès de professionnels du recrutement, de la formation et de l'immobilier.

La société ADENCLASSIFIEDS est une société anonyme de nationalité française, domiciliée au 1-3 Rue Lafayette – 75009 PARIS, au capital entièrement libéré de 7.044.776 euros (valeur nominale des actions : 1 euro).

La société est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext – Compartiment B, depuis le 22 mars 2007 et Compartiment C, depuis le 21 janvier 2009.

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés le 19 mars 2010 par le Directoire.

2. Evènements significatifs intervenus

2.1 Evènements significatifs de la période

2.1.1 Apport de la branche d'activité INDICATEUR BERTRAND par la société FIGAROMEDIAS à la société ADENCLASSIFIEDS

Les actionnaires d'ADENCLASSIFIEDS, réunis à l'occasion de son assemblée générale du 30 juin 2009, ont approuvé à l'unanimité les résolutions relatives à l'apport partiel d'actif de la branche d'activité « Indicateur Bertrand ».

Les activités du « groupe Indicateur Bertrand » ont rejoint ADENCLASSIFIEDS le 30 juin 2009 pour constituer l'offre immobilière la plus complète du marché, dotée de marques fortes, d'un portefeuille de clients enrichi et d'une couverture commerciale complète sur l'ensemble du territoire national. Le chiffre d'affaires de ces nouvelles activités a été pris en compte à compter du 1er juillet 2009.

Les apports n'ont pas fait l'objet d'un effet rétroactif tant sur le plan comptable que sur le plan fiscal. En conséquence, la date d'effet de l'apport coïncide avec la date de réalisation de l'apport soit le 30 juin 2009. Ainsi les opérations de la société apporteuse provenant de l'exploitation de la Branche d'Activité jusqu'au 30 juin 2009 bénéficient à la seule société apporteuse. Les sociétés FIGAROMEDIAS (apporteur) et ADENCLASSIFIEDS (bénéficiaire de l'apport) étant sous contrôle commun, l'apport a été réalisé aux valeurs comptables : cf également §3.1.2.

Sur la base du traité d'apport, l'actif net apporté ressort à 1 506 758 euros rémunéré par l'attribution à FIGAROMEDIAS de 541 905 actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro chacune et d'une prime d'apport de 964 853 euros.

Le montant définitif de l'actif net apporté, déterminé à l'issue de l'examen au 30 juin 2009 de la valeur de l'apport par FIGAROMEDIAS à ADENCLASSIFIEDS s'élevant à 849.022 euros, FIGAROMEDIAS a réalisé un complément d'apport en numéraire d'un montant de 657.735 euros correspondant à la différence entre le montant de l'apport figurant dans le traité d'apport soit 1.506.758 euros et le montant définitif.

2.1.2 Acquisition de Microcode

Fin Mars 2009, OPEN MEDIA a acquis la société MICROCODE, laquelle édite notamment le site Internet Habitorsurlacote.com, qui regroupe les clients utilisant le logiciel de transaction immobilière Immociel, développé par cette société. Cette acquisition permet à OPEN MEDIA :

- de renforcer la présence du groupe dans la région PACA où elle est déjà présente,
- d'enrichir son bouquet de sites immobiliers régionaux avec Habitorsurlacote.com.

Cette acquisition, d'un montant de 310 k€, a été financée au moyen de la trésorerie disponible de la Société.

A la clôture de son exercice social le 30 septembre 2008, la société MICROCODE a réalisé un chiffre d'affaires de 155 k€, en hausse de 30 % par rapport à l'exercice précédent.

2.1.3 Simplification de l'organigramme

Au cours de l'exercice 2009 ADENCLASSIFIEDS a procédé à une simplification de son organigramme juridique en procédant à des dissolutions par confusion de patrimoine, (ci-après dénommées « TUP » pour Transmission Universelle de Patrimoine), des filiales françaises qu'elle détenait à 100% :

- le Conseil de Surveillance d'ADENCLASSIFIEDS a décidé, lors de sa réunion du 30 mars 2009, de procéder à la dissolution par confusion de patrimoine de sa filiale à 100%, la société COOPTIN, la date d'effet comptable de cette dissolution-confusion ayant été fixée au 30 avril 2009 avec un effet fiscal rétroactif au 1^{er} janvier 2009.
- le Conseil de Surveillance d'ADENCLASSIFIEDS a décidé le 28 avril 2009 de procéder à la dissolution par confusion de patrimoine des filiales CADRES-ON-LINE et PRO-A-PART, la date d'effet comptable de ces dissolutions-confusions ayant été fixée au 31 mai 2009, avec un effet fiscal rétroactif au 1^{er} janvier 2009. Etant précisé que les sociétés AGENCE 3W et OFFICIEL COMMERCE, filiales à 100% de la société PRO-A-PART, ont été dissoutes par une opération de dissolution par confusion de patrimoine, le 30 avril 2009,
- la société OPEN MEDIA, après avoir procédé au 31 août à la dissolution par confusion de patrimoine de sa filiale à 100%, la société MICROCODE, a été dissoute par confusion de patrimoine le 30 septembre 2009 (décision du Conseil de Surveillance d'ADENCLASSIFIEDS du 31 août 2009).

2.1.4 Création d'une Joint Venture avec le Groupe Sud Ouest et le Groupe La Dépêche du Midi

Afin de renforcer sa présence en régions sur son activité Emploi, ADENCLASSIFIEDS a décidé de mettre en place une Joint Venture avec les sociétés Groupe Sud Ouest et Groupe la Dépêche du Midi. Cette Joint Venture s'est caractérisée par la création d'une entité juridique commune, la société « ADEN GRAND SUD OUEST ».

Cette société, détenue à 51% par ADENCLASSIFIEDS, à 24,5% par le Groupe Sud Ouest et à 24,5% par le Groupe La Dépêche du Midi, a pour objectif de développer un portail Emploi régional, rassemblant l'ensemble des offres d'emploi des régions Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc Roussillon (à l'exception de la Lozère) et Poitou-Charentes (hors les Deux-Sèvres et la Vienne).

S'appuyant sur la notoriété des titres de Presse Quotidienne Régionale Sud Ouest, Midi Libre et La Dépêche du Midi, et l'audience de leur site Internet respectif, ainsi que sur le volume d'offres et le savoir-faire Internet des sites Emploi d'ADENCLASSIFIEDS (Cadremploi, Keljob, Cadres On Line), « Aden Grand Sud Ouest » propose ainsi aux professionnels de l'Emploi depuis le mois de novembre 2009 des solutions de recrutement alliant la puissance de sites Emploi leaders nationaux à la pertinence de sites Emploi leaders régionaux et locaux.

3. Principes et méthodes comptables

3.1 Règles et méthodes comptables

3.1.1 Contexte général

En application du règlement n° 1126/2008 adopté le 03 novembre 2008 par le Parlement Européen et le Conseil Européen, les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2009 ont été préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'approuvé par l'Union Européenne à la date de préparation de ces comptes, et disponibles sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

L'année 2009 a été marquée par la poursuite de la crise économique et financière qui a impacté l'activité d'ADENCLASSIFIEDS à partir de la 2^{ème} partie de l'année 2008. Les actifs dont la valeur s'apprécie par référence à des perspectives à plus long terme, en particulier les actifs incorporels, ont été évalués dans le cadre d'hypothèses prenant en compte une crise économique et financière dont la durée serait limitée dans le temps, en particulier dans ses effets sur les flux de trésorerie futurs résultant de l'activité, les paramètres financiers utilisés pour ces valorisations étant toutefois ceux prévalant sur le marché à la date de clôture.

3.1.2 Mise en œuvre des normes IFRS

Nouvelles normes, amendements et interprétations d'application obligatoire en 2009 :

Normes		Date d'application		Impacts Groupe en 2009
		UE	Groupe	
IAS 1 Révisée	Présentation des états financiers	1 ^{er} janvier 2009	1 ^{er} janvier 2009	Présentation modifiée des états financiers
IAS 23 Révisée	Coûts d'emprunts	1 ^{er} janvier 2009	1 ^{er} janvier 2009	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IAS 32 et IAS 1 Amendement	Instruments remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation	1 ^{er} janvier 2009	1 ^{er} janvier 2009	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IAS 39 Amendement	Reclassement d'instruments financiers	1 ^{er} janvier 2009	1 ^{er} janvier 2009	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRS 2 Amendement	Paieement fondé sur des actions – Conditions d'acquisition des droits et annulation	1 ^{er} janvier 2009	1 ^{er} janvier 2009	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRS 7 Amendement	Amélioration des informations sur les instruments financiers (évaluation à la juste valeur et risque de liquidité)	1 ^{er} janvier 2009	1 ^{er} janvier 2009	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRS 8	Segments opérationnels	1 ^{er} janvier 2009	1 ^{er} janvier 2009	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRIC 9/IAS39 Amendements	Dérivés incorporés	1 ^{er} janvier 2009	1 ^{er} janvier 2009	Sans incidence sur les comptes du Groupe
Améliorations des IFRS – hors IFRS 5	Améliorations publiées en mai 2008	1 ^{er} janvier 2009	1 ^{er} janvier 2009	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRIC 11	Actions propres et transactions intragroupe	1 ^{er} janvier 2009	1 ^{er} janvier 2009	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRIC 13	Programme de fidélisation des clients	1 ^{er} janvier 2009	1 ^{er} janvier 2009	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRIC 14	IAS 19 – Limitation de l'actif au titre de prestations définies	1 ^{er} janvier 2009	1 ^{er} janvier 2009	Sans incidence significative sur les comptes du Groupe

En tant que premier adoptant des normes IFRS, le Groupe a préparé un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2006 selon ces nouvelles normes. Pour l'élaboration de son bilan d'ouverture, le Groupe s'est conformé à la règle générale d'application rétrospective telle que définie par la norme IFRS 1. Il a retenu certaines dérogations facultatives à cette application rétrospective prévue par la norme IFRS 1 :

- Les écarts actuariels non encore reconnus au titre des provisions pour engagement de retraite ont été comptabilisés en capitaux propres au 1^{er} janvier 2006 ;
- Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2006 n'ont pas été retraités conformément à la norme IFRS 3 ;
- Seuls les plans d'options d'achat et de souscription d'actions postérieurs au 7 novembre 2002 ont été comptabilisés selon la norme IFRS 2.

La présentation du bilan est conforme aux critères de classement en éléments courants et non courants requis par la norme IAS 1, y compris les amendements relatifs aux informations sur le capital.

L'application de la révision d'IAS 1 – « Présentation des Etats financiers » a un impact en terme de présentation des états financiers, sur l'ensemble des périodes présentées. Dans le cadre de cette révision, ADENCLASSIFIEDS a pris pour option de :

- Modifier l'appellation du bilan qui devient « Etat de la situation financière »,
- Compléter le compte de résultat par un « Etat du résultat global » qui regroupe le résultat de l'exercice et les autres produits et charges enregistrés directement en capitaux propres.

La première application de la norme IFRS 8 « Segments opérationnels » qui traite des informations à fournir au titre des segments opérationnels, n'a pas eu d'impact sur les secteurs opérationnels tels que précédemment définis.

Le Groupe n'a pas appliqué de façon anticipée les dernières normes et interprétations publiées dont l'application ne sera obligatoire qu'à compter du 1^{er} janvier 2010. Il s'agit des normes et interprétations suivantes :

Les nouvelles normes, amendements et interprétations publiées par l'IASB non obligatoire en 2009 :

Normes		Date d'application		Impacts Groupe attendus en 2010
		UE	Groupe	
IFRS 3 et IAS 27 révisées	Regroupements d'entreprises	1 ^{er} juillet 2009	1 ^{er} janvier 2010	Traitement modifié des futurs regroupements d'entreprises
IAS 39 Amendement	Eligibilité à la comptabilité de couverture	1 ^{er} juillet 2009	1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRS 5/IFRS1 Amendement	Programme de cession partielle de titres d'une filiale impliquant la perte du contrôle exclusif	1 ^{er} juillet 2009	1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IAS 32 amendement	Classement des droits de souscription émis	1 février 2010	1 février 2010	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRIC 12	Contrats de concession	29 mars 2009	1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRIC 15	Accords pour la construction d'un bien immobilier	1 ^{er} janvier 2010	1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRIC 16	Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger	1 ^{er} juillet 2009	1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRIC 17	Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires	1 ^{er} novembre 2009	1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRIC 18	Transferts d'actifs par les clients	1 ^{er} novembre 2009	1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence sur les comptes du Groupe

Traitement comptable de l'apport partiel d'actif de la branche d'activité Indicateur Bertrand au 30 juin 2009

Les sociétés FIGAROMEDIAS (apporteuse) et ADENCLASSIFIEDS (bénéficiaire) sont sous contrôle commun. En effet :

- à la date de signature du traité d'apport partiel d'actif, la société FIGAROMEDIAS détenait 49,70 % du capital de la société ADENCLASSIFIEDS,
- la société SICCE, contrôlée à hauteur de 91,94 % par FIGAROMEDIAS, détenait 4,35 % du capital de la société ADENCLASSIFIEDS.

Les sociétés FIGAROMEDIAS et ADENCLASSIFIEDS ont également un dirigeant commun, le Président de la société FIGAROMEDIAS étant le Président du Directoire de la société ADENCLASSIFIEDS.

Toutes les entités concernées par l'opération d'apport de la branche d'activité sont donc des entités placées sous contrôle commun.

Le paragraphe 3 de la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprise » prévoit que la norme ne s'applique pas aux regroupements d'entreprises impliquant des entités ou des activités sous contrôle commun. Dans ces circonstances, les normes IFRS préconisent l'utilisation des paragraphes 10 à 12 d'IAS 8, qui prévoient notamment le recours à d'autres corps de normes, à condition qu'ils ne soient pas en contradiction avec les normes IFRS en vigueur ainsi qu'avec leur cadre conceptuel.

C'est ainsi que le Groupe a choisi de comptabiliser l'opération sur la base des valeurs historiques en retenant notamment certains aspects de la méthode de « uniting of interests » de l'ancienne norme IAS 22.

Les principales caractéristiques de la méthode comptable retenue par la société dans ses comptes consolidés sont :

- addition des situations comptables à la date du regroupement, soit au 30 juin 2009
- traitement des frais de regroupement par imputation sur les capitaux propres

La société ADENCLASSIFIEDS ne présente pas de comptes comparatifs retraités reprenant l'activité de l'Indicateur Bertrand au 31 décembre 2008.

3.2 Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles IFRS. C'est ainsi que les passifs résultant de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui seront réglées en trésorerie sont évalués à la juste valeur.

3.3 Recours à des estimations

Pour établir ses comptes la direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction du Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Certaines de ces estimations s'appuient sur des éléments prévisionnels. Le contexte de dégradation de la conjoncture économique, marquée par son caractère incertain et volatile, fait peser un risque sur les estimations qui en résultent.

Les montants qui figureront dans ses futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par la direction du Groupe sont incluses dans les notes suivantes :

- Notes 3.5 et 8.3 – Goodwill
- Note 3.11 – Dépréciations des actifs immobilisés
- Note 3.18 – Engagements envers les salariés
- Note 3.19 – Provisions pour risques et charges

3.4 Méthodes de consolidation

Les filiales sont toutes les sociétés (y compris les entités ad-hoc) pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération.

Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé. Les méthodes comptables des filiales sont modifiées quand nécessaire pour les aligner sur celles adoptées par le Groupe.

Les entités faisant l'objet d'un contrôle conjoint avec un nombre limité de partenaires extérieurs au Groupe, en vertu d'un contrat qui requiert un accord unanime pour les décisions financières et opérationnelles stratégiques, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 et 50% des droits de vote d'une entité. Les entreprises associées sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les titres de sociétés qui, bien que répondant aux critères évoqués ci-dessus, ne sont pas consolidées, sont inscrits en autres actifs financiers.

Les sociétés exclues du périmètre de consolidation sont déterminées au regard de l'application des principes suivants :

- sociétés qui seraient susceptibles d'être consolidées selon les modes d'intégration globale ou proportionnelle : les seuils sont appréciés au regard du poids relatif des entités concernées dans le chiffre d'affaires consolidé, le résultat opérationnel consolidé, les capitaux propres consolidés et le total du bilan ;
- sociétés qui seraient susceptibles d'être consolidées par mise en équivalence : les seuils sont appréciés au regard du poids relatif des entités concernées dans les capitaux propres consolidés, le résultat consolidé et le montant total des Goodwill.

Compte tenu du caractère particulièrement exhaustif du périmètre du Groupe, il n'a pas été nécessaire à ce jour de définir des seuils de signification.

3.5 Regroupements d'entreprises et Goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à IFRS 3 - *Regroupements d'entreprises*.

Le coût d'un regroupement d'entreprises est le prix payé par le Groupe dans le cadre d'une acquisition, (y compris les éventuels compléments de prix qui sont comptabilisés lorsqu'ils sont probables et que leur montant peut être mesuré de façon fiable), augmenté des frais directs liés à l'opération.

Ainsi, lors de la prise de contrôle d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, les passifs et les passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. La différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la quote-part du Groupe dans la juste valeur de ces actifs, passifs et passifs éventuels est inscrite en Goodwill. Lorsque le prix d'acquisition, majoré

des coûts annexes, est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés et passifs éventuels acquis, l'écart est immédiatement reconnu en résultat.

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel (voir 3.11 Dépréciation d'actifs et 8.3 : Tests de dépréciation des goodwill et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée).

Lorsqu'un goodwill est déterminé de façon provisoire à la clôture de l'exercice au cours duquel l'acquisition est réalisée, le Groupe comptabilise les ajustements de ces valeurs provisoires dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition

En cas de perte de valeur, la dépréciation enregistrée au compte de résultat est irréversible.

3.6 Transactions intragroupes

Les soldes bilantiels et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Pour les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle, l'élimination est réalisée à concurrence de la quote-part d'intérêt du Groupe.

Les gains découlant des transactions avec les entreprises mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise. Les pertes sont également éliminées, à moins qu'en cas d'actif cédé, la transaction n'indique une perte de valeur.

3.7 Conversion des opérations en devises

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Pour les entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro :

- Les actifs et passifs, à l'exception du goodwill sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture ;
- Les produits et les charges de ces entités sont convertis aux taux de change moyens ;
- Toutes les différences en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres, étant entendu qu'aucune entité du Groupe n'exerce ses activités dans une économie hyper-inflationniste.

S'agissant des transactions en monnaie étrangère :

- Elles sont converties dans les monnaies fonctionnelles des entités aux taux en vigueur à la date de leur réalisation. Il en va de même des flux de trésorerie ;
- Les créances et dettes libellées en monnaie étrangère, dans un premier temps, sont converties dans les monnaies fonctionnelles sur la base des cours de change effectifs au moment des transactions. Elles sont ensuite réévaluées en fonction des taux en vigueur à la date de clôture. Les différences de change résultant de cette réévaluation sont constatées au compte de résultat.

3.8 Traitement des écarts de change sur transactions et flux internes

Les écarts de change issus de l'élimination des transactions et flux entre sociétés consolidées libellés en monnaies étrangères font l'objet du traitement suivant :

- les écarts de change issus de l'élimination des transactions internes sont inscrits au poste "Ecart de conversion" dans les capitaux propres et au poste "Intérêts minoritaires" pour la part revenant aux tiers, de manière à en neutraliser l'incidence sur le résultat consolidé ;
- les écarts de change sur flux de financement réciproques sont, quant à eux, classés dans une rubrique distincte du tableau des flux de trésorerie consolidé.

3.9 Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont enregistrées pour leur juste valeur à la date d'acquisition, séparément du goodwill si elles remplissent l'une des deux conditions suivantes :

- elles sont identifiables, c'est-à-dire qu'elles résultent de droits légaux ou contractuels,

- elles sont séparables de l'entité acquise.

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les marques, les frais de développement, les fonds commerciaux et les logiciels.

Marques

Les marques ayant une durée de vie indéterminée ne sont pas amorties et font l'objet de tests de dépréciation (voir note 3.11 « Dépréciation d'actifs »). Seules les marques individualisables et de notoriété reconnue sont inscrites à l'actif dans le cadre de regroupement d'entreprises et de l'allocation du prix d'acquisition qui en résulte.

Les marques acquises sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, celle-ci étant estimée sur la base des méthodes usuelles de valorisation des marques.

Les marques ayant une durée de vie finie sont amorties sur leur durée d'utilisation prévue.

Frais de développement

Les frais encourus en interne dans le cadre d'un projet de développement donnent lieu à la comptabilisation d'une immobilisation incorporelle uniquement lorsque la Société est à même de démontrer que tous les critères suivants sont satisfaits :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- intention de la Société d'achever le projet,
- capacité à utiliser ou à vendre le produit issu du projet de développement,
- existence d'avantages économiques futurs probables et notamment existence d'un marché pour le produit issu du projet,
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre le produit issu du projet de développement,
- capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables au projet de développement.

Dès lors que l'une de ces conditions n'est pas remplie, les frais de développement, tout comme les frais de recherche, sont comptabilisés en charges.

Lorsque les frais de développement sont portés à l'actif, ces derniers sont amortis sur la durée d'utilité des projets comprise entre 1 et 5 ans.

Fonds commerciaux

Les fonds de commerce acquis ou reçus par voie de fusion ont une durée d'utilité indéfinie et ne font l'objet d'aucun amortissement, mais sont soumis à des tests annuels de perte de valeur tels que décrits dans la note 3.11 « Dépréciation d'actifs ».

Logiciels et technologie logicielle

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la base des durées d'utilisation estimées entre 1 an et 3 ans,

3.10 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et de toute perte de valeur identifiée.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable

Les immobilisations corporelles sont composées d'agencements et d'installations, de matériels de bureau et informatiques, de mobiliers de bureaux.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'immobilisation corporelle. Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et la période comparative sont les suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|------------|
| • Installations et agencements | 2 à 10 ans |
| • Matériel de transport | 2 ans |
| • Matériel de bureau et informatique | 2 à 5 ans |
| • Mobilier | 5 à 10 ans |

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque clôture.

Les profits et pertes sur cessions d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession avec la valeur comptable de l'immobilisation et sont comptabilisés pour leur valeur nette, dans les « autres produits » du compte de résultat.

3.11 Dépréciation d'actifs

Selon la norme IAS 36 – *Dépréciation d'actifs*, la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations corporelles et incorporelles amorties est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Cette valeur recouvrable est la plus élevée de la juste valeur nette des coûts de sortie et de la valeur d'utilité.

La valeur recouvrable est déterminée pour chaque actif isolé, sauf si cet actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Dans ce cas, la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient est déterminée. L'UGT est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Les goodwill et les immobilisations incorporelles auxquelles il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au moment de leur première comptabilisation à l'UGT à laquelle ils appartiennent. Une dépréciation est comptabilisée lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenues au cours de la période (critères internes ou externes), la valeur recouvrable de l'actif ou groupe d'actifs est inférieure à leur valeur nette comptable.

La valeur d'utilité retenue par le Groupe correspond aux flux de trésorerie actualisés des UGT incluant les goodwill et est déterminée dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelle retenues par la Direction de la façon suivante :

- les flux de trésorerie futurs sont issus du plan d'affaires à moyen terme (cinq à huit ans selon les UGT) élaboré par la direction ;
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés ;
- le taux d'actualisation retenu des flux est déterminé en utilisant des taux appropriés à la nature des activités et des pays. Il intègre, outre la valeur temps de l'argent, les risques spécifiques de l'UGT pour lesquels les estimations de flux de trésorerie n'ont pas été ajustées.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une UGT (d'un groupe d'unités) est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (du groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (du groupe d'unités). Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise.

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel cf. note 8.3.

Pour les autres actifs, le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication que des pertes de valeurs comptabilisées au cours de périodes antérieures ont diminué ou n'existent plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les marques sont évaluées selon la méthode des redevances consistant à estimer la valeur d'un actif incorporel par référence à des niveaux de redevances qui sont exigées pour l'utilisation d'actifs comparables. Le montant théorique de ces redevances est assimilé aux revenus potentiels après impôt qui seraient générés par la marque si elle était détenue par un tiers.

3.12 Contrats de location

3.12.1 Location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur :

- le rapport entre la durée de location des actifs et leur durée de vie,
- le total des paiements futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé,
- l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location,
- l'existence d'une option d'achat favorable,
- la nature spécifique de l'actif loué.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant.

3.12.2 Location simple

Les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont enregistrés comme des contrats de location opérationnelle, et seuls les loyers sont enregistrés en résultat.

Les engagements locatifs sont présentés dans la note 9.2 « Engagements hors bilan ».

3.13 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges financières de l'exercice au cours duquel ils sont engagés lorsqu'ils ne concernent pas l'acquisition d'un actif.

3.14 Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés et évalués par le Groupe conformément à la norme IAS 39.

Les actifs financiers, hors trésorerie et instruments dérivés actifs sont classés suivant l'une des quatre catégories suivantes :

- Actifs détenus à des fins de transactions ;
- Prêts et créances ;
- Placements détenus jusqu'à l'échéance ;
- Actifs financiers disponibles à la vente.

Le Groupe détermine la classification des actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale, en fonction de l'intention suivant laquelle ils ont été acquis.

3.14.1 Actifs détenus à des fins de transactions

Ce sont des actifs financiers négociés afin d'être revendus à très court terme, détenus à des fins de réalisation d'un profit à court terme, ou bien encore volontairement classés dans cette catégorie.

Ces actifs sont évalués à la juste valeur avec enregistrement des variations de valeur en résultat.

Ces actifs sont classés au bilan en tant qu'actifs courants.

3.14.2 Prêts et créances

Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis ultérieurement évalués à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation. Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, majoré des intérêts courus.

Les prêts et autres créances sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture, ces derniers étant alors classés en actifs non courants.

Les prêts et créances sont classés au bilan dans les Rubriques Clients et autres débiteurs, Autres actifs courants.

Ils font l'objet de tests de valeur recouvrable, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que celle-ci serait inférieure à la valeur au bilan de ces actifs et au minimum à chaque arrêté comptable.

C'est ainsi qu'une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction, les indicateurs de dépréciation étant constitués de la connaissance de difficultés financières du débiteur, de la défaillance ou défaut de paiement ou de la remise au contentieux de la créance.

La valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de provision identifié en tant que tel au compte de résultat (cf. note 7.3). Lorsqu'une créance est irrécouvrable, la perte est classée au résultat en autres produits et charges d'exploitation (cf. note 7.4), en contrepartie de la reprise de la provision pour dépréciation des créances (cf. note 7.3).

3.14.3 Placements détenus jusqu'à l'échéance

Les placements détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à cette échéance. Après leur comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ils font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

3.14.4 Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui ne font pas partie des catégories précitées. Les plus ou moins value latentes constatées sont comptabilisées dans les capitaux propres jusqu'à leur cession, à l'exception des pertes de valeur qui sont enregistrées en résultat lors de leur détermination.

Les pertes et gains de change des actifs en devises sont enregistrés en résultat pour les actifs monétaires et en capitaux propres pour les actifs non monétaires.

La juste valeur correspond, pour les titres cotés, à un prix de marché et, pour les titres non cotés, à une référence à des transactions récentes ou à une évaluation technique reposant sur des indications fiables et objectives avec les estimations utilisées par les autres intervenants sur le marché. Toutefois, lorsqu'il est impossible d'estimer raisonnablement la juste valeur d'un titre, ce dernier est conservé au coût historique. Ces actifs font alors l'objet de tests de dépréciation afin d'en apprécier le caractère recouvrable.

3.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires.

Les équivalents de trésorerie comprennent les SICAV, dépôts à terme et comptes courants, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (d'une durée inférieure à 3 mois) et ne présentent pas de risque significatif de pertes de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Les découverts bancaires figurent au bilan, dans le poste « passifs financiers courants ».

3.16 Capital

Les actions ordinaires, sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôts.

ADENCLASSIFIEDS a activé le 10 janvier 2008 un programme de rachat d'actions, renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 25 juin 2008 pour une période de 18 mois soit jusqu'au 25 décembre 2009. L'Assemblée Générale du 30 juin 2009, aux termes de sa 6^{ème} résolution, a autorisé le Directoire à poursuivre les interventions de la Société sur ses propres actions dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions. Cette autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 30 juin 2009 prive d'effet à compter de cette date, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2008. Le Directoire a fait usage de cette délégation. Ce programme porte sur 10 % maximum du capital en vue :

1. D'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ADENCLASSIFIEDS par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF ;
2. De remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, ainsi que la réalisation de toutes opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorisés de marché et aux époques que le Directoire ou la personne agissant sur la délégation du Directoire appréciera ;
3. De venir en couverture des plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
4. De conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
5. D'annuler tout ou partie des actions rachetées, par voie de réduction du capital social de la Société.

Au 31 décembre 2009, ADENCLASSIFIEDS détient au total 164.499 actions (représentant 2,34% du capital). Cette auto-détention est affectée d'une part à l'attribution gratuite d'actions pour 153 697 actions, d'autre part à l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité confié à NATIXIS depuis mars 2007 pour 10.802 actions.

3.17 Plans de souscription et d'achat d'actions et d'actions gratuites

Des plans d'options de souscription d'actions (plans de stocks-options) et d'attribution d'actions gratuites sont accordés aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 *Paiements fondés sur des actions*, ces options sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel, linéairement sur la période d'acquisition des droits (période entre la date d'octroi et la date de maturité du plan) avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1^{er} janvier 2005 sont évalués et comptabilisés selon les principes de la norme IFRS 2.

La juste valeur des options à la date d'attribution a été calculée en utilisant le modèle Black & Scholes, prenant en compte les termes et les conditions auxquelles les options ont été attribuées. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

	BCE 2006	BSA (03/2006)	BSA (06/2006)
Volatilité historique	60%	60%	60%
Taux sans risque	3,60%	3,60%	3,6%
Prix d'exercice en €	16	16	16
Cours de l'action en €	40,98	40,98	40,98
Durée de vie attendue de l'option	5 ans	5 ans	5 ans

La durée attendue des options se fonde sur des données historiques et n'est pas nécessairement indicative des exercices d'options qui peuvent survenir. La volatilité estimée sur la base de comparables boursiers, se base sur les hypothèses selon lesquelles la volatilité historique est un indice des tendances futures et n'indique pas non plus forcément ce qui va se passer à l'avenir.

Le nombre de BSA, BSPCE pouvant être exercés n'étant pas encore connu, l'hypothèse retenue correspond à l'hypothèse maximale.

Les sommes perçues lorsque les options sont exercées, sont créditées aux postes « capital social » et « primes d'émission ».

La juste valeur des actions gratuites attribuées a été calculée en utilisant le modèle Black & Scholes prenant en compte les hypothèses suivantes :

	Actions Gratuites (3/10/06)	Actions Gratuites (19/02/07)	Actions Gratuites (21/05/07)	Actions Gratuites (24/07/07)	Actions Gratuites (25/01/08)	Actions Gratuites (09/07/08)	Actions Gratuites (15/12/08)	Actions Gratuites (9/02/09)	Actions Gratuites (21/12/09)
Taux sans risque	4,42%	4,41%	4,41%	4,50%	3,48%	4,76%	2,21%	2,66%	2,28%
Cours de l'action en €	42,00	35,00	41,70	43,70	22,50	12,00	16,25	14,98	19,20
Nombre d'actions gratuites attribuées	65 366	9 800	21 790	119 948	20 000	58 673	7 250	14 000	2 500
Nombre d'actions caduques	-	3 800	18 290	56 189	-	6 712	-	14 000	-
Nombre d'actions cédées	65 366	6 000	3 500	63 759	-	-	-	-	-
Nombre d'actions valorisées fin 2009	-	-	-	-	20 000	51 961	7 250	-	2 500
Taux de distribution des dividendes	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%
Taux de turnover	12.5%	12.5%	12.5%	12.5%	12.5%	12.5%	12.5%	12.5%	12.5%
Période d'acquisition des droits	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans

3.18 Engagements envers les salariés

3.18.1 Avantages postérieurs à l'emploi

Les salariés du Groupe peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite ou des pensions postérieurement à leur départ.

Les engagements correspondants sont pris en charge en fonction des droits acquis par les bénéficiaires sous forme :

- soit de versements de cotisations à des organismes indépendants (compagnies d'assurances) chargés d'effectuer le paiement de ces pensions ou indemnités ;
- soit de provisions.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont exigibles, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement les hypothèses suivantes :

- un taux d'actualisation,
- un taux d'inflation,
- un taux d'augmentation de salaires,
- un taux de rotation du personnel.

Les hypothèses retenues sont décrites dans la note 7.2.5.1.

Ces évaluations sont réalisées une fois par an, pour tous les régimes.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts sont reconnus en résultat suivant la méthode du « corridor » : la part supérieure à 10% des engagements ou de la juste valeur des actifs de régime (le montant le plus important des deux est retenu comme base) est étalée sur la durée résiduelle de vie active des bénéficiaires.

Les fonds externes sont appelés à couvrir les engagements de retraite, y compris la part non comptabilisée des écarts actuariels du fait de leur étalement. Aussi, il se peut que les actifs financiers excèdent les engagements estimés, générant ainsi la reconnaissance au bilan d'un actif financier. La reconnaissance de cet actif est cependant limitée au cumul :

- des pertes actuarielles nettes et du coût des services passés non comptabilisés ;
- et de la valeur actualisée des avantages économiques provenant des remboursements du régime ou de la réduction des cotisations futures attendues.

L'ANI du 11 janvier 2008 n'a eu aucun impact sur le calcul de l'indemnité de départ à la retraite, l'effectif de la société n'étant pas susceptible de bénéficier des dispositions plus favorables de cet accord.

3.18.2 Autres engagements envers les salariés

Les engagements afférents aux médailles d'honneur du travail ne sont pas provisionnés par le Groupe ADENCLASSIFIEDS.

3.19 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées, conformément à la norme IAS 37, lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'il devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêt des comptes.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Si l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont actualisées.

Si aucune évaluation fiable du montant de l'obligation ne peut être effectuée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est donnée en annexe.

3.20 Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur au bilan. La variation de juste valeur des instruments dérivés est toujours enregistrée en contrepartie du compte de résultat sauf si ces instruments dérivés sont désignés comme des instruments de couverture dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie.

Il n'existe aucun instrument de ce type au 31 décembre 2009.

3.21 Chiffre d'affaires

La société fournit à ses clients plusieurs types de prestations :

- Du référencement, en mettant à la disposition de ses clients, à partir de ses propres sites et pour une période donnée, des liens renvoyant vers le site de l'annonceur ;
- La fourniture d'accès à des bases de données ou logiciel (CVThèque, CVMail, CVAden) pendant une période définie contractuellement ;
- La diffusion sur Internet d'annonces individualisées pour une période donnée ;
- La vente d'abonnement ou de « pack » permettant aux annonceurs de déposer sur les différents sites Internet de la société un nombre prédéfini d'annonces pendant une période déterminée ;
- Des espaces publicitaires sous forme de bannières pour une période définie ;
- La fourniture clés en main de sites internet dédiés ;
- La mise à disposition pour des périodes déterminées de solutions logicielles destinées aux clients ;
- La recherche de candidats au sein des bases de données de la Société, le tri et la gestion de CV.

Pour l'ensemble de ces prestations, le chiffre d'affaires est reconnu linéairement sur la durée contractuelle pendant laquelle la prestation est réalisée.

Concernant l'activité de l'Indicateur Bertrand apportée au 30 juin 2009, le chiffre d'affaires recouvre plusieurs types de prestations :
La diffusion sur les publications d'annonces individualisées pour une publication ou pour une période donnée ;
La diffusion sur Internet d'annonces individualisées pour une période donnée ;
La publicité commerciale diffusée au sein des publications.

Pour les publications papier, le chiffre d'affaires est reconnu au moment de leurs publications.

Les rabais, remises, ristournes et escomptes consentis aux clients sont comptabilisés simultanément à la reconnaissance des ventes. Ils sont classés en réduction du chiffre d'affaires.

3.22 Echanges de publicité

Les échanges de publicité dans le cadre d'activité Internet doivent être évalués à la valeur vénale de celui des deux lots dont l'estimation est la plus fiable.

La valeur vénale d'un lot s'obtient par référence à des ventes « normales ». Les ventes normales sont définies comme des ventes équivalentes réalisées par la même entreprise payées en espèces ou contre remise d'autres actifs, monétaires ou non.

Ainsi, les ventes doivent :

- être de même nature et avoir un contenu comparable,
- intervenir fréquemment,
- ne pas faire intervenir la même contrepartie.

Lorsque la valeur vénale est estimée de façon fiable, l'entreprise ajuste la valeur comptable de l'échange de façon à faire apparaître celle-ci pour la valeur vénale la plus sûre.

Lorsque la valeur vénale ne peut pas être estimée de façon fiable, les achats et chiffres d'affaires correspondants sont annulés sauf si un actif est remis en échange.

La société ADENCLASSIFIEDS estime que la valeur vénale des prestations fournies et de celles reçues dans le cadre des opérations d'échanges qu'elle a contracté avec des tiers ne peut être évaluée de façon fiable. De ce fait aucune transaction d'échange n'est incluse dans les informations financières consolidées.

3.23 Impôts différés

Des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs, et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable.

Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il provient de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable. De plus, l'impôt différé n'est pas comptabilisé en cas de différence temporelle générée par la comptabilisation initiale d'un goodwill.

Un actif d'impôt différé, généré par des pertes fiscales, est comptabilisé dès lors qu'il existe des éléments probants et convaincants qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Conformément à la norme IAS 12 *Impôts*, les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés.

Le montant des impôts différés reconnu dans les comptes du Groupe est déterminé au niveau de chacune des entités fiscales qu'il recouvre.

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par deux nouvelles contributions :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle;
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

A la suite du changement fiscal mentionné ci-dessus, le groupe a réexaminé le traitement comptable de l'impôt en France au regard des normes IFRS, en tenant compte des derniers éléments d'analyse disponibles sur le traitement comptable des impôts et taxes, et notamment ceux fournis par l'IFRIC. Le groupe a considéré que le changement fiscal mentionné ci-dessus conduisait en réalité à remplacer la taxe professionnelle par deux nouvelles contributions de natures différentes :

- La CFE, dont le montant est fonction des valeurs locatives foncières et qui peut, le cas échéant, faire l'objet d'un plafonnement à un pourcentage de la valeur ajoutée, présente des similitudes importantes avec la taxe professionnelle et sera donc comptabilisée en 2010 comme cette dernière en charges opérationnelles ;
- La CVAE, qui selon l'analyse du groupe répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 (« impôts dus sur la base des bénéfices imposables »).

Conformément aux dispositions d'IAS 12, la qualification de la C.V.A.E en tant qu'impôt sur le résultat conduit à comptabiliser dès le 31/12/2009 des impôts différés relatifs aux différences temporelles existant à cette date, par contrepartie d'une charge nette au compte de résultat de l'exercice, la loi de finances ayant été votée en 2009. Cette charge d'impôt différé est présentée sur la ligne « impôt sur le résultat ».

En outre, à compter de l'exercice 2010, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE sera présenté sur cette même ligne. L'impôt différé a été calculé sur la base de la valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles pris au 31 décembre 2009.

3.24 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels correspondent à des produits ou charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents, de montant particulièrement significatif, que le groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Cette rubrique n'est donc alimentée que dans le cas où un événement majeur intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance du groupe.

3.25 Résultat net par action

Le résultat net de base par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, corrigées, le cas échéant, des détentions par le Groupe de ses propres actions.

Le résultat net dilué par action est calculé en divisant le « Résultat net – Part du Groupe » par le nombre d'actions ordinaires en circulation majoré de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives.

3.26 Traitement des variations du périmètre dans l'analyse des flux de trésorerie

Une rubrique spécifique du tableau des flux de trésorerie consolidé présente l'effet net :

- du prix payé ou reçu par le Groupe lors de l'acquisition ou de la cession de sociétés consolidées ;
- et de la trésorerie détenue par ces dernières en conséquence ajoutée à, ou soustraite de la trésorerie consolidée.

4. Gestion du risque financier

Risque de liquidité

La société ne supporte aucune dette financière au 31 décembre 2009. Les excédents de trésorerie sont gérés dans le cadre d'une convention conclue avec SOCPRESSE et GROUPE FIGARO jusqu'au 25 novembre 2009 puis GROUPE FIGARO seul à compter de cette date. Par voie de conséquence, elle ne supporte pas de risque financier inhérent.

Du fait de la convention de compte courant conclue entre ADENCLASSIFIEDS et GROUPE FIGARO, l'exigibilité de son compte courant peut être requise à tout moment, sur simple demande. Du fait de son caractère hautement liquide, GROUPE FIGARO se comportant comme un établissement centralisateur de la trésorerie de ses filiales, ce compte courant actif est classé au sein de la trésorerie nette.

Risque de taux

En l'absence d'endettement, le Groupe n'est pas soumis aux fluctuations des taux de rémunérations. En revanche la rémunération des excédents de trésorerie étant indexée sur un taux moyen terme (Euribor 12 mois) le rendement de cet excédent de trésorerie est affecté par toute variation de cet indice.

Risque de change

Les flux provenant de la filiale anglaise Direct Recruit ne sont pas significatifs à l'échelle du Groupe. Aucune couverture de change n'a été mise en place sur l'exercice.

Risque de crédit

A fin décembre 2009, l'état des en cours clients par antériorité se présente de la manière suivante :

En K€	Solde	< 90 jrs	> 90 jrs < 180 jrs	> 180 jrs
Créances clients	21 939	16 171	796	4 972
Provision HT	3 210	112	231	2 867
Net	18 729	16 059	565	2 105

Au 31 décembre 2008 les en cours clients par antériorité se présentaient de la manière suivante :

En K€	Solde	< 90 jrs	> 90 jrs < 180 jrs	> 180 jrs
Créances clients	22 045	18 044	2 017	1 984
Provision HT	2 284	373	492	1 419
Net	19 761	17 671	1 525	565

5. Périmètre de consolidation

Les entreprises incluses dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Dénominations sociales	Pays	31-déc-09		31-déc-08	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
Sociétés intégrées globalement					
ADENCLASSIFIEDS	France	Société Mère		Société Mère	
DIRECT RECRUIT	Angleterre	100%	100%	100%	100%
SEMINUS	Allemagne	100%	100%	100%	100%
ADEN GRAND SUD OUEST	France	51%	51%	N/A	N/A
COOPTIN	France	N/A	N/A	100%	100%
OPEN MEDIA	France	N/A	N/A	100%	100%
CADRES ON LINE	France	N/A	N/A	100%	100%
PRO A PART	France	N/A	N/A	100%	100%
AGENCE 3 W	France	N/A	N/A	100%	100%
OFFICIEL COMMERCE	France	N/A	N/A	100%	100%

L'organigramme juridique ayant été simplifié au cours de l'exercice, le périmètre de consolidation a fortement évolué. Toutes les sociétés françaises détenues à 100% par ADENCLASSIFIEDS ou l'une de ses filiales ont fait l'objet d'une « TUP » pour Transmission Universelle de Patrimoine. Cf. § 2.5 pour plus de détail.

6. Information sectorielle

Conformément à la norme IAS 14 – Information sectorielle, ADENCLASSIFIEDS a reconnu comme premier niveau de l'information sectorielle les secteurs d'activités dans lesquels le Groupe intervient, et comme second niveau une répartition par zone géographique.

L'application de la norme IFRS 8 – Segment opérationnel a été sans impact sur l'information financière communiquée par le Groupe.

6.1 Premier Niveau : Information par secteurs d'activité

Au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)	Emploi	Formation	Immobilier	Total
CA	34 963	3 890	14 557	53 410
EBITDA	6 122	-194	-42	5 885
% C.A.	17,5%	-5,0%	-0,3%	11,0%

Résultat Opérationnel Courant	4 038	-352	-1 122	2 564
% C.A.	11,6%	-9,0%	-7,7%	4,8%

Au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)	Emploi	Formation	Immobilier	Structure	Total
Goodwill	81 028	2 176	10 724		93 928
Marques	29 237	835	2 981		33 053

Effectifs fin de période	125	19	70	218	432
--------------------------	-----	----	----	-----	-----

Au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)	Emploi	Formation	Immobilier	Total
CA	46 186	3 058	9 812	59 055
EBITDA	10 109	-583	1 057	10 582
% C.A.	21,9%	-19,1%	10,8%	17,9%

Résultat Opérationnel Courant	8 606	-700	553	8 458
% C.A.	18,6%	-22,9%	5,6%	14,3%

Au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)	Emploi	Formation	Immobilier	Structure	Total
Goodwill	80 978	2 176	10 752		93 906
Marques	29 241	835	2 945		33 021
Effectifs fin de période	152	21	35	219	427

La présentation de l'information sectorielle ne mentionne que les éléments d'actifs directement affectables à une activité ainsi que l'effectif fin de période.

6.2 Deuxième Niveau : Information par zones géographiques

Les zones géographiques sont définies en 2 secteurs : France et Europe

Au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)	France	Europe	Total
CA	52 286	1 124	53 410
EBITDA	5 750	136	5 885
% C.A.	11,0%	12,1%	11,0%
Résultat Opérationnel Courant	2 501	63	2 564
% CA	4,8%	5,6%	4,8%

Au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)	France	Europe	Total
CA	57 571	1 484	59 055
EBITDA	10 323	259	10 582
% C.A.	17,9%	17,5%	17,9%
Résultat Opérationnel Courant	8 316	143	8 458
% CA	14,4%	9,6%	14,3%

7. Notes sur l'état du résultat global

7.1 Chiffre d'affaires

Le Groupe ADENCLASSIFIEDS a enregistré en 2009 un chiffre d'affaires consolidé de 53 410 k€, en retrait de 9,6%, (-19,3% à données comparables).

La décomposition du chiffre d'affaires par activité se présente comme suit :

En milliers d'euros	31 décembre 2009	31 décembre 2008	Var en %
Emploi	34 963	46 186	-24,3%
Formation.....	3 890	3 058	+27,2%
Immobilier	14 557	9 812	+48,4%
Total	53 410	59 055	-9,6%

L'analyse du chiffre d'affaires par activité peut également être décomposée par nature de produits : annonces/communication et services à valeur ajoutée (CVthèques, Web agency, logiciels, etc).

Au 31 décembre 2009 :

<i>En milliers d'euros</i>	Emploi	Formation	Immobilier	TOTAL
Annonces/communication	26 766	3 890	12 136	42 791
Services à valeur ajoutée	8 197		2 421	10 619
Total.....	34 963	3 890	14 557	53 410

Au 31 décembre 2008 :

<i>En milliers d'euros</i>	Emploi	Formation	Immobilier	TOTAL
Annonces/communication	40 677	3 058	6 641	50 375
Services à valeur ajoutée	5 509	-	3 171	8 680
Total	46 186	3 058	9 812	59 055

7.2 Charges Opérationnelles Courantes

En milliers d'Euros	31 déc 2009	31 déc 2008
Frais de fabrication	746	11
Achats d'espaces et assimilés	369	271
Autres achats	287	292
Sous-traitance générale	1 286	1 155
Achats consommés	2 688	1 729
Locations et charges locatives	4 333	3 966
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	2 618	3 728
Autres charges externes	585	658
Entretien et réparations	807	611
Personnel extérieur à l'entreprise	1 059	1 187
Commissions sur ventes et de publicité	260	296
Pub., publication, relations publiques	4 835	6 102
Transp. de biens, transp coll. personnel	50	23
Déplacements, missions et réceptions	969	1 183
Frais postaux et de télécommunications	588	429
Charges externes	16 104	18 182
Impôts et taxes sur rémunérations	629	537
Autres impôts et taxes	1 037	936
Impôts et taxes	1 666	1 473
Total	20 458	21 384

Les charges opérationnelles qui évoluent de -4,3% entre 2008 et 2009 intègrent les dépenses relatives aux activités de l'indicateur Bertrand et aux annonces immobilières du Figaro sur le second semestre 2009.

7.3 Personnel

7.3.1 Effectifs

La baisse des effectifs d'ADENCLASSIFIEDS en 2009 a été contrebalancée par l'arrivée en juillet 2009 du Groupe « Indicateur Bertrand » et la reprise des annonces immobilières du Figaro, qui ont conduit à l'intégration de 82 nouveaux collaborateurs. Ainsi, l'effectif moyen consolidé d'ADENCLASSIFIEDS est resté stable en 2009 par rapport à 2008, avec 419 salariés. La répartition de l'effectif moyen entre les populations cadres et non cadres se présente comme suit :

	31-déc-09	31-déc-08
Cadres	324	322
Non cadres	95	97
TOTAL	419	419

7.3.2 Charges de personnel

En milliers d'Euros	31 déc 2009	31 déc 2008
Rémunérations du personnel	17 761	16 895
Options sur actions et attributions d'actions gratuites ⁽¹⁾	1 495	2 624
Charges de sécurité soc. et de prévoyance.	7 781	7 621
Autres	0	5
Total charges de personnel	27 037	27 145

A fin 2009, l'effectif consolidé du groupe fin de période représente 432 personnes contre 427 à fin 2008 représentant une hausse de 1,2% de l'effectif.

L'effectif d'ADENCLASSIFIEDS a évolué essentiellement pour 2 raisons majeures :

- l'intégration des salariés de l'Indicateur Bertrand et des personnes attachées au contrat de régie des petites annonces immobilières du Figaro (82 personnes au 30 juin 2009, lors de l'apport partiel d'actif et de la signature du contrat de régie avec le Figaro),
- les départs enregistrés au cours de l'année 2009 pour le périmètre d'activité d'ADENCLASSIFIEDS au 31/12/08

⁽¹⁾ Il s'agit de la charge de personnel comptabilisée au titre de la norme IFRS 2 portant sur les actions gratuites attribuées.

Paiements fondés sur des actions

Les caractéristiques, les conditions et le suivi des plans en cours sont présentés en note 9.1.

La juste valeur des services reçus en contrepartie des actions gratuites attribuées est déterminée par référence au cours de l'action à la date d'attribution, à la volatilité attendue du titre, au taux sans risques, taux de distribution et taux de turnover tels qu'exposés en note 3.17.

L'impact de ces plans sur les charges de personnel est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Actions gratuites attribuées en 2006		- 1 249
Actions gratuites attribuées en 2007	-933	- 1 127
Actions gratuites attribuées en 2008	-562	- 248
Actions gratuites attribuées en 2009	-0	
Total	- 1 495	- 2 624

Au cours de l'exercice 2009, la période d'acquisition des 3 plans d'attribution d'actions gratuites attribués en 2007 est arrivée à terme. Les 3 plans d'attribution d'actions gratuites mis en place en 2008 ont poursuivi leurs effets. De plus 2 nouveaux plans d'attribution d'actions gratuites ont été mis en place au cours de 2009. Celui de février 2009 entièrement conditionné aux performances de résultat de la Société a été rendu caduc. Un 2^{ème} plan a été mis en place en décembre 2009 et n'a donc eu qu'un impact très faible sur les comptes 2009. Les mouvements intervenus sur les plans depuis leur attribution sont également exposés en note 3.17.

7.3.3 Rémunération allouée aux membres du Directoire

La rémunération des membres du Directoire de la société, incluse dans les charges de personnel mentionnées ci-dessus, s'établit à 526 k€, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 contre 703 k€ au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Rémunération brute versée	526	703
Total	526	703

Le 28 juillet 2009, trois nouveaux membres du Directoire ont été nommés, ce qui ramène le nombre des membres du Directoire à six. Sur ces six membres, quatre seulement ont perçu une rémunération par ADENCLASSIFIEDS. Trois de ces membres bénéficient d'une rémunération au titre d'un contrat de travail. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2009, le contrat de travail du Directeur Général, Monsieur Thibaut GEMIGNANI a été suspendu ; il perçoit désormais une rémunération en qualité de mandataire social.

Par ailleurs, Messieurs Pierre CONTE, Président du Directoire et Guillaume TEILHARD DE CHARDIN, membre du Directoire ne perçoivent aucune rémunération d'ADENCLASSIFIEDS.

7.3.4 Droits individuels à la formation

La loi 2004-391 du 4 juin 2004 reconnaît aux salariés un droit individuel à la formation (DIF).

Ce droit, d'une durée de 20 heures par an (calculée prorata temporis en cas de travail à temps partiel), est ouvert à tout salarié sous contrat à durée indéterminée disposant d'une ancienneté d'au moins un an dans l'entreprise. Les intéressés peuvent cumuler ce droit d'une année sur l'autre dans la limite de 6 ans pour les salariés travaillant à temps plein et de 120 heures, quel que soit le nombre d'années, pour ceux à temps partiel. A défaut de son utilisation en tout ou partie, le DIF reste plafonné à 120 heures.

Le volume des heures de formation cumulées correspondant aux droits acquis ainsi que les heures n'ayant pas donné lieu à demande de formation se présente comme suit :

	31-déc-09	31-déc-08
Droits acquis en heures	21 138	15 266
Heures n'ayant pas donné lieu à demande	19 754	14 184

7.3.5 Avantages au personnel

7.3.5.1 Hypothèses retenues

Les principales hypothèses actuarielles retenues au 31 décembre 2009 sont les suivantes :

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Taux d'actualisation	4,27%	4,0%
Taux d'augmentation des salaires	3%	3%
Taux de charges sociales	45%	45%

7.3.5.2 Evolution de la provision au cours des périodes présentées

En milliers d'euros	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Provision à l'ouverture de l'exercice	189	167
Charge de retraite de l'exercice	112	22
<i>Dont coût des services rendus</i>	49	100
<i>Dont charges d'intérêt</i>	5	14
<i>Dont amortissement des gains / (pertes) actuarielles</i>	-58	-136
Retraite d'Indicateur Bertrand comptabilisée par Capitaux Propres	398	
Provision à la clôture de l'exercice	699	189

7.4 Amortissements et provisions

en milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008
Amortissements sur immobilisation incorporelles	-2 507	-1 332
Amortissements sur immobilisation corporelles	-585	-586
Reprises sur provisions sur immobilisations (incorp.&corp.)	44	0
Sous total dotations nettes aux amortissements	-3 048	-1 917
Dotation aux dépréciations des actifs circulants	-1 416	-844
Reprise sur dépréciations sur actifs circulants	1 065	766
Dotation aux provisions d'exploitation	-48	-193
Reprise sur provisions d'exploitation	239	57
Dotation aux provisions sur engagements de retraite	-120	-49
Reprise sur provisions sur engagements de retraite	7	57
Sous total dotations nettes aux dépréciations / provisions	-273	-206

L'augmentation des amortissements sur immobilisations incorporelles est liée aux investissements consentis depuis 2007 pour l'amélioration des sites de la Société, toutes activités confondues mais aussi dans les infrastructures du groupe, notamment en terme de back office.

7.5 Autres produits et charges courants

En milliers d'Euros	31 déc 2009	31 déc 2008
Pertes sur créances irrécouvrables	-517	-302
Redevances	-5	-151
jetons de présence	-80	-56
Subventions d'exploitation	0	5
Autres produits	82	62
Autres charges	-123	-111
Total des autres produits et charges opérationnels récurrents	-643	-553

L'augmentation des pertes sur créances irrécouvrables concerne essentiellement les clients provenant de l'activité Emploi

7.6 Autres produits et charges opérationnels non courantes

En milliers d'Euros	31 déc 2009	31 déc 2008
Produits nets de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	0	-2
Pénalités et affaires contentieuses	-37	0
Autres charges exceptionnelles	-109	0
Charges excep. s/ exercices antérieurs	-13	0
Autres produits exceptionnels	86	65
Charges excep. s/ opérations de gestion	-748	-1 097
Autres produits et charges opérationnels non récurrents	-821	-1 034
Amortissements sur immobilisations exceptionnel	-326	-1
Reprises sur amortissements sur immobilisations exceptionnel	31	0
Rep.prov.dépréc.exceptionnelle	509	424
Dot. aux prov. risques & charges exceptionnelles	-1 214	-391
Charges nettes de dépréciation et amortissements non récurrentes	-1 000	32
Total	-1 821	-1 002

Les autres produits et charges opérationnels représentent une charge de 1 821 k€ en augmentation de 819 k€ par rapport à 2008

Les Autres produits et charges opérationnels non récurrents inscrits pour 821 k€ comprennent essentiellement des indemnités transactionnelles pour 748 k€ (en baisse de 349 K€ par rapport à 2008).

Les charges nettes de dépréciation et amortissement non récurrents pour 1 000 k€ comprennent des amortissements sur immobilisations exceptionnels dont essentiellement la dépréciation des goodwill suite aux différentes « TUP » intervenues en 2009 pour 270 k€ (cf § 8.3). Cette rubrique comprend également des dotations pour provisions pour risques à hauteur de 1 214 k€, en augmentation de 823 k€ par rapport à 2008 dont 613 k€ de dépréciation du fonds de commerce de la filiale Seminus (cf. § 8.1.2), ainsi que 601 k€ de provisions pour risque sociaux. La ligne reprise pour dépréciation exceptionnelle intègre une reprise sur provision pour risque de 400 k€ devenue sans objet.

7.7 Résultat Financier

En milliers d'Euros	31 déc 2009	31 déc 2008
Produits nets s/ cession de VMP	4	24
Revenus des équivalents de trésorerie	643	2 382
Charges d'intérêts	-3	-7
Gains et pertes de change	4	-22
Autres charges financières	0	0
Coût de l'endettement financier net	648	2 377
Dotation aux dépréciations financières	-20	-45
Reprise de dépréciations financières	65	0
Autres produits et charges financiers	45	-45
Total	693	2 332

Les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie intègrent la rémunération des excédents de trésorerie placés auprès de SOCPRESSE à hauteur de 38,3 M€ sur une référence EURIBOR 12 mois jusqu'au 25 novembre 2009, le reste de la trésorerie étant placé auprès de la société GROUPE FIGARO et indexé sur EONIA jusqu'à cette date. Pour la période allant du 25 novembre 2009 à la fin de l'exercice, la trésorerie est placée en totalité auprès de la société GROUPE FIGARO et indexée sur l'EURIBOR 12 mois.

En effet, le Conseil de Surveillance du 3 novembre 2009 a constaté le remboursement anticipé du solde de l'avance en compte courant conformément aux dispositions de la convention d'avance en compte courant existante entre ADENCLASSIFIEDS et SOCPRESSE. De ce fait, cette convention dont la rémunération était indexée sur l'EURIBOR 12 mois a pris fin.

Une nouvelle convention d'avance en compte courant a été autorisée et signée le 25 novembre 2009, entre ADENCLASSIFIEDS et GROUPE FIGARO qui modifie le taux de référence qui était l'EONIA. Désormais la trésorerie est rémunérée sur la base de l'indice EURIBOR 12 mois en totalité à travers un compte courant unique auprès de GROUPE FIGARO.

Dès la fin 2008 la crise financière a conduit à une baisse de taux de référence, lesquels ont chuté brutalement pour se stabiliser au cours de l'exercice 2009 à des niveaux particulièrement bas. Les moyennes 2008 et 2009 de ces deux indicateurs sont les suivantes :

	EONIA	Euribor 12 mois
Moyenne 2009	0,715	1,621
Moyenne 2008	3,857	4,814

7.8 Impôts sur les résultats

7.8.1 Taux effectif d'impôt

En milliers d'Euros	31 déc 2009	31 déc 2008
Résultat net	761	6 372
Charge d'impôt exigible	-839	-589
Charge d'impôt différé	164	-2 826
Impôts sur le résultat	-675	-3 416
Résultat net avant impôts	1 453	9 788
Taux effectif d'imposition	46.49%	34.90%

7.8.2 Rapprochement entre la charge d'impôt réelle et la charge d'impôt théorique

Le rapprochement entre la charge réelle d'impôt et la charge théorique résultant de l'application au résultat net avant impôt du taux nominal d'imposition en France, soit 34,43 % en 2009 et 2008, s'établit comme suit :

En milliers d'Euros	31 déc 2009	31 déc 2008
Résultat net avant impôts	1 453	9 788
Taux normal d'imposition	34.43%	34.43%
Charge d'impôt théorique	-500	-3 370
Augmentations / réduction de la charge d'impôt résultant de :		
IFRS 2	-188	-136
Différentiels de taux sur IS étranger	45	36
Utilisation de report déficitaire non activé	29	
Différences permanentes sur résultat fiscal	94	
Déficits de l'exercice non activés	-116	
Traitement des TUP	3	
Différence de taux sur contribution additionnelle	19	
Impôt différé sur CVAE	-59	
Autres	-2	54
Charge d'impôt réelle	-675	-3 416
Taux effectif d'imposition	46.49%	34.90%

7.8.3 Source d'impôt différé au bilan

	31 déc 2008	Variations	Variations des cours de change	Variations de périmètre	Activités reprises	Activités abandonnées	31 déc 2009
Impôts différés - actif	222	165	-	136	-	-	523
Impôts différés - passif sur marque internet	10 263						10 263
Solde net d'impôt différé	-10 041	165	-	136	-	-	-9 740

Les impôts différés passifs correspondent à l'affectation :

- de la marque Keljob au 31.12.2007, représentant un montant d'impôt différé passif de 9 594 K€
- de la marque Cadres On Line sur l'exercice 2008, représentant un montant d'impôt différé passif de 679 K€.

7.8.4 Impôts différés net Actifs/Passifs par nature

En milliers d'Euros	Actif	Passif	31 déc 2008	Actif	Passif	31 déc 2009
Retrait éléments destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-
ID/ Retraitement divers	-63	-	-63	-239	-	-239
ID/ Différences temporaires	166	-	166	580	-	580
ID/ Retraitements fiscaux et harm	-	-	-	-59	-	-59
ID/ Retraitements des frais d'établissement	0	-	0	0	-	0
ID/ Retraitements des engagements de retraite	65	-	65	241	-	241
ID/ écarts d'évaluation à 100%	0	10 263	-10 263	0	10 263	-10 263
Activation de reports déficitaires	53	-	53	-	-	-
Solde net d'impôt différé	222	10 263	-10 041	523	10 263	-9 740

7.9 Résultats par action

7.9.1 Résultat net par action

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le courant de l'exercice :

		31 décembre 2009	31 décembre 2008
Résultat net (<i>en milliers d'euros</i>)	(a)	777	6 372
Nombre moyen d'actions en circulation au cours de la période:	(b)	6 691 574	6 378 895
- nombre d'actions à l'ouverture		6 502 871	6 468 421
- nombre d'actions à la clôture		7 044 776	6 502 871
Résultat net de base par action (en euro)	(a) / (b)	0,12	1,00

7.9.2 Résultat net dilué par action

Le résultat net dilué par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation et du nombre d'actions qui seraient créées à la suite de la conversion des instruments convertibles en actions.

		31 décembre 2009	31 décembre 2008
Résultat net (<i>en milliers d'euros</i>)	(a)	777	6 372
Nombre moyen d'actions en circulation au cours de la période:	(b)	6 691 574	6 378 895
Nombre d'actions potentiellement dilutives	(c)	83 232	161 375
Nombre d'actions prises en compte dans le calcul du résultat net dilué par action	(d) = (b)+(c)	6 774 806	6 540 270
Résultat net dilué par action (en euro)	(a) / (d)	0,11	0,97

8. Notes sur l'état de la situation financière

8.1 Immobilisations incorporelles nettes

8.1.1 Evolution du poste du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008

	31 déc 2007	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclasse- ments & mises au rebut	31 déc 2008
Frais de recherche & développement	1 506	-	-	-	-	21	-	1 527
Licences, logiciels et sites internet	3 938	508	-143	-	-44	635	2 960	7 854
Marques	30 999	50	-	-	-	1 980	-	33 029
Fonds commercial	2 917	105	-	-	-17	-	-	3 005
Immobilisations incorporelles en cours	764	3 055	-	-	-	-	-2 804	1 015
Autres immobilisations incorporelles	100	-	-	-	-	-	-	100
Total Immobilisations incorporelles	40 224	3 718	- 143	-	- 62	2 636	156	46 530
Amt/Dép. frais de rech. & développ.	-1 329	-	-	-115	-	-21	-	-1 465
Amt/Dép. licences, logiciels et sites internet	-2 429	-	143	-1 152	25	-374	-84	-3 871
Amt/Dép. Marques	-	-	-	-	-	-	-	-
Amt/Dép. fonds commercial	-15	-	-	-29	-	-	-	-44
Amt/Dép. autres immos incorp.	-66	-	-	-33	-	-	10	-89
Total Amt/prov. Immobilisations incorporelles	- 3 839	-	143	- 1 329	25	- 395	- 74	- 5 469
Total Valeur Nette	36 385	3 718	-	-1 329	-36	2 241	82	41 061

8.1.2 Evolution du poste du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009

	31 déc 2008	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements & mises au rebut	31 déc 2009
Frais de recherche & développement	1 527	-	-	-	-	-	-21	1 506
Licences, logiciels et sites internet	7 854	377	-	-	16	199	887	9 334
Marques	33 029	-	-	-	-	24	-	33 053
Fonds commercial	3 005	-	-	-	4	141	-	3 150
Avances et acomptes s/imm. incorp.	-	-	-	-	-	3	-	3
Immobilisations incorporelles en cours	1 015	2 625	-	-	-	-	-2 742	898
Autres immobilisations incorporelles	100	-	-	-	-	-	-100	-
Total Immobilisations incorporelles	46 530	3 002	-	-	20	367	- 1 976	47 944
Amt/Dép. frais de rech. & développ.	-1 465	-	-	-62	-	-	21	-1 506
Amt/Dép. licences, logiciels et sites internet	-3 871	-	-	-2 455	-9	-148	1 855	-4 629
Amt/Dép. fonds commercial	-44	-	-	44	-	-	-	-
Amt/Dép. autres immos incorp.	-89	-	-	-11	-	-	100	-
Prov.pour depreciat. du fonds commercial	-	-	-	-613	-	-	-	-613
Total Amt/prov. Immobilisations incorporelles	- 5 469	-	-	-3 097	-9	-148	-1 976	- 6 448
Total Valeur Nette	41 061	3 002	-	-3 097	11	219	-	41 196

Les principales évolutions de la période concernent la mise en production de nouvelles versions de nos logiciels d'exploitation, et notamment Keljob (lots 3&4 : 210 k€), plusieurs projets web sur Cadremploi (512 k€), Kelformation (213 k€), CVMail (327 k€), CVAden (262 k€), Explorimmo Neuf (174 k€) et Adenweb (133 k€).

Les reclassements et mises au rebut pour le poste Licences, logiciels et sites internet soit 887K€ net proviennent de :

- l'augmentation des mises en service d'un montant de 2 742 k€ issues des immobilisations incorporelles en cours,
- l'augmentation des mises au rebut d'un montant de 1 855k€ qui sont venues s'imputer sur ce poste

La ligne provision pour dépréciation du fonds commercial enregistre une dépréciation de 613 k€ destinée à ramener la valeur du fonds de commerce de Seminus à sa valeur vénale estimée à fin 2009.

8.2 Immobilisations corporelles nettes

8.2.1 Evolution du poste du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008

	31 déc 2007	Acquisi- tions	Cessions	Dotations nettes de l'exercice	Variations des cours de change	Variation s de Périmètre	Reclasse- ments et mises au rebut	31 déc 2008
Inst. Génér. Agencement, am. divers	2 787	557	-157		-21	199	-156	3 209
Immobilisations corporelles en cours	4	57	-4		-	-	-	57
Total Immobilisations corporelles	2 791	614	-161	-	-21	199	-156	3 266
Amt/Dép. Inst. Génér. Agencement, am. divers	-1 377	-	153	-589	11	-177	74	-1 904
Total Amt/dép. immobilisations corporelles	-1 377	-	153	-589	11	-177	74	-1 904
Total Valeur Nette	1 415	614	-8	-589	-10	22	-82	1 363

8.2.2 Evolution du poste du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009

	31 déc 2008	Acquisi- tions	Cession s	Dotations nettes de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclasse- ments et mises au rebut	31 déc 2009
Immobilisations corporelles en cours	57	-	-		-	-	-57	-
Avances et acomptes s/immo. corp.	-	-	-		-	1	-	1
Installations tech, matériel & outillage	-	389	-		-	1 677	588	2 654
Autres immobilisations corporelles	3 209	515	-		2	148	-1 069	2 806
Total Immobilisation s corporelles	3 266	904	-	-	2	1 826	-538	5 461
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	-	-	-	-87	-	-1 645	-135	-1 867
Amt/Dép. autres immos corporelles	-1 904	-	-	-503	-1	-114	673	-1 849
Total Amt/dép. immobilisation s corporelles	-1 904	-	-	-590	-1	-1 759	538	-3 716
Total Valeur Nette	1 363	904	-	-590	1	67	-	1 745

Les mises en service des immobilisations corporelles en cours à fin décembre 2009 sont de 57 k€ et concernent le matériel de bureau et informatique.

Le reclassement des Installations techniques, matériel et outillage net de 588 k€ provient du poste autres immobilisations corporelles pour 1 126 k€ diminué des mises au rebut pour 538 k€

Le reclassement des amortissements Installations techniques, matériel et outillage net de 135 k€ provient du poste autres immobilisations corporelles pour 673k€ diminué des mises au rebut pour 538 k€

8.3 Goodwill

L'évolution des goodwill s'analyse comme suit pour chacune des UGT :

(En milliers d'euros)	Emploi	Formation	Immobilier	TOTAL
Goodwill au 1er janvier 2009	80 978	2 176	10 752	93 906
Acquisitions			303	303
Cessions			-157	-157
Affectation à la marque nette d'IS				0
Correction du goodwill Direct Recruit	66			66
Variation des cours de change	80			80
Pertes de valeur	-96		-174	-270
Goodwill au 31 décembre 2009	81 028	2 176	10 724	93 928
dont montant brut	81 028	2 176	10 724	93 928
dont dépréciation cumulée	-96		-174	-270

L'évolution des goodwill au cours de l'exercice s'est traduite par les variations suivantes :

Acquisition de Microcode pour 310 k€ diminuée de la valeur comptable de l'actif net de 7 k€ soit un goodwill complémentaire de 303 k€ au titre de l'activité Immobilier.

Diminution de 156k€, conséquence de la perception du remboursement de fonds qui avaient été placés sous séquestre dans le cadre de l'acquisition de la société Pro A Part.

Les dépréciations des écarts d'acquisition, ou pertes de valeur, pour un montant de 270 k€ traduisent au niveau consolidé la reconnaissance de vrais malis constatés au niveau social à raison des diverses opérations de « TUP » intervenues au cours de l'exercice. En tant que de besoin, les éventuelles économies d'impôt réalisées à raison de la déductibilité définitive des frais d'acquisition de titres sont venues minorer les dépréciations à constater. Ces dépréciations se décomposent comme suit :

- Cadres On Line pour 96 k€,
- Pro A Part pour 66 k€,
- Open Média pour 45 k€,
- A3W et Officiel Commerce (filiales de Pro A Part) pour 63 k€.

Les fonds de commerce de Cadres On Line et de Pro A Part au bilan des comptes statutaires ont été considérés comme du goodwill dans les comptes consolidés. Les goodwill de Pro A Part et de Microcode n'ont fait l'objet d'aucune affectation.

8.4 Tests de dépréciation des goodwill et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée

La société a retenu 3 Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) pour la société correspondant aux 3 activités : Emploi, Formation et Immobilier. Les flux de trésorerie actualisés des UGT incluant les goodwill sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelle retenues par la Direction de la façon suivante :

UGT Emploi et UGT Immobilier :

Les hypothèses utilisées pour ces 2 UGT sont décrites ci-dessous :

- les flux de trésorerie futurs du plan à moyen terme à l'horizon de 5 ans soit 2010 à 2014,
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle de 3%, identique à 2008, en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés ;
- le coût moyen pondéré du capital utilisé au 31 décembre 2009 pour les tests de dépréciation des goodwill est de 8,7% à comparer à un taux de 9,2 % utilisé au titre de l'exercice précédent. Son évolution résulte notamment de l'évolution du taux de l'OAT 10 ans retenu en moyenne sur 12 mois et de la prime de risque qui s'élève à 5% à fin 2009, inchangée par rapport à 2008. Cette prime de risque a été estimée selon une approche raisonnable et cohérente avec les données historiques.

Les tests réalisés sur les valeurs d'usages des actifs auxquels sont rattachés les écarts d'acquisition n'ont pas mis en évidence de pertes de valeur.

La sensibilité des tests de dépréciation à l'évolution à la hausse d'un point du taux d'actualisation et à la baisse d'un point du taux de croissance perpétuelle n'entraîne pas de dépréciation des actifs testés.

La variation des hypothèses de calcul montre que pour couvrir les actifs et pour chaque facteur pris isolément :

- Le taux d'actualisation ne doit pas excéder 9,7% pour l'activité Emploi et 25,5% pour l'immobilier,
- Le taux de croissance perpétuelle pourrait être équivalent à 2% pour l'Emploi et pourrait être inférieur à zéro pour l'Immobilier.

Actifs incorporels à durée de vie indéterminée pour l'activité Emploi

Les hypothèses retenues concernant les tests de dépréciation des marques de l'activité Emploi sont les mêmes que celles utilisées dans le cadre des tests sur l'UGT Emploi concernant les flux à actualiser, le taux d'actualisation et le taux de croissance perpétuelle. Le principe de ces tests repose sur la méthode des redevances. Celle-ci consiste à estimer la valeur d'un actif incorporel par référence à des niveaux de redevances qui seraient exigées pour l'utilisation d'actifs comparables. Compte tenu du positionnement des sites, les taux de redevances suivants ont été retenus : Keljob 9% et Cadres On Line 5%.

Actifs incorporels à durée de vie indéterminée pour l'activité Immobilier

Les hypothèses retenues concernant les tests de dépréciation des marques de l'activité Immobilier sont les mêmes que celles utilisées dans le cadre des tests sur l'UGT Immobilier concernant les flux à actualiser, le taux d'actualisation et le taux de croissance perpétuelle. Le principe de ces tests repose sur la méthode des redevances décrites ci-dessus. Compte tenu du positionnement des sites, les taux de redevances suivants ont été retenus : Open Média 4,8%, ImmoVision 1,7% et ImmoVision 0,5%.

UGT Formation :

- les flux de trésorerie futurs du plan à moyen terme à l'horizon de 5 ans soit 2010 à 2014 complétés par 3 années de flux de trésorerie de 2015 à 2017. L'activité Formation étant encore en phase d'investissement en 2009, l'horizon sur lequel la société a réalisé le test de dépréciation a été allongé de manière à permettre à l'activité de trouver son objectif de marge.
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle de 3%, identique à 2008, en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés ;
- pour tenir compte du risque plus élevé de réalisation du plan à moyen terme de cette UGT, le coût moyen pondéré du capital utilisé au 31 décembre 2009 pour les tests de dépréciation des goodwill est de 11,53 % à comparer à un taux de 12,48 % utilisé au titre de l'exercice précédent. Ce taux tient compte d'un taux sans risque indexé sur l'OAT 10 ans ainsi que d'une prime de risque de 1 point plus élevée que les activités Emploi et Immobilier afin de tenir compte de la différence de maturité entre ces activités.

Les tests réalisés sur les valeurs d'usages des actifs auxquels sont rattachés les goodwill n'ont pas mis en évidence de pertes de valeur.

La sensibilité des tests de dépréciation à l'évolution à la hausse d'un demi-point du taux d'actualisation et à la baisse d'un demi-point du taux de croissance perpétuelle n'entraîne pas de dépréciation des actifs testés.

La variation des hypothèses de calcul montre que pour couvrir les actifs et pour chaque facteur pris isolément :

- Le taux d'actualisation ne doit pas excéder 23,5%,
- Le taux de croissance perpétuelle pourrait être inférieur à zéro.

Actifs incorporels à durée de vie indéterminée pour l'activité Formation :

Les hypothèses retenues concernant les tests de dépréciation de la marque Kelformation sont les mêmes que celles utilisées dans le cadre des tests sur l'UGT Formation concernant les flux à actualiser, le taux d'actualisation et le taux de croissance perpétuelle. Le principe de ces tests repose sur la méthode des redevances. Celle-ci consiste à estimer la valeur d'un actif incorporel par référence à des niveaux de redevances qui seraient exigées pour l'utilisation d'actifs comparables. Compte tenu de la place de premier entrant occupée par le site sur ce marché émergent en forte croissance, un taux de redevance de 3% a été retenu.

8.5 Autres actifs financiers

8.5.1 Evolution du poste du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008

	31 déc 2007	Divi- dendes	Augmen- tations	Dimin- u- tions	Variation s des cours de change	Variations de périmètre	Activités reprises	Activité s aban- donnée s	Autres	31 déc 2008
Titres immobilisés	664		-		-	-	-	-		664
Créances rattachées à particip	-		-	-	-	90	-	-	-	90
Prêts à long terme	14		-		-		-	-		14
Dépôts et cautionnements versés	42		33	-24	-	13	-	-		64
Autres	63		-	-61	-	-	-	-		2
Total autres actifs financiers	783		33	-85		103				834
Total prov. Dépréciations des immobilisations financières	-		-4	-	-	-	-	-		-45
Total Valeur Nette	783			-85		103				789

8.5.2 Evolution du poste du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009

	31 déc 2008	Augmen- tations	Diminutions	Variations de périmètre	31 déc 2009
Titres immobilisés	664	-	-32	-	632
Créances rattachées à particip	90	-	-90	-	-
Prêts à long terme	14	-	-	4	18
Dépôts et cautionnements versés	64	1	-22	169	212
Autres	2	-	-	-	2
Total autres actifs financiers	834	1	-144	173	864
Total prov. Dépréciations des immobilisations financières	-45	45	-	-	-
Total Valeur Nette	789	46	-144	173	864

Aucun des actifs financiers décrits dans cette note n'est disponible à la vente au 31/12/09.

8.6 Postes de bilan relatifs au besoin en fonds de roulement

8.6.1 Clients et autres débiteurs

Le poste clients et autres débiteurs comprend les éléments suivants :

En milliers d'Euros	31 déc 2008	Variation	Variation de périmètre	31 déc 2009	A moins d'un an	
Clients et comptes rattachés	17 578	-5 535	4 786	16 830	16 830	
Effets à recevoir clients	253	-244	15	24	24	
Clients douteux	2 708	1 870	-589	3 989	3 989	
Clients-produits non encore facturés	1 506	-769	359	1 096	1 096	
Fournisseurs : avances & acomptes versés	249	-264	91	76	76	
Créances sur personnel & org. sociaux	118	-12	10	116	116	
Créances fiscales - hors IS	1 836	-421	225	1 640	1 640	
Autres créances	71	-609	611	73	73	
Créances clients et autres débiteurs	24 319	-5 984	5 508	23 844	23 844	
Etat, Impôt sur les bénéfices	761	-538	-42	181	181	
Charges constatées d'avance	1 068	-75	38	1 031	1 031	
Autres créances courantes et comptes de régularisations	1 829	-613	-4	1 212	1 212	
Total Créances Brutes	26 149	-6 597	5 505	25 057	25 057	
Dépréciations						
En milliers d'Euros	31 déc 2008	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31 déc 2009	A moins d'un an
Dép. clients et comptes rattachés	-2 285	-2 532	2 182	-575	-3 210	-3 210
Créances diverses	-141				-141	-141
Créances clients et autres débiteurs	-2 426	-2 532	2 182	-575	-3 351	-3 351
Total Dépréciations	-2 426	-2 532	2 182	-575	-3 351	-3 351
Total Valeurs nettes comptables	23 723	-9 129	7 687	-575	21 706	21 706

8.6.2 Autres actifs courants

Il s'agit exclusivement de charges payées d'avance.

8.6.3 Fournisseurs et autres créditeurs

Le poste fournisseurs et autres créditeurs comprend les éléments suivants :

En milliers d'Euros	31 déc 2008	Variation	Variation de périmètre	Reclassements	31 déc 2009	A moins d'un an
Dettes fournisseurs	5 411	-1 509	1 256	145	5 303	5 303
effets a payer	0	-18	18	0	0	0
Fournisseurs-factures non parvenues	3 995	-443	275	0	3 827	3 827
Fournisseurs et comptes rattaches	9 406	-1 970	1 549	145	9 130	9 130
Clients - avances & acomptes reçus	42	215	78	0	335	335
clients autres avoirs et créditeurs	2 168	-880	-21	0	1 267	1 267
Avances et acomptes versés	2 210	-665	57	-	1 602	1 602
Dettes s/ acquis. d'actifs	1 412	43	3	0	1 458	1 458
Fournisseur d'immobilisations	1 412	43	3	-	1 458	1 458
Dettes sociales	5 443	-1 011	603	0	5 035	5 035
Dettes fiscales	4 730	-1 388	642	1	3 984	3 984
Dettes fiscales et sociales	10 173	-2 400	1 245	1	9 019	9 019
CC passifs	-0	-24	-601	625	-	-
Dettes diverses	82	-523	462	-	21	21
Fournisseurs et autres créditeurs	23 283	-5 539	2 715	771	21 230	21 230
Etat - impôts sur les bénéfices	266	415	0	-50	631	631
Dettes d'impôt	266	415	-	-50	631	631
Produits constatés d'avance et autres comptes de régularisation	16 292	-4 260	103	0	12 135	12 135
Autres passifs courants	16 292	-4 260	103	-	12 135	12 135
TOTAL	39 841	-9 383	2 818	721	33 996	33 996

8.6.4 Autres passifs courants

Il s'agit principalement des produits perçus d'avance.

8.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie dont dispose le Groupe comprend les éléments suivants :

en milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008
Disponibilités	1 151	1 349
Compte courant actionnaires	52 527	52 164
Trésorerie et équivalents de trésorerie active	53 678	53 513
Concours bancaires courants	841	83
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette	52 837	53 429

8.8 Capitaux propres

8.8.1 Capital social et primes liées au capital

Au 31 décembre 2009, le capital social est fixé à 7 044 776 € divisés en 7 044 776 actions d'une valeur nominale de 1 euro.

Les mouvements qui ont impactés les capitaux propres entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2009 sont les suivants :

(en euros)	Nombre d'actions	Valeur en K€	Prime d'émission En k€
- Capital social au 1 ^{er} janvier 2009	6 502 871	6 503	77 609
- Rémunération des apports	541 905	542	870
Total	7 044 776	7 045	78 479

Conformément au traité d'apport les frais relatifs à l'opération d'apport ont été imputés sur la prime d'apport pour un montant de 145 k€ avant économie d'impôt de 50k€.

Autres réserves

Conformément à la norme IFRS 2, les paiements fondés sur des actions sont évalués à la juste valeur et comptabilisés en charges de personnel (cf. § 7.2.2). La différence entre la charge ainsi déterminée et le prix d'achat des actions relatives au plan dénoué en 2009 constitue un gain de 1 589 k€ et est enregistrée directement en réserves consolidées et non en résultat.

8.9 Provisions pour risques et charges

8.9.1 Evolution du poste du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008

En milliers d'Euros	31 déc 2007	Dotations	Reprises		Total	Variation de périmètre	31 déc 2008
			Utilisées au cours de l'exercice	Non utilisées au cours de l'exercice			
Provisions pour retraites et mutuelles	167	21	-22	-7	-29	30	189
Provisions pour retraites et obligations assimilées	167	21	-22	-7	-29	30	189
Provisions pour litiges	155	57	-57	0	-57	0	155
Autres provisions pour risques	342	3 642	-2 967	-708	-3 675	10	319
Autres provisions pour risques	497	3 699	-3 024	-708	-3 732	10	474
Total provisions pour risques et charges	664	3 720	-3 046	-715	-3 761	40	663

8.9.2 Evolution du poste du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009

En milliers d'Euros	31 déc 2008	Dotations	Reprises		Total	Variation de périmètre	31 déc 2009
			Utilisées au cours de l'exercice	Non utilisées au cours de l'exercice			
Provisions pour retraites et mutuelles	189	120	0	-7	-7	397	699
Provisions pour retraites et obligations assimilées	189	120	-	-7	-7	397	699
Provisions pour litiges	155	613	-30	-488	-518	400	650
Autres provisions pour risques	319	36		-121	-121	0	234
Autres provisions pour risques	474	649	-30	-609	-639	400	884
Total provisions pour risques et charges	663	769	-30	-616	-646	797	1 583

L'augmentation des provisions pour retraites correspond pour l'essentiel à la provision relative aux salariés ayant intégré le groupe à l'occasion de l'apport par FIGAROMEDIAS à ADENCLASSIFIEDS de l'activité de l'Indicateur Bertrand.

L'augmentation des provisions pour litiges provient d'une part des provisions pour risques inscrites dans l'actif net apporté par FIGAROMEDIAS à ADENCLASSIFIEDS lors de l'apport partiel d'actif de l'activité de l'Indicateur Bertrand, d'autre part de l'augmentation des risques sociaux sur le périmètre d'activité d'ADENCLASSIFIEDS avant l'apport décrit plus haut.

9. Informations complémentaires

9.1 Suivi des instruments financiers sur capital

Caractéristiques des instruments financiers émis au 31 décembre 2008 :

Nature	BSA	BSA
Date d'émission	30/03/2006	28/06/2006
Prix de souscription	1,00 €	1,00 €
Quantité	1.704	14.000
Parité	1 pour 1 d'une valeur nominale de 1 € + prime d'émission de 15 €	1 pour 1 d'une valeur nominale de 1 €
Échéance	5 ans. Exercice possible à compter de la date du Directoire, à hauteur de 12,5 % des bons attribués par titulaire par trimestre civil	les BSA 06/2006 pourront être exercés par leur titulaire, sous la condition suspensive de l'absence de démission, par le titulaire, de ses fonctions de salarié ou de mandataire social au sein de Direct Recruit, entre la date d'émission des BSA 06/2006 et le 30 juin 2008. Etant précisé que les BSA 06/2006 resteront exerçables pendant une période de cinq ans à compter de leur date d'émission.
Commentaires	1 001 bons exercés 703 bons attribués et non exercés	Intégralement attribués, intégralement exercés au cours de l'exercice 2008

Nature	BCE	BCE	BCE
Date d'émission	« S &D » 30/03/2006	20/06/2005	15/09/2004
Prix d'exercice en €	16,0	5,4	5,4
Quantité	4.150	720	20.000
Parité	1 pour 10 d'une valeur nominale de 1 € + prime d'émission de 15 €	1 pour 10 d'une valeur nominale de 1 € + prime d'émission de 4,40 €	1 pour 10 d'une valeur nominale de 1 € + prime d'émission de 4,40 €
Échéance	5 ans. Exercice possible à compter de la date du directoire, à hauteur de 50 % des bons attribués par titulaire par trimestre civil.	5 ans. Exercice possible à compter de la date du directoire,.	5 ans. Exercice possible à compter de la date du directoire
Commentaires	2 741 bons ont été exercés dont 1 173 en 2008 591 bons sont devenus caducs en 2008 818 bons restent à attribuer	680 bons ont été exercés dont 200 bons en 2008. 40 sont devenus caducs en 2008.	20.000 bons ont été exercés dont 1.000 en 2008.

Actions Gratuites :

Nature	Actions Gratuites	Actions Gratuites	Actions Gratuites	Actions Gratuites
Date d'émission	30/09/2006	20/02/2007	21/05/2007	24/07/2007
Prix d'attribution	42,0 €	35,0 €	41,7 €	43,5 €
Quantité attribuée	65.366	9.800	21.790	119.948
	Terme de la Période Acquisition : 30/09/2008	Terme de la Période Acquisition : 20/02/2009	Terme de la Période Acquisition : 21/05/2009	Terme de la Période Acquisition : 24/07/2009
Échéance	Terme de la Période de Conservation : 30/09/2010	Terme de la Période de Conservation : 20/02/2011	Terme de la Période de Conservation : 21/05/2011	Terme de la Période de Conservation : 24/07/2011
		Toutes les actions ont été attribuées	Toutes les actions ont été attribuées	Toutes les actions ont été attribuées
		3.800 actions ne satisfont pas à la condition de présence au terme de la période d'acquisition Sur les 6.000 actions cédées aux salariés bénéficiaires au terme de la période d'acquisition, 5.000 sont relatives à un salarié parti depuis juin 2008 pour lequel la clause de présence a été levée	18.290 actions ne satisfont pas à la condition de présence au terme de la période d'acquisition 3.500 actions ont été cédées gratuitement au salarié bénéficiaire au terme de la période d'acquisition	49.522 actions ne satisfont pas à la condition de présence au terme de la période d'acquisition et 6.667 actions ne satisfont pas à la condition de performances 2008 63.759 actions cédées gratuitement aux salariés bénéficiaires au terme de la période d'acquisition
Commentaires	Toutes les actions ont été attribuées et cédées gratuitement aux salariés bénéficiaires au terme de la période d'acquisition			

Nature	Actions Gratuites	Actions Gratuites	Actions Gratuites	Actions Gratuites	Actions Gratuites
Date d'émission	25/01/2008	09/07/2008	15/12/2008	09/02/2009	21/12/2009
Prix d'attribution	22,5 €	12,0 €	16,25 €	14,98 €	19,2 €
Quantité	20.000	58.673	7.250	14.000	2.500
	Terme de la Période Acquisition : 25/01/2010	Terme de la Période Acquisition : 09/07/2010	Terme de la Période Acquisition : 15/12/2010	Terme de la Période Acquisition : 09/02/2011	Terme de la Période Acquisition : 21/12/2011
Échéance	Terme de la Période de Conservation : 25/01/2012	Terme de la Période de Conservation : 09/07/2012	Terme de la Période de Conservation : 15/12/2012	Terme de la Période de Conservation : 09/02/2013	Terme de la Période de Conservation : 21/12/2013
Commentaires	Toutes les actions ont été attribuées et cédées gratuitement aux salariés bénéficiaires au terme de la période d'acquisition	Toutes les actions ont été attribuées 6.712 actions ne satisfont pas dès la fin 2009 à la condition de présence au terme de la période d'acquisition	Toutes les actions ont été attribuées	Toutes les actions ont été attribuées et sont conditionnées aux résultats de l'exercice 2009 Ces conditions n'étant pas remplies, ces 14.000 actions sont devenues caduques	Toutes les actions ont été attribuées

9.2 Engagements hors bilan

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Engagements donnés		
- Baux	7 552	9 050
- cautions, avals,.....	574	-
- crédit bail, location longue durée	657	477
Total des engagements donnés	8 783	9 527
Engagements reçus		
- cautions, avals,.....		
- garanties de passif	983	1 300
- crédit bail, location	-	-
Total des engagements reçus	983	1 300

Les garanties reçues concernent essentiellement les actes de garanties accordées par les cédants des sociétés Open Média, Pro A Part et Microcode. Celles-ci ont une durée de vie limitée dans le temps qui expliquent la variation par rapport à 2008.

Les cautions données concernent la garantie accordée par une banque lors de l'installation dans le siège actuel. Cette caution représente 3 mois de loyers.

9.3 Transactions avec les parties liées

Le Groupe est contrôlé par la société GROUPE FIGARO qui détient 74,51% du capital de la société au 31 décembre 2009. Au cours de l'exercice la société GROUPE FIGARO s'est renforcée au sein de la société ADENCLASSIFIEDS à l'occasion d'une part d'acquisition sur le marché à hauteur de 10,23% du capital, d'autre part lors du reclassement en décembre 2009 d'une partie de la participation de FIGAROMEDIAS au sein d'ADENCLASSIFIEDS à hauteur de 45,87% du capital de la société. La partie du capital d'ADENCLASSIFIEDS que FIGAROMEDIAS détient toujours soit 7,69 % du capital, correspond aux actions reçues en échange de l'apport partiel d'actif de l'activité Indicateur Bertrand à ADENCLASSIFIEDS réalisé au 30 juin 2009.

Les 17,80% restant sont détenus par des actionnaires investisseurs pour l'essentiel mais aussi par les sociétés SICCER et PORTIMMO et par des salariés ou des mandataires sociaux.

La société mère ultime du Groupe est la société GIMD (RCS PARIS 400 628 079). Les comptes consolidés d'ADENCLASSIFIEDS sont consolidés dans GIMD.

9.3.1 Relations avec les filiales consolidées

Les transactions et les soldes entre ADENCLASSIFIEDS et ses filiales sont totalement éliminés en consolidation, toutes ses filiales étant consolidées par intégration globale.

En milliers d'Euros	31 déc 2009
Créances clients et comptes rattachés	215
Charges constatées d'avance	139
Comptes courants d'associés débiteurs	681
Comptes courants d'associés créditeurs	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	250
Chiffre d'Affaires	1 208
Charges d'exploitation	-98
Produits financiers	9
Charges financières	-9

9.3.2 Relations avec les dirigeants et les actionnaires

Les principaux dirigeants représentés par les 13 personnes du Comité de Direction ont perçu les rémunérations suivantes :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Avantages du personnel à court terme	1 574	1 410
Indemnités de fin de contrat de travail	87	250
Paiement fondé sur des actions	870	1 437

Au cours de l'exercice 2009, il convient de noter que sur les 13 personnes membres du Comité de Direction 2 d'entre elles ne perçoivent pas de salaires d'ADENCLASSIFIEDS : Pierre Conte, Président du Directoire et Guillaume Teilhard de Chardin, membre du Directoire.

Les transactions avec les parties liées se présentent comme suit :

Relations avec les dirigeants et actionnaires directs ou indirects

En milliers d'Euros	31 déc 2009
Créances clients et comptes rattachés	2 375
Comptes courants d'associés débiteurs	52 527
Comptes courants d'associés créditeurs	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 235
Chiffre d'Affaires	3 808
Charges d'exploitation	-2 511
Produits financiers	639
Charges financières	

9.4 Honoraires des commissaires aux comptes

(En milliers d'euros)	31-déc-09		31-déc-08	
	Deloitte et Associés	Aplitec	Deloitte et Associés	Aplitec
Audit				
Commissariat aux comptes, certificat, examen des comptes individuels et consolidés	160	160	210	210
Honoraires liés aux audits d'acquisitions	9	5	46	50
TOTAL	169	165	256	260

9.5 Evènements postérieurs à la clôture

ADENCLASSIFIEDS envisage de proposer à ses clients des activités Emploi et Formation une offre élargie papier et web permettant de répondre à l'ensemble des problématiques de ses clients en matière de communication institutionnelle et corporate. Ce projet pourrait se concrétiser par la prise en régie par ADENCLASSIFIEDS en lieu et place de FIGAROMEDIAS de l'ensemble des annonces papier emploi, formation et franchise du FIGARO. LE FIGARO mettrait ainsi fin à son contrat de régie avec FIGAROMEDIAS pour la partie Emploi et Formation en vue de confier cette régie à ADENCLASSIFIEDS. Les salariés concernés seraient transférés à ADENCLASSIFIEDS,

L'exécution, la production, la mise en page des annonces Papier au sein du FIGARO restant à la charge de FIGAROMEDIAS.

C. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX

COMPTES SUR LES COMPTES

CONSOLIDES

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ADENCLASSIFIEDS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthode exposés dans la note « principes et méthodes comptables » des comptes consolidés, relatifs à l'application des normes IAS 1 révisée « présentation des états financiers » et IFRS 8 « secteurs opérationnels » adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2009.

II. Justification des appréciations

Le contexte économique actuel, qui prévalait déjà à la clôture de l'exercice clos au 31/12/2008, entraîne pour les entreprises une difficulté certaine à appréhender les perspectives d'avenir, notamment au plan de leur activité. Ceci crée, cette année encore, des conditions spécifiques pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables.

Les conditions sont décrites dans la note 3.1.1 de l'annexe aux états financiers.

C'est dans ce contexte incertain que nous avons dû procéder à nos propres appréciations dont nous portons à votre connaissance les éléments suivants, en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce :

La note 3.9 de l'annexe aux états financiers expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations incorporelles lors de leur acquisition et aux tests d'impairment réalisés afin de mesurer leur juste valeur.

Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations données dans les notes de l'annexe, examiné la cohérence des données et des hypothèses retenues ainsi que la documentation disponible, et procédé sur ces bases à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations réalisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 15 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

APLITEC,

Stéphane LAMBERT

DELOITTE & ASSOCIES,

Dominique JUMAUCOURT

D. COMPTES ANNUELS – ADENCLASSIFIEDS S.A

Bilan annuel	53
Compte de résultat Annuel	55
Notes annexes aux Comptes annuels	57
Tableau des flux de trésorerie	73
Tableau des filiales et participation	84

**E. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS**

85

BILAN ANNUEL – ACTIF

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	31/12/2009	31/12/2008
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	1 506 281	1 506 281		62 099
Concession, brevets et droits similaires	12 163 675	4 386 676	7 776 999	6 553 069
Fonds commercial	41 793 765		41 793 765	20 267 749
Autres immobilisations incorporelles				10 868
Immobilisations incorporelles en cours	897 837		897 837	927 160
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	2 812		2 812	
TOTAL immobilisations incorporelles :	56 364 370	5 892 957	50 471 413	27 820 944
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	5 406 434	3 681 249	1 725 185	1 227 146
Immobilisations en cours				57 194
Avances et acomptes	1 041		1 041	
TOTAL immobilisations corporelles :	5 407 475	3 681 249	1 726 226	1 284 340
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	2 226 246	300 000	1 926 246	25 543 492
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	632 242		632 242	663 732
Prêts	17 823		17 823	13 780
Autres immobilisations financières	258 812		258 812	84 043
TOTAL immobilisations financières :	3 135 122	300 000	2 835 122	26 305 047
ACTIF IMMOBILISÉ	64 906 968	9 874 207	55 032 761	55 410 332
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	26 544		26 544	3 248
Créances clients et comptes rattachés	21 883 801	3 209 987	18 673 814	17 492 751
Autres créances	1 925 625	141 176	1 784 449	2 030 640
Comptes courants actif	53 215 234	688 607	52 526 627	52 716 580
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	77 051 204	4 039 770	73 011 434	72 243 219
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : 2 803 454)	2 803 454		2 803 454	3 655 461
Disponibilités	556 863		556 863	195 485
Charges constatées d'avance	1 168 538		1 168 538	1 035 151
TOTAL disponibilités et divers :	4 528 854	0	4 528 854	4 886 097
ACTIF CIRCULANT	81 580 058	4 039 770	77 540 288	77 129 316
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				20 649
TOTAL GÉNÉRAL	146 487 026	13 913 977	132 573 049	132 560 296

BILAN ANNUEL - PASSIF

RUBRIQUES	31/12/2009	31/12/2008
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel (dont versé : 7 044 776)	7 044 776	6 502 871
Primes d'émission, de fusion, d'apport	78 478 691	77 608 605
Écarts de réévaluation (dont écart d'équivalence:)		
Réserve légale	432 292	14 719
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	7 817 873	279 659
Résultat de l'exercice	1 380 058	8 351 470
TOTAL situation nette :	95 153 690	92 757 324
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTEES	19 579	
CAPITAUX PROPRES	95 173 269	92 757 324
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	1 967 779	1 862 203
Provisions pour charges	699 317	144 835
Provisions pour risques de change		20 649
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 667 096	2 027 687
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	838 787	79 364
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :	838 787	79 364
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	333 609	173 760
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 267 371	8 708 761
Dettes fiscales et sociales	9 456 922	8 960 000
TOTAL dettes d'exploitation :	18 724 293	17 668 761
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 458 168	1 000 000
Autres dettes	1 291 626	1 785 688
Comptes courants passif		2 293 290
TOTAL dettes diverses :	2 749 794	5 078 978
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCES	12 086 183	14 774 383
DETTES	34 732 666	37 775 245
Écarts de conversion passif	18	40
TOTAL GÉNÉRAL	132 573 049	132 560 296

COMPTE DE RESULTAT ANNUEL – 1^{ère} partie

RUBRIQUES	France	Export	31/12/2009	31/12/2008
Production vendue de Biens	319 408		319 408	
Production vendue de services	50 108 947		50 108 947	51 669 263
Chiffres d'affaires nets	50 428 355		50 428 355	51 669 263
Production stockée				
Production immobilisée			448 849	338 044
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			3 075 221	1 832 030
Autres produits			42 085	34 139
PRODUITS D'EXPLOITATION			53 994 510	53 873 475
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement				
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]				
Autres achats et charges externes			17 760 575	16 982 863
TOTAL charges externes :			17 760 575	16 982 863
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			1 602 370	1 363 921
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			16 592 514	15 223 262
Charges sociales			7 693 693	7 128 744
Actions gratuites			1 058 710	2 230 083
TOTAL charges de personnel :			25 344 918	24 582 090
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			2 829 919	1 692 260
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			2 352 487	671 764
Dotations aux provisions pour risques et charges			170 890	204 257
TOTAL dotations d'exploitation :			5 353 296	2 568 281
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			687 432	462 453
CHARGES D'EXPLOITATION			50 748 591	45 959 606
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			3 245 919	7 913 869

COMPTE DE RESULTAT ANNUEL – 2ème partie

RUBRIQUES	31/12/2009	31/12/2008
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	3 245 919	7 913 869
QUOTE PART DES RESULTATS EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée	4 577	
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	728 388	2 369 857
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 127 160	1 978 407
Différence positive de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	46 288	26 818
	1 901 836	4 375 082
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	1 987 567	2 613 114
Intérêts et charges assimilées	342 228	128 716
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	33 613	152 538
	2 363 409	2 894 368
RÉSULTAT FINANCIER	-461 573	1 480 714
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 788 923	9 394 583
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	94 148	62 662
Produits exceptionnels sur opérations en capital	15	3 828
Reprises sur provisions et transferts de charges	647 028	416 568
	741 190	483 059
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	544 691	826 350
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	109 109	42 315
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	677 988	250 000
	1 331 789	1 118 666
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-590 599	-635 607
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	818 267	266 330
Provision pour impôts		141 176
TOTAL DES PRODUITS	56 642 113	58 731 616
TOTAL DES CHARGES	55 262 055	50 380 146
BÉNÉFICE OU PERTE	1 380 058	8 351 470

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

<u>1. Introduction aux Comptes annuels</u>	59
<u>1.1. Faits majeurs de la période</u>	59
<u>1.2. Changements de méthode comptable & de présentation des comptes</u>	60
<u>1.3. Comparabilité des comptes</u>	60
<u>2. Principes et méthodes comptables</u>	60
<u>2.1. Contexte général</u>	60
<u>2.2. Recours à des estimations</u>	60
<u>2.3. Ecart de conversion</u>	60
<u>2.4. Immobilisations incorporelles</u>	60
<u>2.5. Frais de recherche et développement</u>	61
<u>2.6. Immobilisations corporelles</u>	61
<u>2.7. Dépréciation d'actifs</u>	61
<u>2.8. Coûts d'emprunt</u>	62
<u>2.9. Immobilisations financières</u>	62
<u>2.10. Créances et comptes rattachés</u>	62
<u>2.11. Disponibilités</u>	62
<u>2.12. Valeurs mobilières de placement</u>	62
<u>2.13. Engagements envers les salariés</u>	63
<u>2.14. Provisions pour risques et charges</u>	63
<u>2.15. Dettes</u>	63
<u>2.16. Chiffre d'affaires</u>	63
<u>2.17. Résultat exceptionnel</u>	63
<u>2.18. Echanges de publicité</u>	64
<u>2.19. Impôt sur les sociétés</u>	64
<u>2.20. Résultat par action</u>	64
<u>3. Produits d'exploitation</u>	64
<u>3.1. Chiffre d'affaires</u>	64
<u>3.2. Reprises de provisions et transferts de charges</u>	65
<u>4. Personnel</u>	65
<u>4.1. Effectifs</u>	65
<u>4.2. Charges de personnel</u>	66
<u>4.3. Rémunérations allouées aux membres du directoire</u>	66
<u>4.4. Droits individuels à la formation</u>	66
<u>5. Amortissements, provisions et pertes de valeur</u>	67
<u>6. Résultat Financier</u>	67
<u>7. Résultat Exceptionnel</u>	67
<u>8. Impôts sur les résultats</u>	68
<u>8.1. Charge d'impôt</u>	68
<u>8.2. Déficits fiscaux reportables</u>	69
<u>9. Résultats par action</u>	69
<u>9.1. Résultat net de base par action</u>	69

10. Immobilisations incorporelles nettes	70
11. Immobilisations corporelles nettes	70
12. Immobilisations financières	70
13. Clients et comptes rattachés	71
14. Autres créances	71
15. Comptes courants actifs	72
16. Trésorerie	73
16.1. Eléments constitutifs de la trésorerie nette	74
16.2. Valeurs mobilières de placement	74
17. Charges constatées d'avance	74
18. Produits à recevoir	74
19. Capital et capitaux propres	75
20. Provisions pour risques et charges	75
21. Fournisseurs et comptes rattachés	76
22. Dettes fiscales et sociales	76
23. Autres dettes	76
24. Produits constatés d'avance	76
25. Charges à payer	77
26. Echéance des dettes et des créances	77
27. Engagements et passifs éventuels	78
28. Informations relatives aux parties liées	78
28.1 Relations avec les dirigeants et actionnaires directs ou indirects	78
28.2 Relations avec les filiales consolidées	78
29. Suivi des instruments financiers sur capital	79
30. Eléments relatifs aux tableaux de flux de trésorerie	82
30.1. Amortissements et provisions	82
30.2. Autres variations	82
30.3. Variation du besoin en fonds de roulement	82
30.4. Effets des décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations	83
30.5. Effets des décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	83
30.6. Effets des remboursements d'immobilisations financières	83
31. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	83
32. Tableau des filiales et des participations	84
33. Honoraires d'Audit et Commissariat aux comptes	84

1. Introduction aux Comptes annuels

1.1. Faits majeurs de la période

1.1.1 Apport de la branche d'activité INDICATEUR BERTRAND par la société FIGAROMEDIAS à la société ADENCLASSIFIEDS

Les actionnaires de la Société, réunis à l'occasion de son assemblée générale du 30 juin 2009, ont approuvé à l'unanimité les résolutions relatives à l'apport partiel d'actif de la branche d'activité « Indicateur Bertrand ».

Les activités du « groupe Indicateur Bertrand » ont donc rejoint ADENCLASSIFIEDS le 30 juin 2009 pour constituer l'offre immobilière la plus complète du marché, dotée de marques fortes, d'un portefeuille de clients enrichi et d'une couverture commerciale complète sur l'ensemble du territoire national. Le chiffre d'affaires de ces nouvelles activités a été pris en compte à compter du 1^{er} juillet 2009.

Les apports n'ont pas fait l'objet d'un effet rétroactif tant sur le plan comptable que sur le plan fiscal. En conséquence, la date d'effet de l'apport coïncide avec la date de réalisation de l'apport soit le 30 juin 2009. Ainsi les opérations de la société apporteuse provenant de l'exploitation de la Branche d'Activité au 30 juin 2009 bénéficient à la seule société apporteuse.

Les sociétés FIGAROMEDIAS (apporteur) et ADENCLASSIFIEDS (bénéficiaire de l'apport) étant sous contrôle commun, l'apport a été réalisé aux valeurs comptables.

Sur la base du traité d'apport, l'actif net apporté ressort à 1 506 758 euros rémunéré par l'attribution à FIGAROMEDIAS de 541 905 actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro chacune et d'une prime d'apport de 964 853 euros.

Le montant définitif de l'actif net apporté, déterminé à l'issue de l'examen au 30 juin 2009 de la valeur de l'apport par FIGAROMEDIAS à ADENCLASSIFIEDS, s'est élevé à 849.022 euros. En conséquence FIGAROMEDIAS a réalisé un complément d'apport en numéraire d'un montant de 657.735 euros correspondant à la différence entre le montant de l'apport figurant dans le traité d'apport soit 1.506.758 euros et le montant définitif.

1.1.2 Simplification de l'Organigramme Juridique

Au cours de l'exercice 2009, la société ADENCLASSIFIEDS a procédé à une simplification de son organigramme juridique en procédant à des dissolutions par confusion de patrimoine, (ci-après dénommées « TUP » pour Transmission Universelle de Patrimoine), des filiales qu'elle détenait à 100% :

- le Conseil de Surveillance d'ADENCLASSIFIEDS a décidé, lors de sa réunion du 30 mars 2009, de procéder à la dissolution par confusion de patrimoine de sa filiale à 100%, la société COOPTIN, la date d'effet comptable de cette dissolution-confusion ayant été fixée au 30 avril 2009 avec un effet fiscal rétroactif au 1^{er} janvier 2009.
- le Conseil de Surveillance d'ADENCLASSIFIEDS a décidé le 28 avril 2009 de procéder à la dissolution par confusion de patrimoine des filiales CADRES-ON-LINE et PRO-A-PART, la date d'effet comptable de ces dissolutions-confusions ayant été fixée au 31 mai 2009, avec un effet fiscal rétroactif au 1^{er} janvier 2009. Etant précisé que les sociétés AGENCE 3W et OFFICIEL COMMERCE, filiales à 100% de la société PRO-A-PART, ont été dissoutes par une opération de dissolution par confusion de patrimoine, le 30 avril 2009,
- la société OPEN MEDIA, après avoir procédé au 31 août à la dissolution par confusion de patrimoine de sa filiale à 100%, la société MICROCODE, a été dissoute le 30 septembre 2009 (décision du Conseil de Surveillance d'ADENCLASSIFIEDS du 31 août 2009).

1.1.3 Création d'une Joint Venture avec le Groupe Sud Ouest et le Groupe la Dépêche du Midi

Afin de renforcer sa présence en régions sur son activité Emploi, ADENCLASSIFIEDS a décidé de mettre en place une Joint Venture avec les sociétés Groupe Sud Ouest et Groupe la Dépêche du Midi. Cette Joint Venture s'est caractérisée par la création d'une entité juridique commune, la société « ADEN GRAND SUD OUEST ».

Cette société, détenue à 51% par ADENCLASSIFIEDS, à 24,5% par le Groupe Sud Ouest et à 24,5% par le Groupe La Dépêche du Midi, a pour objectif de développer un portail Emploi régional, rassemblant l'ensemble des offres d'emploi des régions Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc Roussillon (à l'exception de la Lozère) et Poitou-Charentes (hors les Deux-Sèvres et la Vienne).

S'appuyant sur la notoriété des titres de Presse Quotidienne Régionale Sud Ouest, Midi Libre et La Dépêche du Midi, et l'audience de leur site Internet respectif, ainsi que sur le volume d'offres et le savoir-faire Internet des sites Emploi d'ADENCLASSIFIEDS (Cadreemploi, Keljob, Cadres On Line), « Aden Grand Sud Ouest » propose ainsi aux professionnels de l'Emploi depuis le mois de novembre 2009 des solutions de recrutement alliant la puissance de sites Emploi leaders nationaux à la pertinence de sites Emploi leaders régionaux et locaux.

1.2. Changements de méthode comptable & de présentation des comptes

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice. Cependant, la provision pour Indemnité de fin de carrière d'Indicateur Bertrand, apportée au 30 juin 2009, n'était pas comptabilisée dans les comptes sociaux de l'apporteuse. La provision à fin juin 2009 a été comptabilisée dans les comptes d'ADENCLASSIFIEDS pour 396 K€ en diminution des capitaux propres.

Aucun changement notable de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.3. Comparabilité des comptes

L'exercice clos le 31/12/2009 est un exercice de 12 mois comme le précédent exercice.

2. Principes et méthodes comptables

2.1. Contexte général

Les comptes annuels ont donc été établis conformément aux règles françaises suivant les prescriptions du règlement 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif au plan comptable général 1999. Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Continuité d'exploitation,
Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
Indépendance des exercices,

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels sont présentés en euros. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire en date du 19 mars 2010.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

La crise économique et financière qui a impacté notre activité en fin d'année 2008 s'est poursuivie au cours de l'année 2009. L'ampleur et la durée de cette crise, au-delà du 31 décembre 2009 ne peuvent être anticipées avec précision. Les actifs dont la valeur s'apprécie par référence à des perspectives à plus long terme, en particulier les actifs incorporels, ont été évalués dans le cadre d'hypothèses prenant en compte une crise économique et financière dont la durée serait limitée dans le temps, en particulier dans ses effets sur les flux de trésorerie futurs résultant de l'activité, les paramètres financiers utilisés pour ces valorisations étant toutefois ceux prévalant sur le marché à la date de clôture.

2.2. Recours à des estimations

Pour établir ses comptes annuels, la direction de la société doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction de la société procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figureront dans ses futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par la direction de la société portent notamment sur l'évaluation des engagements envers les salariés, les immobilisations incorporelles et les provisions.

2.3. Ecart de conversion

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste "Ecart de conversion". Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques en totalité.

2.4. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par la société. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur (voir Note 2.7).

L'amortissement des logiciels informatiques est pratiqué sur une durée de 1 à 3 ans selon le mode linéaire.

Fonds commerciaux

Les fonds de commerce acquis ou reçus par voie de fusion ont une durée d'utilité indéfinie et ne font l'objet d'aucun amortissement, mais sont soumis à des tests annuels de perte de valeur (voir Note 2.7).

Le mali de fusion ou de confusion représente l'écart négatif entre l'actif net reçu par la société absorbante ou confondante à hauteur de sa participation détenue dans la société absorbée ou confondue, et la valeur nette comptable de cette dernière.

Le traitement comptable du mali de fusion et de confusion résulte du Règlement CRC 2004-01 pour des opérations placées sous contrôle commun.

Le mali technique résultant d'une opération de fusion ou de transmission universelle de patrimoine, relatif à des opérations impliquant des entreprises sous contrôle commun, est inscrit à l'actif en immobilisations incorporelles. Les malis de fusion et de confusion dégagés lors des opérations décrites en Note 1.2 ont été affectés au poste « fonds de commerce ».

2.5. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Conformément à l'option offerte par le Plan Comptable Général, les frais de développement sont comptabilisés à l'actif dès lors que les critères suivants sont simultanément remplis :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- La capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La façon dont l'immobilisation incorporelle génèrera des avantages économiques futurs probables ;
- La disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Dès lors que l'ensemble de ces conditions n'est pas rempli, les frais de développement sont comptabilisés en charges.

Lorsque les frais de développement sont portés à l'actif, ces derniers sont amortis sur la durée d'utilité des projets. Cette dernière est comprise entre 1 et 5 ans.

2.6. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, leur coût de production. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs. Aucune valeur résiduelle n'est prise en compte dans la base amortissable des immobilisations corporelles à leur date d'acquisition, la société prévoyant de les utiliser sur leur durée de vie. Cependant, la valeur résiduelle et la durée d'utilité des immobilisations corporelles sont revues annuellement par la société et les modifications éventuelles sont prises en compte dans le calcul de la base amortissable des immobilisations corporelles.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Installations et agencements	2 à 10 ans
Matériel de transport	2 ans
Matériel de bureau et informatique	2 à 5 ans
Mobilier	5 à 10 ans

2.7. Dépréciation d'actifs

Les immobilisations incorporelles et corporelles doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait pu perdre de la valeur, l'entreprise considère les indices externes et internes suivants :

Indices externes :

Une diminution de la valeur de marché de l'actif (de façon plus importante que du seul effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif) ;

Des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, sont intervenus au cours de l'exercice ou surviendront dans un proche avenir, dans l'environnement technique, économique ou juridique ou sur le marché dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu ;

Les taux d'intérêt du marché ou autres taux de rendement du marché ont augmenté durant l'exercice et il est probable que ces augmentations diminuent de façon significative les valeurs vénales et/ou d'usage de l'actif.

Indices internes :

Existence d'un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;

Des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif ;

Des performances de l'actif inférieures aux prévisions ;

Une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par la société.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est alors effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.

La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de la clôture, de la vente de l'actif, lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net de coûts de sortie.

La valeur d'usage correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa sortie. La société considère que la valeur d'usage correspond aux flux nets de trésorerie attendus actualisés. Ces derniers sont déterminés sur la base des données budgétaires validées par le Directoire.

En cas d'indice de perte de valeur sur les fonds de commerce, ceux-ci n'étant pas dissociables de l'entreprise, leur valeur nette comptable est comparée aux flux de trésorerie futurs non actualisés attendus des activités de l'entreprise.

2.8. Coûts d'emprunt

Les éventuels coûts d'emprunt supportés par la société dans le cadre du financement d'immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisés en charges l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.9. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de dépôts et cautionnements versés aux bailleurs pour la location de locaux ainsi que de Valeurs Mobilières de Placement Nanties ou dont la maturité est supérieure à trois mois. Lorsque la valeur recouvrable à la clôture de ces immobilisations financières est inférieure à la valeur comptabilisée, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

Les titres de participation et les autres immobilisations financières sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Lorsque des clauses de compléments de prix sont contractuellement prévues, celles-ci sont prises en compte dès lors que leur application est probable et que leur montant peut être mesuré de façon fiable.

S'il y a lieu, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable.

Pour les titres de participation, la valeur d'inventaire est notamment appréciée en fonction de la quote-part de capitaux propres corrigée des plus-values latentes, intégrant la prise en compte de l'évaluation des éléments incorporels. L'estimation de la valeur attribuée aux éléments incorporels découle de l'application de méthodes couramment retenues (approche par les redevances, approche par la méthode des « discounted cash flow »).

L'estimation de la valeur d'utilité peut donc justifier le maintien d'une valeur nette supérieure à la quote-part d'actif net comptable.

2.10. Créances et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

2.11. Disponibilités

Les disponibilités comprennent les liquidités en comptes courants bancaires.

2.12. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent pour leur coût d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée de la différence.

Les valeurs mobilières de placement comprennent les SICAV et dépôts à terme, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (d'une durée inférieure à 3 mois) et ne présentent pas de risque significatif de pertes de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt, ainsi que les actions propres acquises dans le cadre des diverses autorisations données par l'Assemblée Générale.

2.13. Engagements envers les salariés

Les salariés de la société peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite postérieurement à leur départ. Les engagements correspondants sont pris en charge en fonction des droits acquis par les bénéficiaires sous forme de provisions.

Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées une fois par an par des actuaires externes, selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement les hypothèses suivantes :

- un taux d'actualisation de 4,27%,
- un taux d'augmentation de salaires de 3%,

Les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles ne sont reconnus que lorsqu'ils excèdent 10 % de la valeur la plus haute de l'engagement ou de la valeur du fonds. La fraction excédant 10 % est alors étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle des salariés.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, la société comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont exigibles, la société n'étant pas engagée au-delà des cotisations versées. L'ANI du 11 janvier 2008 n'a eu aucun impact sur le calcul de l'indemnité de départ à la retraite, la société n'ayant pas son effectif de population susceptible de bénéficier des dispositions plus favorables de cet accord.

2.14. Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées, lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

2.15. Dettes

Les dettes sont évaluées pour leur montant nominal.

2.16. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de l'avancement de la prestation.

La société fournit à ses clients plusieurs types de prestations :

- Du référencement, en mettant à la disposition de ses clients, à partir de ses propres sites et pour une période donnée, des liens renvoyant vers le site de l'annonceur ;
- La fourniture d'accès à des bases de données ou logiciel (CVThèque, CVMail, CVAden) pendant une période définie contractuellement ;
- La diffusion sur Internet d'annonces individualisées pour une période donnée ;
- La vente d'abonnement ou de « pack » permettant aux annonceurs de déposer sur les différents sites Internet de la société un nombre prédéfini d'annonces pendant une période déterminée ;
- Des espaces publicitaires sous forme de bannières pour une période définie ;
- La fourniture clés en main de sites internet dédiés ;
- La mise à disposition pour des périodes déterminées de solutions logicielles destinées aux clients ;
- La recherche de candidats au sein des bases de données de la Société, le tri et la gestion de CV.

Pour l'ensemble de ces prestations, le chiffre d'affaires est reconnu linéairement sur la durée contractuelle pendant laquelle la prestation est réalisée.

Concernant l'activité de l'Indicateur Bertrand apportée au 30 juin 2009, le chiffre d'affaires recouvre plusieurs types de prestations :

- La diffusion sur les publications d'annonces individualisées pour une publication ou pour une période donnée ;
- La diffusion sur Internet d'annonces individualisées pour une période donnée ;
- La publicité commerciale diffusée au sein des publications.

Pour les publications papier, le chiffre d'affaires est reconnu au moment de leurs publications.

Les rabais, remises, ristournes et escomptes consentis aux clients sont comptabilisés simultanément à la reconnaissance des ventes. Ils sont classés en réduction du chiffre d'affaires.

2.17. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui, en raison de leur nature, ou de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société, tels que les cessions d'immobilisations, les litiges portés devant les tribunaux, etc.

2.18. Echanges de publicité

Les échanges de publicité dans le cadre d'activité Internet doivent être évalués, conformément au Règlement CRC N°2003-01 à la valeur vénale de celui des deux lots dont l'estimation est la plus fiable.

La valeur vénale d'un lot s'obtient par référence à des ventes « normales ». Les ventes normales sont définies comme des ventes équivalentes réalisées par la même entreprise payées en espèces ou contre remise d'autres actifs, monétaires ou non.

Ainsi, les ventes doivent :

- être de même nature et avoir un contenu comparable,
- intervenir fréquemment,
- ne pas faire intervenir la même contrepartie.

Lorsque la valeur vénale est estimée de façon fiable, l'entreprise ajuste la valeur comptable de l'échange de façon à faire apparaître celle-ci pour la valeur vénale la plus sûre.

Lorsque la valeur vénale ne peut pas être estimée de façon fiable, les achats et chiffres d'affaires correspondant sont annulés sauf si un actif est remis en échange.

La société ADENCLASSIFIEDS estime que la valeur vénale des prestations fournies et de celles reçues dans le cadre des opérations d'échanges qu'elle a contractées avec des tiers ne peut être évaluée de façon fiable. De ce fait ces échanges n'ont aucun impact sur le résultat de la société.

2.19. Impôt sur les sociétés

La rubrique « charge d'impôt » inclut l'impôt exigible au titre de la période après déduction des éventuels crédits d'impôt.

Impôt exigible

L'impôt exigible est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable suite aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les positions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date de clôture des comptes annuels.

2.20. Résultat par action

Le résultat net de base par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, corrigées, le cas échéant, des détentions par la société de ses propres actions.

Le résultat net dilué par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre d'actions ordinaires en circulation majoré de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives.

3. Produits d'exploitation

3.1. Chiffre d'affaires

La décomposition du chiffre d'affaires par activités se présente comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Emploi	34 339	43 062
Formation	3 482	2 580
Immobilier	12 607	6 026
Total	50 428	51 669

Les données chiffrées sectorielles présentées ci-dessus se décomposent comme suit :

Au 31 décembre 2009 :

<i>En milliers d'euros</i>	Emploi	Formation	Immobilier
Annonces / Communication	26 146	3 482	12 006
Services à Valeur Ajoutée	8 194	0	601
Total	34 339	3 482	12 607

Au 31 décembre 2008 :

<i>En milliers d'euros</i>	Emploi	Formation	Immobilier
Annonces / Communication	37 553	2 580	6 026
Services à Valeur Ajoutée	5 509		
Total	43 062	2 580	6 026

L'ensemble du chiffre d'affaires est réalisé en France.

3.2. Reprises de provisions et transferts de charges

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Reprises de provisions sur créances clients	2 165	765
Reprises de provisions sur risques et charges	239	56
Transferts de charges	671	1 011
Total	3 074	1 833

L'augmentation des reprises de provisions sur créances clients entre 2008 et 2009 de 1 400 k€ est principalement liée à la TUP de la société Pro A Part.

Les transferts de charges sont constitués à hauteur de 551 k€ du reclassement en résultat exceptionnel de charges salariales, la différence de 120 k€ correspondant aux avantages en nature versés pour 96 k€ et 24 k€ de remboursement mutuelle.

4. Personnel

4.1. Effectifs

L'effectif moyen de la société pour l'exercice 2009 s'élève à 375 salariés, contre 332 salariés pour 2008.

La répartition des effectifs entre les populations cadres et non cadres se présente comme suit :

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Cadres	299	273
Non cadres.....	76	59
Total	375	332

4.2. Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Salaires et traitements	16 592	15 223
Charges sociales et fiscales.....	7 694	7 129
Attribution d'Actions gratuites	1 059	2 230
Total	25 345	24 582

Au 31 décembre 2009, le taux moyen de charges sociales et fiscales atteint 46,37 % de la masse salariale brute (46,83 % au 31 décembre 2008). Les charges de personnel comprennent le coût de l'attribution des actions gratuites.

4.3. Rémunérations allouées aux membres du directoire

La rémunération des membres du Directoire de la société, incluse dans les charges de personnel mentionnées ci-dessus, s'établit à 526 k€, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 contre 703 k€ au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Rémunération brute.....	526	703
Total	526	703

Le 28 juillet 2009, trois nouveaux membres du Directoire ont été nommés, ce qui ramène le nombre des membres du Directoire à six. Sur ces six membres, quatre seulement ont perçu une rémunération par ADENCLASSIFIEDS. Trois de ces membres bénéficient d'une rémunération au titre d'un contrat de travail.

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2009, le contrat de travail du Directeur Général, Monsieur Thibaut GEMIGNANI a été suspendu ; il perçoit désormais une rémunération en qualité de mandataire social.

Par ailleurs, Messieurs Pierre CONTE, Président du Directoire et Guillaume TEILHARD DE CHARDIN, membre du Directoire ne perçoivent aucune rémunération d'ADENCLASSIFIEDS.

Par ailleurs, la provision liée aux Indemnités de Départ à la Retraite comptabilisée pour un montant total de 123 k€ intègre 35 k€ au profit des membres du Directoire.

4.4. Droits individuels à la formation

La loi 2004-391 du 4 juin 2004 reconnaît aux salariés un nouveau droit individuel à la formation (DIF).

Ce droit, d'une durée de 20 heures par an (calculée au prorata temporis en cas de travail à temps partiel), est ouvert à tout salarié sous contrat à durée indéterminée disposant d'une ancienneté d'au moins un an dans l'entreprise. Les intéressés peuvent cumuler ce droit d'une année sur l'autre dans la limite de 6 ans pour les salariés travaillant à temps plein, et de 120 heures, quel que soit le nombre d'années pour ceux à temps partiel. A défaut de son utilisation en tout ou partie, le DIF reste plafonné à 120 heures.

Le volume des heures de formation cumulée correspondant aux droits acquis ainsi que les heures n'ayant pas donné lieu à demande de formation se présente comme suit :

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Droits acquis en heures	21 035	13 147
Heures n'ayant pas donné lieu à demande.....	19 654	12 065

5. Amortissements, provisions et pertes de valeur

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Immobilisations incorporelles	2 281	1 151
Immobilisations corporelles	549	541
Total immobilisations [A]	2 830	1 692
Engagements envers les salariés	123	28
Provisions pour risques et charges	-191	119
Total provision [B]	-68	147
Total des dotations nettes hors actifs courants [C = A+B]	2 762	1 839
Clients et autres actifs circulants	187	-92
Total actifs [D]	187	-92
Total Exploitation [E = C+D]	2 949	1 747
Provisions pour risques financiers	645	1 336
Total Financier [F]	645	1 336
Provisions pour créances d'impôt [G]		141
Provisions pour litiges sociaux [H]	392	-163
Amortissement exceptionnel logiciel Cooptin	19	
Provisions pour amortissements dérogatoires	20	
Autres provisions [I]	-400	-4
Total Exceptionnel [J= G+H+I]	31	-26

6. Résultat Financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Revenu des VMP	13	-126
Intérêts des comptes courants	637	2 305
Provision financière	-345	-635
Provision titres Séminus	-300	
Mali et Boni de Fusion	-237	-67
Transfert de charges pour provision pour actions gratuites	-216	
Divers	-13	4
Résultat financier	-461	1 481

7. Résultat Exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Provision sur apport IB	400	
Indemnités transactionnelles	-960	-607
Divers	-31	-29
Résultat exceptionnel	-591	-636

8. Impôts sur les résultats

8.1. Charge d'impôt

8.1.1. Taux effectif d'impôt

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Résultat net.....	1 380	8 351
Impôts sur le résultat.....	818	266
Résultat net avant impôt	2 198	8 617
Taux effectif d'imposition.....	37.21%	3.09%

8.1.2. Rapprochement entre la charge d'impôt réelle et la charge d'impôt théorique

Le rapprochement entre la charge réelle et la charge théorique d'impôt, résultant de l'application au résultat net avant impôt du taux de droit commun d'imposition en France s'établit comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Résultat net avant impôt	2 198	8 617
Taux d'imposition de la société	34.43%	33.33%
Charge d'impôt théorique	757	2 872
Augmentation/réduction de la charge d'impôt résultant de :		
- Imputation des déficits antérieurs reportables Société « Tupées ».....	-29	-2 885
- Déficités nés au cours de l'exercice.....		
- Autres différences permanentes	-218	191
-Différences temporaires.....	284	88
Charge réelle d'impôt	794	266

A noter que le taux d'impôt soit 34.43 % en 2009 résulte de l'application du taux théorique de 33.33% et de l'application de la contribution sociale de 3.3%. Il était de 33.33% en 2008, période de consommation des déficits reportables.

Le gain d'impôt sur les autres différences permanentes provient essentiellement : des résultats 2009 des sociétés ayant fait l'objet de « TUP » pour 165 k€ ainsi que d'une reprise de provision apportée par l'Indicateur Bertrand de 138 k€.

8.1.3. Ventilation de l'impôt sur les sociétés

Au 31 décembre 2009 :

<i>En milliers d'euros</i>	Avant impôt	Impôt	Après impôt (net)
Résultat courant.....	2 788	-1 159	1 629
Résultat exceptionnel (et participation)	-590	341	-249
Crédit d'impôt.....			
Résultat comptable	2 198	-818	1 380

Au 31 décembre 2008 :

<i>En milliers d'euros</i>	Avant impôt	Impôt	Après impôt (net)
Résultat courant.....	9 394	-525	8 869
Résultat exceptionnel (et participation)	-636	118	-518
Crédit d'impôt.....			
Résultat comptable	8 758	- 407	8 351

8.2. Déficit fiscal reportable

Les déficits reportables dont le montant s'élevait à 8 656 k€ au 1^{er} janvier 2008 ont tous été consommés au cours de l'exercice 2008.

Il n'y a eu aucun déficit reportable généré au cours de l'exercice 2009.

Par ailleurs, les éléments constitutifs de l'allègement de la dette future d'impôt s'établissent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Taux de droit commun.....	34.43%	34.43%
Contribution Sociale de Solidarité	-92	-98
Participation à l'effort construction	-82	-65
Indemnité départ à la retraite	-699	-145
Plus value latente sur OPCM.....	-64	-61
Provision pour compte courant	-689	
Provision pour créance d'impôt.....	-141	-141
Base Fiscale Différée	-1 767	-510
Impôts Différés à 34.43%	-608	-176

9. Résultats par action

9.1. Résultat net de base par action

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le courant de la période.

		31 décembre 2009	31 décembre 2008
Résultat net de base (<i>en milliers d'euros</i>).....	(a)	1 380	8 351
Nombre moyen d'actions en circulation au cours de la période:	(b)	6 691 574	6 378 895
- nombre d'actions à l'ouverture		6 502 871	6 468 421
- nombre d'actions à la clôture		7 044 776	6 502 871
Résultat net de base par action (en euros)	(a) / (b)	0,20	1.31

9.2. Résultat net dilué par action

Le résultat net dilué par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation et du nombre d'actions qui seraient créées à la suite de la conversion des instruments convertibles en actions.

		31 décembre 2009	31 décembre 2008
Résultat net de base (<i>en milliers d'euros</i>).....	(a)	1 380	8 351
Nombre moyen d'actions en circulation au cours de la période:	(b)	6 691 574	6 378 895
Nombre d'actions potentiellement dilutives	(c)	83 232	161.375
Nombre d'actions prise en compte dans le calcul du résultat net dilué par action	(d) = (b)+(c)	6 774 806	6 540 270
Résultat net dilué par action (en euros)	(a) / (d)	0,20	1.28

10. Immobilisations incorporelles nettes

Evolution du poste du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009

En milliers d'euros	1 ^{er} janvier 2009	Mouvements de la période			TUP /Apport Partiel d'Actif	31 décembre 2009
		Augmentation	Diminution	Mise au Rebut /virt poste		
Frais de développement.....	1 506	-	-	-21	21	1 506
Fonds commerciaux	20 268	-	-		21 526	41 794
Logiciels.....	9 803	197		888	1 276	12 164
En cours	927	2 388		-2 743	325	898
Autres	100			-100		
Immobilisations brutes	32 604	2 585		-1 976	23 148	56 362
Frais de développement.....	1 444	62		-21	21	1 506
Logiciels	3 250	2 258	31	-1 855	764	4 386
Autres.....	89	11		-100		
Cumul des amortissements	4 783	2 331	31	-1 975	785	5 892
Immobilisations nettes.....	27 821	254	31	0	22 363	50 470

Les principales évolutions de la période concernent la mise en production de nouvelles versions de nos logiciels d'exploitation, et notamment Keljob (lots 3&4 : 210k€), Web Cadremploi (512k€), Kelformation (213 k€), CVMail (327k€), CVAden (262k€), Explorimmo Neuf (174€), Adenweb (133k€)

Les reclassements et mises au rebut pour le poste Licences, logiciels et sites internet soit 888 k€ net proviennent de :

- l'augmentation des mises en service d'un montant de 2 743 k€ issue des immobilisations incorporelles en cours,
- l'augmentation des mises au rebut d'un montant de 1 855 k€ qui sont venues réduire sur l'exercice le montant des mises en service

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au cours de la période.

11. Immobilisations corporelles nettes

Evolution du poste du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009

En milliers d'euros	1 ^{er} janvier 2009	Mouvements de la période			TUP /Apport Partiel d'Actif	31 décembre 2009
		Augmentation	Diminution	Mise au Rebut/virt de poste		
Installation et agencement.....	589	363			1 702	2 654
Matériel de transport.....	2		2		14	14
Matériel de bureau et informatique	2 011	330		-458	266	2 149
Mobilier	398	141			51	590
En cours.....	57			-57		
Immobilisations brutes.....	3 057	834	2	-515	2 033	5 407
Installations & agencements	135	87			1 646	1 868
Matériel de transport.....	2		2		14	14
Matériel de bureau, informatique	1 473	373		-515	196	1 528
Mobilier	163	88			20	271
Cumul des amortissements ..	1 773	548	2	-515	1 876	3 681
Immobilisations nettes	1 284	286		0	157	1 726

Les mises en service des immobilisations corporelles en cours sont de 57 k€ et concernent le matériel de bureau et informatique. Toutes les mises au rebut étaient totalement amorties en 2009.

12. Immobilisations financières

Evolution du poste du 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2009

En milliers d'euros	1 ^{er} janvier 2009	Acquisitions	Diminutions	Reclassements/TUP	31 décembre 2009
Titres de participation	26 102	289	157	-24 008	2 226
Prêts et autres.....	14	-	-	4	18
Titres Immobilisés.....	664	-	32		632
Dépôt et cautionnement.....	84	12	34	197	259
Total Brut	26 864	301	223	-23 807	3 135
Provision pour Titres.....			300		300
Total Net	26 864	301	523	-23 807	2 835

Les acquisitions de titres de participation concernent :

- l'augmentation de capital de Seminus réalisée par compensation de créances pour 270 k€,
- le versement de capital réalisé lors de la constitution de la société Aden Grand Sud Ouest pour 19 k€.

La diminution de titres de participation est relative à la libération de 156 K€ de fonds qui avaient été placés sous séquestre dans le cadre de l'acquisition de la société Pro A Part.

Une provision pour titre sur la filiale Seminus a été constatée pour un montant de 300 k€.

13. Clients et comptes rattachés

Toutes les créances clients ont une échéance inférieure à un an.

L'état des en cours clients par antériorité se présente de la manière suivante :

	Solde	<30 jours	Entre 30 et 60 jours	Entre 61 et 90 jours	Entre 91 et 180 jours	Entre 181 et 360 jours	>360 jours
Créances Clients	18 819	13 051	271	92	433	1 583	3 389
Provision HT	-3 210	-41	-23	-48	-231	-770	-2 097
Net/Risque	15 609	13 010	248	44	202	813	1 292
Clients - EAR	24	24					
Clients - FAE	1 096	1 096					
Clients - EM	1 945	1 945					
Créances nettes	18 674	16 075	248	44	202	813	1 292

Les créances clients Echanges de Marchandises (EM) sont considérées comme non échues car elles sont réglées par voie de compensation. Elles ne sont dues qu'à réception de la facture fournisseur.

14. Autres créances

Les autres créances ont une échéance inférieure à un an et comprennent les éléments suivants :

En milliers d'euros	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Créances IS et CIR	181	429
T.V.A.	1 556	1 458
Autres créances d'exploitation	189	284
Provision pour dépréciation.....	-141	-141
Total autres créances	1 785	2 031

15. Comptes courants actifs

Les comptes courants actifs nets se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Compte courant Groupe Figaro	52 527	13 864
Compte courant Socpresse.....		38 300
Compte courant Direct Recruit.....		55
Compte courant Coptin.....		7
Compte courant Seminus.....	689	490
Provision sur compte courant Seminus	-689	
Total comptes courants actifs	52 527	52 716

16. Trésorerie

Tableau des flux de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	Annexe Note N°	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net		1 380	8 351
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
- Amortissements et provisions	30.1	3 624	3 058
- Plus et moins values de cessions nettes d'impôts			
- Autres variations	30.2	238	
Marge brute d'autofinancement		5 242	11 409
Variation du BFR liée à l'activité	30.3	-3 580	4 389
- variation de l'actif circulant		5 622	4 204
- variation des dettes d'exploitation		-9 202	185
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		1 662	15 798
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements			
Effets des décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations.....	30.4	-2 964	-4 731
Effets des décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières.....	30.5	-31	-16 618
Cessions d'immobilisations	30.6	216	
Autres flux liés aux opérations d'investissements			-17
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements		-2 779	-21 366
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Remboursement d'emprunt		-53	
Incidence des variations de périmètre		220	
Augmentation de capital et de prime d'émission Adenclassifieds			211
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		167	211
VARIATION DE TRESORERIE NETTE		-950	-5 357
Trésorerie nette d'ouverture	16.1	55 998	61 355
Trésorerie nette de clôture	16.1	55 048	55 998
Variation de trésorerie nette		-950	- 5 357

16.1. Eléments constitutifs de la trésorerie nette

Du fait de la convention de trésorerie conclue entre ADENCLASSIFIEDS et leur actionnaire, GROUPE FIGARO et SOCPRESSE, l'exigibilité de ce compte courant peut être requise à tout moment, sur simple demande des intéressés. Du fait de son caractère hautement liquide, GROUPE FIGARO se comportant comme un établissement centralisateur de la trésorerie de ses filiales, ce compte courant actif est classé au sein de la trésorerie nette ⁽¹⁾

Le Conseil de Surveillance du 3 novembre 2009 a constaté le remboursement anticipé du solde de l'avance en compte courant conformément aux dispositions de la convention d'avance en compte courant existante entre ADENCLASSIFIEDS et SOCPRESSE. De ce fait, cette convention dont la rémunération était indexée sur l'EURIBOR 12 mois a pris fin.

Une nouvelle convention d'avance en compte courant a été autorisée et signée le 25 novembre 2009, entre ADENCLASSIFIEDS et GROUPE FIGARO qui modifie le taux de référence qui était l'EONIA. Désormais la trésorerie est rémunérée sur la base de l'indice EURIBOR 12 mois en totalité à travers un compte courant unique auprès de GROUPE FIGARO.

Au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008, la trésorerie dont dispose la société comprend les éléments suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Disponibilités.....	557	195
Valeurs mobilières de placement.....	2 803	3 718
Compte courant Le Figaro et Socpresse ⁽¹⁾ (Note 15).....	52 527	52 164
Trésorerie active	55 887	56 077
Concours bancaires.....	839	79
Trésorerie passive	839	79
Trésorerie Nette	55 048	55 998

Le contrat de liquidité concernant le contrat de rachat d'actions est considéré comme de la disponibilité pour 153k€. L'apport partiel d'actif ainsi que les TUP ont augmenté la trésorerie de 220 k€.

16.2. Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2009, le poste VMP est exclusivement composé d'actions propres acquises dans le cadre de la gestion du contrat de liquidité. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, et dépréciées, s'il y a lieu, en fonction du cours de clôture.

La variation pluriannuelle des valeurs mobilières de placement se présente comme suit :

Evolution du poste du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009

<i>En milliers d'euros</i>	1^{er} janvier 2009	Acquisitions	Cessions	31 décembre 2009
Actions propres.....	3 718	367	1 282	2 803
Total	3 718	367	1 282	2 803

17. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance relèvent toutes de l'exploitation.

18. Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes du bilan se décompose comme suit :

En milliers d'euros	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Créances clients et comptes rattachés	1 096	1 844
Autres créances	50	197
Total des produits à recevoir	1 146	2 041

19. Capital et capitaux propres

Au 31 décembre 2009 le capital social était fixé à 7 044 776 euros divisés en 7 044 776 actions d'une valeur nominale de 1 euro. L'augmentation de capital est intervenue le 30 juin 2009 suite à l'apport partiel d'actif de l'Indicateur Bertrand.

Tableau de variation des capitaux propres

Au 31 décembre 2009

En milliers d'euros	Capital	Primes d'émission	Primes d'Apport	Report à nouveau	Réserves	Résultat	Amort. Dérogatoire	Total capitaux propres
Au 31 décembre 2008.....	6 503	77 609		279	15	8 351		92 757
Augmentation de capital.....	542		870					1 412
Affectation du résultat.....				7 934	417	-8 351		
Affectation provision IDR.....				-395				-395
Résultat de la période						1 380		1 380
Amortissement dérogatoire							20	20
Au 31 décembre 2009.....	7 045	77 609	870	7 818	432	1 380	20	95 174

L'apport partiel d'actif d'Indicateur Bertrand a généré une augmentation de capital de 542 k€ avec une prime d'apport brute de 965 k€ sur laquelle sont venus s'imputer les frais d'acquisition de 95 k€ après impôt soit une prime d'apport nette de 870 k€.

La comptabilisation de l'IDR consécutif à l'apport partiel d'actif de l'Indicateur Bertrand au 30 juin 2009 a impacté le report à nouveau de 396k€ conformément à l'explication fournie en 1.2.

20. Provisions pour risques et charges

Evolution du poste du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009

En milliers d'euros	1 ^{er} janvier 2009	Évolution au cours de la période			Apport Partiel d'Actif/TUP	31 décembre 2009
		Dotation	Reprises			
			Utilisation	Non utilisation		
Risques juridiques.....	133	36		133	20	56
Risques sociaux.....	321	514	30	477	500	828
Provision pour perte de change	21		21			
Plan de Rachat d'actions	1 409	979	1 304	-		1 084
Avantages au personnel	145	123		-	431	699
Total Provisions pour risques et charges	2 028	1 652	1 355	610	951	2 667
- dont résultat opérationnel courant.....		171	30	210		
- dont résultat financier		979	1 215			
- dont résultat exceptionnel		502	110	400		

Au 31 décembre 2009 les provisions pour risques et charges comprennent, pour l'essentiel, les provisions pour couvrir des litiges ou des transactions suite aux départs de personnel.

Le traitement comptable des plans d'attribution d'actions gratuites est conforme à l'avis n° 2008-17 du 06 novembre 2008 du Conseil National de la Comptabilité. Toutes les charges afférentes aux actions gratuites sont comptabilisées en charge de personnel.

Dans le cadre des plans d'attribution d'actions gratuites en cours, et compte-tenu de la décision de la Société d'acquiescer sur le marché des titres à livrer, une provision pour risque de 980 k€ a été constituée afin de couvrir, pour la période d'acquisition courue sur l'exercice, la charge liée à la réalisation de la moins value d'attribution. La reprise correspond aux actions acquises par les salariés en février, mai et juillet 2009 pour 1 304 k€.

21. Fournisseurs et comptes rattachés

Toutes les dettes fournisseurs ont une échéance inférieure à un an.

22. Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales sont à échéance à moins d'un an et s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
T.V.A. à payer	4 036	3 858
Impôt société	460	266
Autres dettes fiscales	15	59
Rémunération du personnel	2 293	2 068
Charges sociales.....	2 652	2 709
Total des dettes fiscales et sociales	9 456	8 960

23. Autres dettes

Les autres dettes sont à échéance à moins d'un an et s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Avoirs à établir	1 290	1 767
Compte courant passif.....		2 293
Autres dettes d'exploitation	2	20
Total des autres dettes	1 292	4 080

24. Produits constatés d'avance

Des produits constatés d'avance sont comptabilisés lorsque les prestations sont facturées et non encore totalement réalisées.

Au 31 décembre 2009, il s'agit pour l'essentiel de prestations continues relatives à des contrats qui produiront leurs effets sur la période subséquente (11 319 k€), ainsi que du montant restant à courir sur l'étalement de la franchise de loyer sur la durée du bail (767 k€).

Les produits constatés d'avance relèvent tous de l'exploitation.

25. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes du bilan se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 784	3 553
Dettes fiscales et sociales	4 036	3 643
Autres dettes	1 267	1 766
Intérêts courus bancaires	3	
Total des charges à payer	9 090	8 962

26. Echéance des dettes et des créances**Etat des Dettes**

	Montant Brut	1 an au plus	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	-	-		
Emprunts et autres dettes fin.	839	839		
Avances et acomptes clients	334	334		
Fournisseurs et rattachés	9 267	9 267		
Personnel et rattachés	2 293	2 293		
Dettes sociales	2 652	2 652		
Dettes fiscales	4 511	4 511		
Dettes sur immobilisations	1 458	1 458		
Groupe et associés				
Autres	1 292	1 292		
Produits constatés d'avance	12 086	12 086		
TOTAL	34 732	34 732		

Etat des Créances

	Montant Brut	1 an au plus	Plus d'un an
Autres titres immobilisés	632		632
Prêt et autres immo. financières	277	4	273
Avances et acomptes fournisseurs	26	26	
Clients et rattachés	21 884	17 897	3 987
Personnel et comptes rattachés	74	74	
Etat et autres collectivités	1 737	1 737	
Groupe et associés	53 215	53 215	
Autres	72	72	
Charges constatées d'avance	1 169	1 169	
TOTAL	79 086	74 194	4 892

27. Engagements et passifs éventuels

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Engagements donnés		
- Baux	7 472	8 963
- cautions, avals,.....	574	-
- crédit bail, location longue durée	657	478
Total des engagements donnés	8 703	9 441
Engagements reçus		
- cautions, avals,.....		
- garanties de passif	983	1 300
- crédit bail, location	-	-
Total des engagements reçus	983	1 300

Les garanties reçues concernent essentiellement les actes de garanties accordées par les cédants des sociétés Open Média, Pro A Part et Microcode. Celles-ci ont une durée de vie limitée dans le temps qui explique la variation par rapport à 2008.

Les cautions données concernent la garantie accordée par une banque lors de l'installation dans le siège actuel. Cette caution représente 3 mois de loyers.

28. Informations relatives aux parties liées

28.1 Relations avec les dirigeants et actionnaires directs ou indirects

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009
Créances clients et comptes rattachés.....	2 205
Comptes courants d'associés débiteurs.....	52 527
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 235
Chiffre d'Affaire	3 808
Charges d'exploitation	-2 524
Produits financiers.....	639

28.2 Relations avec les filiales consolidées

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009
Créances clients et comptes rattachés.....	215
Comptes courants d'associés débiteurs.....	688
Comptes courants d'associés créditeurs.....	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	250
Charges constatées d'avances	139
Chiffre d'Affaires.....	1 208
Charges d'exploitation.....	-98
Produits financiers.....	4
Charges financiers	-9

La Société est consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés du Groupe Industriel Marcel Dassault dont la société mère est :

GIMD
SAS au capital de 512 851 968 euros

9 Rond Point des Champs Elysées Marcel Dassault – 75008 PARIS

29. Suivi des instruments financiers sur capital

Caractéristique des instruments financiers émis au 31 décembre 2009 :

Bons de souscriptions d'Actions (« BSA ») :

Dans le cadre de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 30 mars 2006, le Directoire a émis des bons de souscriptions d'actions (les « BSA ») et a déterminé la liste des bénéficiaires. Par décision du même jour, le Directoire a émis 1.704 BSA au profit de Monsieur Laurent Sorbier. Chaque BSA lui donne droit de souscrire à une action nouvelle de la Société pour un prix d'exercice égal à 16 euros, soit la valeur nominale de l'action (1 euro) augmentée d'une prime d'émission de 15 euros.

Le tableau ci-après présente le nombre et les principales caractéristiques des BSA attribués à Laurent Sorbier, membre du Conseil de surveillance de la Société :

Plan	Date d'attribution	Nombre de BSA attribués	Nombre de BSA encore exerçables	Nombre d'actions auxquelles les BSA encore exerçables donnent droit	Prix unitaire d'exercice (en euros)	Période d'exercice
2006	30/03/06	1.704	703	703	16	du 30 mars 2006 au 29 mars 2011*

* L'exercice des BSA s'effectue à compter de leur date d'attribution par le directoire de la Société, soit le 30 mars 2006, à hauteur de 12,5 % des BSA attribués à Laurent Sorbier par trimestre civil. Etant précisé que les BSA exerçables au cours d'un trimestre civil mais non effectivement exercés resteront exerçables au cours des trimestres civils ultérieurs et au plus tard, dans les cinq ans qui suivent leur émission, soit au plus tard le 29 mars 2011.

1 BSA a été exercé le 21 juin 2006, 550 BSA le 26 avril 2007 et 450 BSA le 29 juin 2007, soit au total 1.001 BSA. Au 31 décembre 2009, le solde des BSA exerçable s'élève donc à 703.

Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprises (« BSPCE ») :

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune opération de souscription d'actions par voies d'exercice des BSPCE (Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprises) que ce soit par les mandataires sociaux ou par les salariés.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 2006 a émis 1.910 Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprises, dénommés BCE S/03/2006, conférant le droit à leurs titulaires de souscrire dix neuf mille cent (19.100) actions de catégorie A, soit dix (10) actions de catégorie A pour un (1) BCE S/03/2006 exercé, d'une valeur nominale unitaire d'un (1) euro augmentée d'une prime d'émission de quinze euros (15 €).

Au 31 décembre 2009, sur les 1910 BCE S/03/2006 qui ont été attribués par le Directoire du 31 mars 2006, 848 sont encore exerçables jusqu'au 29 mars 2011.

Actions Gratuites :

Nature	Actions Gratuites	Actions Gratuites	Actions Gratuites	Actions Gratuites
Date d'émission	30/09/2006	20/02/2007	21/05/2007	24/07/2007
Prix d'attribution	42,0 €	35,0 €	41,7 €	43,5 €
Quantité attribuée	65.366	9.800	21.790	119.948
	Terme de la Période Acquisition : 30/09/2008	Terme de la Période Acquisition : 20/02/2009	Terme de la Période Acquisition : 21/05/2009	Terme de la Période Acquisition : 24/07/2009
Échéance	Terme de la Période de Conservation : 30/09/2010	Terme de la Période de Conservation : 20/02/2011	Terme de la Période de Conservation : 21/05/2011	Terme de la Période de Conservation : 24/07/2011
Commentaires	Toutes les actions ont été attribuées et cédées gratuitement aux salariés bénéficiaires au terme de la période d'acquisition	Toutes les actions ont été attribuées. 3.800 actions ne satisfont pas à la condition de présence au terme de la période d'acquisition. Sur les 6.000 actions cédées aux salariés bénéficiaires au terme de la période d'acquisition, 5.000 sont relatives à un salarié parti depuis juin 2008 pour lequel la clause de présence a été levée	Toutes les actions ont été attribuées. 18.290 actions ne satisfont pas à la condition de présence au terme de la période d'acquisition. 3.500 actions ont été cédées gratuitement au salarié bénéficiaire au terme de la période d'acquisition	Toutes les actions ont été attribuées. 49.522 actions ne satisfont pas à la condition de présence au terme de la période d'acquisition et 6.667 actions ne satisfont pas à la condition de performances 2008. 63.759 actions cédées gratuitement aux salariés bénéficiaires au terme de la période d'acquisition

Nature	Actions Gratuites	Actions Gratuites	Actions Gratuites	Actions Gratuites	Actions Gratuites
Date d'émission	25/01/2008	09/07/2008	15/12/2008	09/02/2009	21/12/2009
Prix d'attribution	22,5 €	12,0 €	16,25 €	14,98 €	19,2 €
Quantité	20.000	58.673	7.250	14.000	2.500
Échéance	Terme de la Période Acquisition : 25/01/2010	Terme de la Période Acquisition : 09/07/2010	Terme de la Période Acquisition : 15/12/2010	Terme de la Période Acquisition : 09/02/2011	Terme de la Période Acquisition : 21/12/2011
	Terme de la Période de Conservation : 25/01/2012	Terme de la Période de Conservation : 09/07/2012	Terme de la Période de Conservation : 15/12/2012	Terme de la Période de Conservation : 09/02/2013	Terme de la Période de Conservation : 21/12/2013
Commentaires	Toutes les actions ont été attribuées et cédées gratuitement aux salariés bénéficiaires au terme de la période d'acquisition	Toutes les actions ont été attribuées 6.712 actions ne satisfont pas dès la fin 2009 à la condition de présence au terme de la période d'acquisition	Toutes les actions ont été attribuées	Toutes les actions ont été attribuées et sont conditionnées aux résultats de l'exercice 2009 Ces conditions n'étant pas remplies, ces 14.000 actions sont devenues caduques	Toutes les actions ont été attribuées

30. Eléments relatifs aux tableaux de flux de trésorerie

30.1. Amortissements et provisions

La décomposition du poste se présente comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009
- immobilisations incorporelles	2 300
- immobilisations corporelles	549
- provision pour comptes courants	688
- provision pour titres Seminus.....	300
- provisions pour risques et charges	1 671
- reprises de provisions risques et charges	2 091
- provisions sur actif circulant... ..	2 352
- reprises de provisions sur actif circulant.....	2 165
- Amortissements dérogatoires.....	20
Total	3 624

30.2. Autres variations

Les autres variations comprennent les malis et bonis de fusion générés par les TUP. Ceux-ci se décomposent comme suit :

- Bonis de fusion réalisés 77k€
- Malis de fusion réalisés 315k€

30.3. Variation du besoin en fonds de roulement

En milliers d'euros

	31 décembre 2009
Variation de l'actif circulant	- 5 622
Variation des créances clients	- 4 356
- à l'ouverture de la période	18 531
- à la clôture de la période.....	21 884
Variation des autres actifs circulant ⁽¹⁾	- 1 673
- à l'ouverture de la période	3 230
- à la clôture de la période.....	3 120
- Comptes courants Actif.....	407
Variation du passif d'exploitation	-9 202
Variation des dettes fournisseurs	-1 324
- à l'ouverture de la période	8 709
- à la clôture de la période.....	9 267
Variation des autres passifs d'exploitation ⁽²⁾	-7 903
- à l'ouverture de la période	27 632
- à la clôture de la période.....	24 436
Variation Comptes courants Passif	25
Total	3 580

⁽¹⁾ Comprend les avances et acomptes, les autres créances et les charges constatées d'avance.

⁽²⁾ Comprend les dettes fiscales et sociales, les autres dettes et les produits constatés d'avance.

Il faut noter que dans les ouvertures et clôtures de période, les différentes opérations d'apport partiel d'actif ainsi que les TUP sont comprises dans les soldes. L'incidence de ces apports et transmission universelle de patrimoine est de 3 761 k€ sur le passif d'exploitation et de 9 287k€ sur l'actif d'exploitation.

30.4. Effets des décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations

La décomposition du poste se présente comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009
- Acquisitions d'immobilisations incorporelles (Note 10) ⁽¹⁾	2 584
- Acquisitions d'immobilisations corporelles (Note 10).....	835
- Dettes sur immobilisations	-455
Total	2 964

⁽¹⁾ Hors frais de développement activés au cours de la période.

30.5. Effets des décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières

La décomposition du poste se présente comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009
Titres Aden Grand Sud Ouest	19
Dépôts et cautionnements.....	12
Total	31

30.6. Effets des remboursements d'immobilisations financières

La décomposition du poste se présente comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009
Autres Titres immobilisés	32
Titres de participation	157
Dépôts et cautionnements.....	27
Total	216

31. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

ADENCLASSIFIEDS envisage de proposer à ses clients des activités Emploi et Formation une offre élargie papier et web permettant de répondre à l'ensemble des problématiques de ses clients en matière de communication institutionnelle et corporate. Ce projet pourrait se concrétiser par la prise en régie par ADENCLASSIFIEDS en lieu et place de FIGAROMEDIAS de l'ensemble des annonces papier Emploi et Formation du FIGARO. LE FIGARO mettrait fin à son contrat de régie avec FIGAROMEDIAS pour la partie Emploi et Formation en vue de confier cette régie à ADENCLASSIFIEDS. Les salariés concernés seraient transférés à ADENCLASSIFIEDS.

L'exécution, la production, la mise en page des annonces Papier au sein du FIGARO restant à la charge de FIGAROMEDIAS.

32. Tableau des filiales et des participations

(En milliers d'unités monétaires)	Siège	Capital détenu (% de contrôle)	V.N.C. des titres (euros)	Données sociales			Capitaux propres détenus (euros)
				Devises	Capitaux propres	dont résultat de l'exercice	
Direct Recruit	Chippenam (GB)	100 %	1.704	GBP	672	144	597
Seminus	Dusseldorf (ALL)	100%	203	EUR	3	-267	3
Aden Grand Sud Ouest	France (FR)	51%	19	EUR	3	-34	1.5
Total	-	-	1 926	-	678	-157	601.5

33. Honoraires d'Audit et Commissariat aux comptes

(En milliers d'euros)	31-déc-09		31-déc-08	
	Deloitte et Associés	Aplitec	Deloitte et Associés	Aplitec
Audit				
Commissariat aux comptes, certificat, examen des comptes individuels et consolidés	160	160	210	210
Honoraires liés aux audits d'acquisitions	9	5	46	50
TOTAL	169	165	256	260

F. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ADENCLASSIFIEDS, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

Le contexte économique actuel, qui prévalait déjà à la clôture de l'exercice clos au 31/12/2008, entraîne pour les entreprises une difficulté certaine à appréhender les perspectives d'avenir, notamment au plan de leur activité. Ceci crée, cette année encore, des conditions spécifiques pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables.

Ces conditions sont décrites dans la note 2.1 de l'annexe.

C'est dans ce contexte incertain que nous avons dû procéder à nos propres appréciations dont nous portons à votre connaissance les éléments suivants, en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce :

La note 2.9 de l'annexe aux états financiers expose les règles et méthodes relatives à la valorisation des titres de participation.

Nous avons vérifié le bien fondé de ces méthodes comptables et apprécié le caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, la sincérité et l'exactitude de ces informations appellent de notre part l'observation suivante :

Les informations prévues à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce n'ont pas été données individuellement pour l'ensemble des mandataires sociaux concernés.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 15 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

APLITEC,

Stéphane LAMBERT

DELOITTE & ASSOCIES,

Dominique JUMAUCOURT

G. RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

Exercice clos le 31 décembre 2009

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100 du Code de commerce, le Directoire de la Société vous présente son rapport au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009. Ce présent rapport comporte une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation de la Société et de ses filiales, notamment de sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires.

L'exercice écoulé, d'une durée de 12 mois, couvre la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices, ainsi que le tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au Directoire dans les domaines d'augmentations de capital.

1. INFORMATIONS BOURSIERES

1.1 Cotation

Au cours de l'exercice, le cours a évolué de 16,00 € le 2 janvier 2009 à l'ouverture de la bourse, à 19,20 € à la clôture de la bourse le 31 décembre 2009, avec un plus bas de 11,00 € en séance le 6 mars 2009 et un plus haut de 20,98 € en séance le 7 octobre 2009.

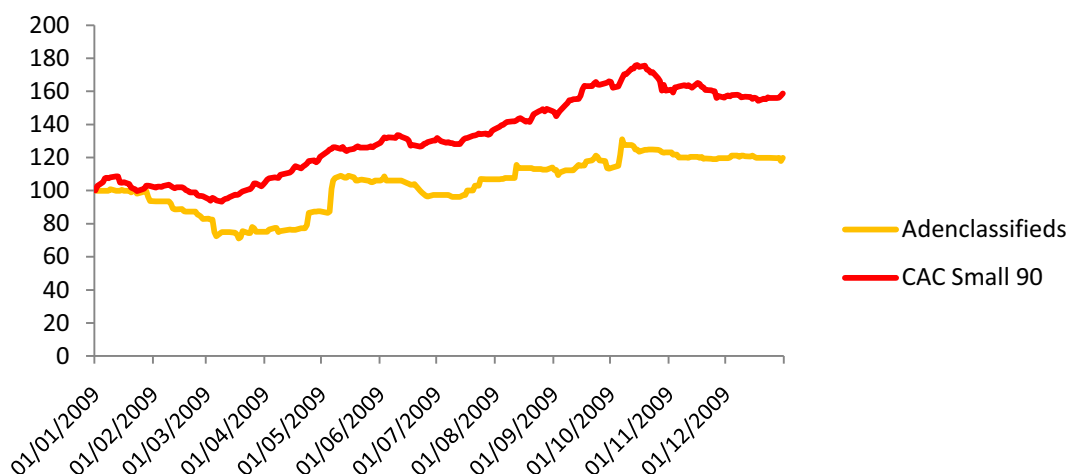
Sur l'année 2009, le titre ressort en progression de 20,00% (évolution calculée sur la base du dernier cours coté de l'année 2009).

Les autres valeurs internet européennes ou mondiales qui évoluent sur des segments de marché comparables ont quant à elles affiché des performances généralement meilleures après une année 2008 plus difficile. Les évolutions sont cependant contrastées, reflet de situations concurrentielles variées et de différences dans les stades de maturité des marchés nationaux.

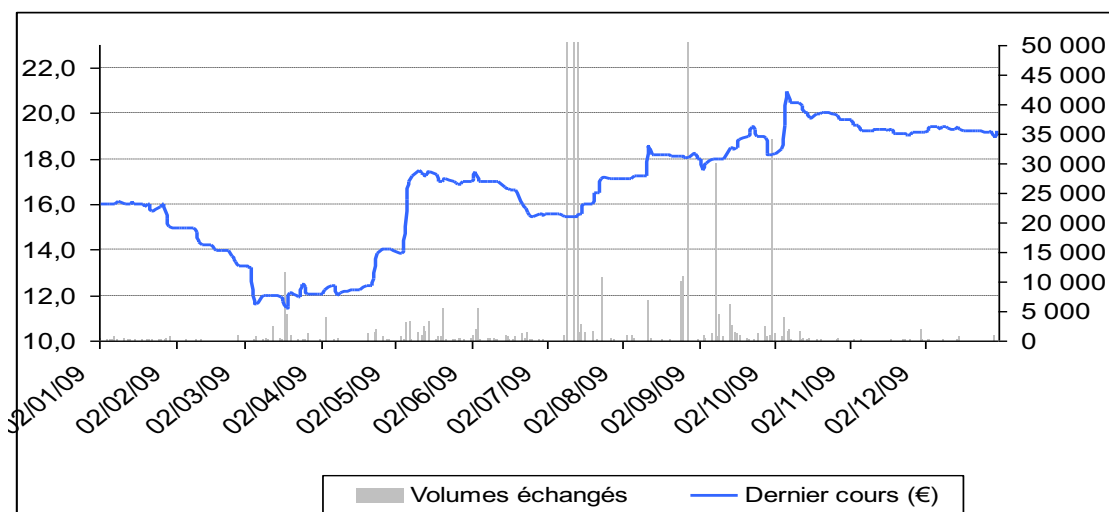
Au 31 décembre 2009, la capitalisation boursière d'ADENCLASSIFIEDS s'établit à 132,1 M€, étant précisé que ne sont pas prises en compte les actions propres.

Introduit sur Euronext, compartiment B de NYSE-Euronext, en mars 2007, ADENCLASSIFIEDS est désormais cotée sur le compartiment C de NYSE-Euronext, compartiment regroupant les émetteurs ayant une capitalisation boursière inférieure à 150 millions d'euros et ce conformément à la Règle 6902/1 du Livre Ier des Règles des marchés qui a déterminé les changements de compartiments des capitalisations à compter du 21 janvier 2009.

1.2 Evolution comparée du cours d'ADENCLASSIFIEDS et de l'indice CAC Small 90 depuis le 1er janvier 2009 (base 100)



1.3 Evolution du cours de Bourse d'ADENCLASSIFIEDS et des volumes échangés au cours de l'exercice 2009



Date	Dernier cours	Volume	Plus haut	Plus bas
30/03/2007	34,50	247 870	35,70	33,00
30/04/2007	35,00	78 030	35,70	34,20
31/05/2007	40,35	51 336	42,10	35,00
29/06/2007	40,01	59 927	40,57	38,46
31/07/2007	43,00	26 974	45,00	40,01
31/08/2007	37,00	12 802	43,35	37,00
28/09/2007	36,70	83 454	37,40	35,18
31/10/2007	37,25	181 725	40,25	36,50
30/11/2007	31,20	49 942	38,00	30,20
31/12/2007	29,50	252 875	31,00	26,99
31/01/2008	22,54	66 549	29,90	21,00
29/02/2008	27,18	162 070	28,00	22,90
31/03/2008	26,50	84 157	27,18	25,10
30/04/2008	21,60	55 673	26,50	19,69
30/05/2008	21,70	22 445	22,32	21,35
30/06/2008	14,55	47 161	21,75	12,32
31/07/2008	15,35	123 457	16,20	11,72
29/08/2008	18,00	85 537	19,00	15,35
30/09/2008	17,26	301 383	18,50	17,00
31/10/2008	15,95	115 973	18,35	15,94
28/11/2008	16,78	14 598	17,09	15,50
31/12/2008	16,02	22 991	16,78	15,55
30/01/2009	15,00	6 230	16,15	14,83
27/02/2009	13,28	2 460	14,98	12,52
31/03/2009	12,04	24 683	13,30	11,00
30/04/2009	14,02	10 523	14,02	12,01
29/05/2009	17,00	26 236	18,50	13,86
30/06/2009	15,51	17 955	17,40	15,45
31/07/2009	17,12	513 221	17,15	15,42
31/08/2009	18,25	123 600	18,50	17,12
30/09/2009	18,15	57 381	19,40	17,52
30/10/2009	19,71	47 718	20,98	17,93
30/11/2009	19,15	3 684	19,71	19,06
31/12/2009	19,20	3 366	19,42	18,38
31/01/2010	20,82	12712	20,95	18,96
28/02/2010	19,52	3566	20,8	19,21

2. CAPITAL D'ADENCLASSIFIEDS

2.1 Répartition du capital

	31/12/2009		31/12/2008	
	Nombre d'actions	% CAPITAL	Nombre d'actions	% CAPITAL
FIGAROMEDIAS	541 905	7,69%	3 231 664	49,70%
SICCE	282 706	4,01%	282 706	4,35%
GROUPE FIGARO	5 248 767	74,51%	1 296 541	19,94%
Total Concert FIGAROMEDIAS/SICCE/GPE FIGARO	6 073 378	86,21%	4 810 911	73,99%
PORTIMMO	61 880	0,88%	61 880	0,95%
SICCER	108 733	1,54%	108 733	1,67%
Mandataires sociaux	71 313	1,01%	38 544	0,59%
Actionnaires nominatifs salariés	74 252	1,05%	42 172	0,65%
Autres actionnaires nominatifs	98 384	1,40%	98 893	1,52%
Actions propres	164 499	2,34%	213 502	3,28%
Public	392 337	5,57%	1 128 236	17,35%
Total	7 044 776	100%	6 502 871	100%

ADENCLASSIFIEDS dispose d'un actionnaire de référence, le Groupe FIGARO (regroupant notamment la société GROUPE FIGARO et ses filiales, directes ou indirectes, SICCE et FIGAROMEDIAS), qui a accru de plus de 12% sa détention au sein de la société au cours de l'exercice 2009.

2.2 Répartition des droits de vote

Ne sont pris en compte pour ce calcul que les droits de vote exerçables (les actions propres en étant exclues).

	31/12/2009		31/12/2008	
	Droits de vote	% dt de vote	Droits de vote	% dt de vote
FIGAROMEDIAS	541 905	7,88%	3 231 664	51,38%
SICCE	282 706	4,11%	282 706	4,49%
GROUPE FIGARO	5 248 767	76,29%	1 296 541	20,61%
Total Concert FIGAROMEDIAS/SICCE/GPE FIGARO	6 073 378	88,27%	4 810 911	76,49%
PORTIMMO	61 880	0,90%	61 880	0,98%
SICCER	108 733	1,58%	108 733	1,73%
Mandataires sociaux	71 313	1,04%	0	0,00%
Actionnaires nominatifs salariés	74 252	1,08%	80 716	1,28%
Autres actionnaires nominatifs	98 384	1,43%	98 893	1,57%
Public	392 337	5,70%	1 128 236	17,94%
Total	6 880 277	100%	6 289 369	100%

2.3 Autocontrôle et programme de rachat d'actions

Au 31 décembre 2009, ADENCLASSIFIEDS détient au total 164 499 actions (représentant 2,34% du capital), inscrites au passif du bilan consolidé en déduction des capitaux propres pour leur valeur d'acquisition. Le nombre d'actions auto-détenues comprend les 10 802 actions effectivement inscrites au contrat de liquidité à la date du 31 décembre 2009 ainsi que les 153 697 actions destinées à couvrir les plans d'attribution d'actions.

L'Assemblée Générale du 30 juin 2009, aux termes de sa 6^{ème} résolution a autorisé le Directoire à opérer sur les propres actions de la Société dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions. Cette autorisation a été consentie en vue :

3. d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ADENCLASSIFIEDS par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF ;
4. de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, ainsi que la réalisation de toutes opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Directoire ou la personne agissant sur la délégation du Directoire appréciera ;
5. de venir en couverture des plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
6. de conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
7. d'annuler tout ou partie des actions rachetées, par voie de réduction du capital social de la Société.

L'autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 30 juin 2009 prive d'effet à compter de cette date, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2008. Cette autorisation est consentie pour une période de douze mois, soit jusqu'au 30 juin 2010. Aux termes de la 6^{ème} résolution, l'Assemblée générale du 30 juin 2009 a décidé que le prix maximum d'achat par la Société de ses propres actions ne devra pas être supérieur à cinquante (50) euros par action et que le montant maximum des fonds destinés à la réalisation du programme de rachat s'élève à trente cinq millions deux cent vingt trois mille huit cent quatre vingts (35 223 880) euros.

Par contrat en date du 13 avril 2007 et pour une durée de douze mois, lequel s'est renouvelé par tacite reconduction, ADENCLASSIFIEDS a confié à la société Natixis la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur les actions ADENCLASSIFIEDS conforme à la Charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement datée du 14 mars 2005 et approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers par décision du 22 mars 2005, publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 1er avril 2005. Pour la mise en œuvre de ce contrat, ADENCLASSIFIEDS a affecté initialement 400 000 € en 2007, puis 50 000 € en 2008, complétés en 2009 à hauteur de 100 000 € versé en mars 2009.

Le contrat de liquidité s'inscrit dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 30 juin 2009. Le nombre d'actions auto-détenues par ADENCLASSIFIEDS dans le cadre du contrat de liquidité s'élevait à 10 802 actions au 31 décembre 2009, représentent 0,15% du capital de la société. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, la société a ainsi procédé dans le cadre de son contrat de liquidité à l'achat de 29 782 actions à un prix moyen de 16,93 € par action et à la vente de 30 597 actions à un prix moyen de 16,48 € par action. Elle disposait à fin 2009 de 10 802 actions.

La société ADENCLASSIFIEDS a, dans le cadre du programme de rachat, acquis 25 092 de ses propres actions en 2009. Les frais de négociation dans le cadre de ce programme se sont élevés à 695 € hors taxes.

Lors du dénouement en 2009 de la période d'acquisition de trois plans d'attribution d'actions gratuites, 6 000 actions ont été cédées aux bénéficiaires en février 2009 pour un prix moyen d'acquisition de 21,82 €, 3 500 actions ont été cédées en mai 2009 pour un prix moyen d'acquisition de 21,95 € et 63 759 actions ont été cédées en juillet 2009 pour un prix moyen d'acquisition de 16,73 €.

Au 31 décembre 2009, la société détient 164 499 actions, acquises à une valeur moyenne de 17,58 €. Ces actions ont été affectées aux objectifs du Programme de rachat suivant :

- animation du marché secondaire ou liquidité de l'action ADENCLASSIFIEDS par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF ;

- couverture des plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions.

10 802 actions ont été acquises dans le cadre du 1^{er} objectif et 153 697 actions ont été acquises dans le cadre du 2nd objectif dont 81 711 ont effectivement été attribuées à des salariés et/ou membres du Directoire (Cf. § 7.2 du présent rapport)

2.4 Franchissements de seuil au cours de l'exercice écoulé

- Par courrier du 3 juillet 2009, la société par actions simplifiée FIGAROMEDIAS (9 rue Pillet Will, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 30 juin 2009, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société ADENCLASSIFIEDS et détenir individuellement 3 773 569 actions ADENCLASSIFIEDS représentant autant de droits de vote, soit 53,57% du capital et des droits de vote de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport partiel d'actifs de la branche d'activité autonome et complète Indicateur Bertrand par FIGAROMEDIAS au profit d'ADENCLASSIFIEDS, approuvé par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires d'ADENCLASSIFIEDS le 30 juin 2009. FIGAROMEDIAS a reçu 541 905 actions nouvelles ADENCLASSIFIEDS en rémunération de cet apport.

- Par courrier en date du 17 juillet 2009, la société par actions simplifiée GROUPE FIGARO a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 13 juillet 2009, les seuils des 20% du capital et des droits de vote d'ADENCLASSIFIEDS et détenir individuellement, à cette date, 1 696 696 actions ADENCLASSIFIEDS représentant autant de droits de vote, soit 24,05% du capital et des droits de vote de cette société ; et le 14 juillet 2009, les seuils des 25% du capital et des droits de vote d'ADENCLASSIFIEDS et détenir individuellement, 1 790 344 actions ADENCLASSIFIEDS représentant autant de droit de vote, soit 25,41% du capital et des droits de vote d'ADENCLASSIFIEDS.

Ces franchissements de seuils résultent de l'acquisition sur le marché de 300.000 actions ADENCLASSIFIEDS le 13 juillet 2009, et de 93 648 actions ADENCLASSIFIEDS le 14 juillet 2009.

Le GROUPE FIGARO n'a franchi aucun seuil, directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés FIGAROMEDIAS et SICCE qu'il contrôle et détenait, au 14 juillet 2009, 5 846 619 actions ADENCLASSIFIEDS représentant autant de droits de vote, soit 82,99% du capital et des droits de vote d'ADENCLASSIFIEDS.

- Par courrier en date du 17 juillet 2009, une déclaration d'intention a été effectuée précisant que :
 - le concert envisageait de poursuivre leurs achats d'actions de la société ADENCLASSIFIEDS, notamment en fonction des opportunités et des conditions de marché ainsi que de l'évolution du cours de bourse ;
 - le concert détenait à la date de ladite déclaration le contrôle de la société ADENCLASSIFIEDS ;
 - la société GROUPE FIGARO n'avait pas l'intention de demander la nomination de nouveaux membres du conseil de surveillance de la société ADENCLASSIFIEDS, étant précisé que le concert avait déjà un certain nombre d'administrateurs communs avec les membres du Directoire et du conseil de surveillance de la société ADENCLASSIFIEDS, et que la société GROUPE FIGARO n'avait également pas l'intention de demander la nomination de nouveaux membres du Directoire de la société ADENCLASSIFIEDS, considérant que cela relevait de la gestion opérationnelle de la société ADENCLASSIFIEDS.
- Par courrier reçu le 17 décembre 2009, complété par un courrier reçu le 21 décembre, la société par actions simplifiée GROUPE FIGARO a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 17 décembre 2009, les seuils de 1/3, 50% et 2/3 du capital et des droits de vote de la société ADENCLASSIFIEDS et détenir individuellement 5 248 767 actions ADENCLASSIFIEDS représentant autant de droits de vote, soit 74,51% du capital et des droits de vote de cette société.

La société GROUPE FIGARO n'a franchi aucun seuil, à titre direct et indirect, par l'intermédiaire des sociétés FIGAROMEDIAS et SICCE qu'elle contrôle et détient 6 073 378 actions ADENCLASSIFIEDS représentant autant de droits de vote, soit 86,21% du capital et des droits de vote de cette société.

Par ailleurs, la société par actions simplifiée FIGAROMEDIAS a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 17 décembre 2009, les seuils de 50%, 1/3, 25%, 20%, 15% et 10% du capital et des droits de vote de la société ADENCLASSIFIEDS.

Ces franchissements de seuils résultent du reclassement de 3 231 664 actions ADENCLASSIFIEDS par la société FIGAROMEDIAS au profit de la société GROUPE FIGARO qui la contrôle indirectement.

Le franchissement des seuils du tiers du capital et des droits de vote de la société ADENCLASSIFIEDS individuellement par la société GROUPE FIGARO a fait l'objet d'une décision de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre

publique de l'Autorité des Marchés Financiers, reproduite dans « Décision et Information » 209C1508, mise en ligne sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers le 15 décembre 2009.

2.5 Etat récapitulatif des opérations supérieures à 5.000 € réalisées au cours de l'exercice sur les titres de la Société par les dirigeants et les personnes mentionnées aux articles L 621.18-2 et R 621-43-1 du Code de Commerce (art. 223-23 et 223-26 du Règlement général de l'AMF)

Néant

3. ACTIVITE DE LA SOCIETE ADENCLASSIFIEDS ET DE SES FILIALES (SITUATION ET EVOLUTION) ET RESULTATS DE L'EXERCICE 2009

3.1 Mode de consolidation

Les comptes au 31 décembre 2009, correspondent à la troisième publication de comptes annuels réalisée par la société sous forme consolidée. A ce titre, les normes IFRS ont été appliquées.

L'agrégation des comptes sociaux a été complétée d'ajustements relatifs aux retraitements IFRS impactant le compte de résultat notamment l'application de la norme IFRS 2 sur les avantages consentis au personnel sous forme d'accès au capital ainsi que sur la prise en compte d'une charge d'impôts différés.

3.2 Changements de Périmètre

Le périmètre de consolidation comprend l'activité des sociétés ADENCLASSIFIEDS, DIRECT RECRUIT, SEMINUS ainsi que celui de la société ADEN GRAND SUD OUEST. Cette société a été créée au cours du mois d'août 2009 avec les sociétés GROUPE SUD OUEST et GROUPE LA DEPECHE DU MIDI. Elle est détenue à 51% par ADENCLASSIFIEDS, à 24,5% par le GROUPE SUD OUEST et à 24,5% par le GROUPE LA DEPECHE DU MIDI. La société ADEN GRAND SUD OUEST est entrée dans le périmètre de consolidation d'ADENCLASSIFIEDS dès sa création et présente 2 mois d'activité à fin 2009.

La société ADENCLASSIFIEDS a procédé à une simplification de son organigramme juridique au cours de l'exercice 2009, en procédant à des dissolutions par confusion de patrimoine des filiales qu'elle détenait à 100% :

- La société COOPTIN a été dissoute le 30 avril 2009 ;
- La société CADRES-ON-LINE a été dissoute le 31 mai 2009 ;
- La société PRO-A-PART, après avoir procédé à la dissolution par confusion de patrimoine de ses filiales AGENCE 3W et OFFICIEL COMMERCE, le 30 avril 2009, a été dissoute le 31 mai 2009 ;
- La société OPEN MEDIA, après avoir procédé à la dissolution par confusion de patrimoine de sa filiale à 100%, la société MICROCODE au 31 août 2009, a été dissoute le 30 septembre 2009.

Les entreprises entrant dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Dénominations sociales	Pays	31-déc-09		31-déc-08	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
Sociétés intégrées globalement					
ADENCLASSIFIEDS	France	Société Mère		Société Mère	
DIRECT RECRUIT	Angleterre	100%	100%	100%	100%
SEMINUS	Allemagne	100%	100%	100%	100%
ADEN GRAND SUD OUEST	France	51%	51%	N/A	N/A
COOPTIN	France	N/A	N/A	100%	100%
OPEN MEDIA	France	N/A	N/A	100%	100%
CADRES ON LINE	France	N/A	N/A	100%	100%
PRO A PART	France	N/A	N/A	100%	100%
AGENCE 3 W	France	N/A	N/A	100%	100%
OFFICIEL COMMERCE	France	N/A	N/A	100%	100%

3.3 Compte de résultat consolidé

Données en K€	31.12.2009	31.12.2008	Var K€	Var %
CHIFFRE D'AFFAIRES	53 410	59 055	-5 645	-9,6%
EBITDA (*)	5 885	10 582	-4 697	-44,4%
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	2 564	8 458	-5 894	-69,7%
RESULTAT OPERATIONNEL	743	7 456	-6 413	-86,0%
PRODUITS FINANCIERS NETS	648	2 377	-1 729	-72,7%
RESULTAT NET	761	6 372	-5 252	-82,4%

(*) L'EBITDA se définit comme le résultat opérationnel courant avant dotations et reprises d'amortissements et de provisions pour dépréciation, et avant variation des encours de produits finis. La notion d'EBITDA n'est pas un principe comptable généralement accepté et ne doit pas être considéré comme un substitut au résultat opérationnel, au résultat net, aux flux de trésorerie provenant de l'exploitation ou encore à une mesure de liquidité. L'EBITDA peut être calculé de façon différente par des sociétés différentes ayant une activité similaire ou différente. Ainsi l'EBITDA reporté par la société peut ne pas être comparable à un EBITDA utilisé par d'autres sociétés.

L'activité de la Société sur l'exercice 2009 a été en retrait par rapport à l'exercice 2008 dans un marché marqué par une dégradation économique et sociale notamment sur les marchés de l'Emploi et de l'Immobilier.

Le Résultat Net s'élève à 761 k€ en fort recul par rapport à 2008, correspondant à un niveau de marge nette ramenée au Chiffre d'Affaires de 1,42 %. Le Résultat Net part du Groupe s'élève à 777 k€.

3.3.1 Chiffre d'Affaires

Le chiffre d'affaires de la Société est constitué par les revenus liés au référencement, à la publication d'annonces, à la publicité et aux diverses prestations de services à valeur ajoutée fournies aux clients sur les trois secteurs d'activité que constituent l'Emploi, la Formation et l'Immobilier.

Pour chacun de ces trois secteurs d'activité, la Société fournit à ses clients deux grands types de prestations : la publication d'annonces et communication et la fourniture de services à valeur ajoutée.

Les prestations de publications d'annonces et communication regroupent la publication à destination des internautes d'annonces et d'informations relatives à l'Emploi, à la Formation ou à l'Immobilier. Elles recourent :

- Du référencement, en mettant à la disposition de ses clients, à partir de ses propres sites et pour une période donnée, des liens renvoyant vers le site de l'annonceur ;
- La fourniture d'accès à des bases de données ou logiciel (CVThèque, CVMail, CVAden) pendant une période définie contractuellement ;
- La diffusion sur Internet d'annonces individualisées pour une période donnée ;
- La vente d'abonnement ou de « pack » permettant aux annonceurs de déposer sur les différents sites Internet de la société un nombre prédéfini d'annonces pendant une période déterminée ;
- Des espaces publicitaires sous forme de bannières pour une période définie,
- La fourniture clés en main de sites internet dédiés,
- La mise à disposition pour des périodes déterminées de solutions logicielles destinées aux clients,
- La recherche de candidats au sein des bases de données de la Société, le tri et la gestion de CV.

Pour l'ensemble de ces prestations, le chiffre d'affaires est reconnu linéairement sur la durée contractuelle pendant laquelle la prestation est réalisée.

Concernant l'activité de l'Indicateur Bertrand apportée au 30 juin 2009, le chiffre d'affaires recouvre plusieurs types de prestations :

- La diffusion sur les publications d'annonces individualisées pour une publication ou pour une période donnée ;
- La diffusion sur Internet d'annonces individualisées pour une période donnée ;
- La publicité commerciale diffusée au sein des publications.

Pour les publications papier, le chiffre d'affaires est reconnu au moment de leurs publications.

La Société a noué des partenariats avec des groupes de presse lui permettant de bénéficier de la mise à disposition d'espaces publicitaires en échange de la reprise sur les sites Internet de la Société d'annonces publiées par ces médias sur leurs supports classiques. Les montants facturés par la Société au titre de ces échanges de marchandises ne sont pas intégrés dans le chiffre d'affaires de la Société. De ce fait, aucune transaction d'échange n'apparaît dans les informations financières.

La Société a enregistré sur l'année 2009 un chiffre d'affaires consolidé de 53 410 k€, en recul de 9,6% (-19,3% à données comparables).

3.3.1.1 Chiffre d'affaires par activité

La décomposition du chiffre d'affaires par activité se présente comme suit : 65,5% pour l'Emploi, 27,2% pour l'Immobilier et 7,3 % pour la Formation.

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008	Var en %
Emploi	34 963	46 186	-24,3%
Formation	3 890	3 058	+27,2%
Immobilier.....	14 557	9 812	+48,4%
Total.....	53 410	59 055	-9,6%

Le chiffre d'affaires 2009 est en retrait de -9,6% par rapport à 2008. Par activité, l'évolution ressort à -24,3% pour l'Emploi, +27,2 % pour la Formation et une croissance de 48,4% pour l'Immobilier. A données comparables, c'est-à-dire en excluant l'activité de l'Indicateur Bertrand, le chiffre d'affaires consolidé serait en retrait de -19,3% faisant apparaître une évolution de -11,2% pour l'activité Immobilier.

Emploi : Pour l'année 2009, le chiffre d'affaires consolidé de l'activité Emploi s'élève à 34.963 k€ contre 46.186 k€ en 2008 soit un recul de -24,3% par rapport à 2008 (-24,1% à données comparables c'est-à-dire à taux de change constant).

Dans un contexte particulièrement difficile pour le marché de l'Emploi, 2009 aura été marquée par une chute de 37% du nombre d'offres d'emploi diffusées sur Internet (cf. Baromètre KELJOB observant l'évolution du nombre d'offres d'emploi sur près de 80 sites français).

En dépit de cet environnement, l'activité Emploi d'ADENCLASSIFIEDS a vu son leadership renforcé en France, enregistrant des gains de parts de marché significatifs, en particulier concernant :

- Les bases de données de CV, grâce au succès grandissant de CVAden, regroupant sur une interface unique les 2,7 millions de CV déposés sur CADREMPLOI, KELJOB, CADRESOONLINE et l'ensemble de leurs partenaires.
- L'International, avec le réseau « The Network » (présent dans 119 pays et leader dans 98 d'entre eux) ;
- Les SSII, grâce au lancement de « l'offre IT » (regroupant CADREMPLOI, KELJOB, CADRESOONLINE...);
- Le secteur public avec le site dédié PUBLIC-RH.

Les sites Emploi d'ADENCLASSIFIEDS ont également bien résisté, confirmant des prises de parts de voix et de parts d'audience sur ses concurrents directs :

- N°1 des acteurs privés en nombre d'annonces avec un volume moyen annuel de 65 390 offres d'emploi ;
- N°1 des acteurs privés en trafic avec une moyenne de 2 216 000 visiteurs uniques mensuels dédoublés (source : Médiamétrie Netratings).

Formation : Pour l'année 2009, le chiffre d'affaires consolidé de l'activité Formation s'établit à 3.890 k€ en croissance organique de +27,2% par rapport à 2008.

89,5% de ce chiffre d'affaires est réalisé en France contre 10,5% en Allemagne via SEMINUS. Si l'activité Formation continue de croître fortement en France, elle a connu des difficultés en Allemagne.

Le site KELFORMATION a enregistré des records d'audience, avec, en moyenne en 2009, un trafic de 717 669 visites mensuelles (source : XITI), en progression de +36% par rapport à 2008. Le site a proposé en moyenne annuelle 41 506 offres de formation.

Immobilier : Pour l'année 2009, le chiffre d'affaires consolidé de l'activité Immobilier s'établit à 14 557 k€ en croissance de 48,4% par rapport à 2008. En 2009, le chiffre d'affaires consolidé de l'activité Immobilier intègre 6 mois d'exercice des activités du « Groupe Indicateur Bertrand ». A périmètre comparable, le chiffre d'affaires est en retrait de 11,2%.

A noter qu'en 2009, ADENCLASSIFIEDS n'a pas profité à plein de l'apport au 30 juin 2009 des activités du « Groupe Indicateur Bertrand », qui ont une saisonnalité particulièrement marquée avec des parutions sensiblement plus nombreuses sur le premier semestre.

En 2009, les sites Immobilier d'ADENCLASSIFIEDS se sont classés en 3ème position sur le marché des sites dédiés aux professionnels en rassemblant en moyenne 1 231 250 visiteurs uniques mensuels dédoublés (source : Médiamétrie Netratings).

444 566 annonces immobilières ont été diffusées en moyenne sur EXPLORIMMO en 2009, en progression de +44% par rapport à 2008.

3.3.1.2 Chiffre d'affaires par nature de produits

L'analyse du chiffre d'affaires par activité peut également être décomposée par nature de produits : annonces/communication et services à valeur ajoutée (CVthèques, Web agency, logiciels, etc) :

Au 31 décembre 2009 :

<i>En milliers d'euros</i>	Emploi	Formation	Immobilier	TOTAL
Annonces/communication	26 766	3 890	12 136	42 791
Services à valeur ajoutée	8 197		2 421	10 619
Total.....	34 963	3 890	14 557	53 410

Au 31 décembre 2008 :

<i>En milliers d'euros</i>	Emploi	Formation	Immobilier	TOTAL
Annonces/communication	40 677	3 058	6 641	50 375
Services à valeur ajoutée	5 509	-	3 171	8 680
Total.....	46 186	3 058	9 812	59 055

Le poids du chiffre d'affaires réalisé avec les services à valeur ajoutée évolue de 14,7% en 2007 à 19,9% du chiffre d'affaires total sur l'année 2009. Le chiffre d'affaires réalisé sur les services à valeur ajoutée affiche une progression de +22,3% en raison notamment des performances réalisées sur les produits de CVthèque comme CVAden.

3.3.2 Résultat Opérationnel Courant

La Société estime que son modèle économique bénéficie d'un effet de levier opérationnel compte tenu de la maîtrise des coûts de structure et du contrôle de l'évolution des coûts variables.

Le Résultat Opérationnel Courant de l'exercice s'élève à 2 564 k€ en retrait de -69,7% par rapport à 2008. Il représente 4,8% du chiffre d'affaires contre 14,3% en 2008.

Cette évolution du Résultat Opérationnel Courant résulte d'une part de la décroissance organique du chiffre d'affaires de l'activité Emploi et de sa marge, du résultat de l'activité Formation qui n'a atteint l'équilibre qu'en termes d'EBITDA pré IFRS 2 et l'activité Immobilier qui voit son résultat opérationnel devenir négatif.

- Les charges de personnel constituent le premier poste de charges pour la Société. La force commerciale représente une part significative de ces charges en raison de la commercialisation directe de ses produits et services auprès d'une clientèle professionnelle (activité de type « B to B »). Cette caractéristique nécessite un accompagnement commercial sur le terrain avec un maillage national sur les différents secteurs d'activité. Les effectifs consacrés à l'activité commerciale représentent 49,5 % des effectifs totaux du groupe au 31 décembre 2009 contre 48,7% en 2008. Le mode de rémunération de la force de vente est en grande partie lié à l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs et comporte donc une composante variable significative liée à l'évolution des prises de commandes (et non pas au chiffre d'affaires qui fait lui l'objet d'un lissage

appliqué aux facturations correspondant à la durée d'utilisation et de consommation des prestations par les clients). Pour autant les rémunérations variables des commerciaux correspondant à ces prises de commandes sont comptabilisées en charges de personnel.

Les frais de personnel des fonctions support (systèmes d'information, marketing, administration, direction) comportent également une composante variable non intégralement liée au chiffre d'affaires.

Les charges de personnel sont stables entre 2009 et 2008 à 27 M€. Elles intègrent les salaires et rémunérations versées, mais aussi la charge comptable relative à la valorisation de l'avantage accordé aux salariés dans le cadre des programmes d'attribution d'actions conformément à la norme IFRS 2, soit 1 495 k€ en 2009 contre 2 624 k€ en 2008 représentant une baisse de 43% de cette charge.

- Le second poste de charges est constitué par les achats et charges externes. Les charges externes s'élèvent en 2009 à 16 104 k€ en diminution de 11,4% par rapport à 2008. Ce poste représente 30,2 % du chiffre d'affaires en 2009, en léger retrait par rapport au ratio de 2008 (30,8 % du chiffre d'affaires).

Les achats et charges externes comprennent principalement les dépenses de marketing, de publicité et de communication. Elles sont constituées d'achats d'espaces publicitaires ainsi que d'achats de trafic visant à asseoir la forte notoriété des marques. Elles visent également à promouvoir la fréquentation des sites du groupe par les internautes en complément du référencement naturel bénéficiant du volume important d'annonces proposé et de la pertinence des sites au regard des critères de recherches utilisés. Ce poste regroupe entre autres les achats de prestations informatiques et de technologies en rapport avec l'offre déployée, ainsi que les loyers.

La société a fortement réduit ces dépenses au cours de l'exercice 2009 afin d'adapter la pression marketing aux contraintes de marché. Ainsi les dépenses de communication publicitaires des différentes marques de la Société se sont élevées à 6 039 k€ en 2009 contre 7 041 k€ en 2008, soit environ 11,3 % du chiffre d'affaires 2009, en baisse de 18,4% par rapport à 2008. Le périmètre des dépenses marketing ayant été redéfini en 2009, celles-ci ont représentées 7 041 k€ pour 2008 contre 6 498 k€ selon l'ancien périmètre. Il est précisé que sur un horizon de moyen terme, la Société envisage un budget normatif maximum en matière de publicité de l'ordre de 15% de son chiffre d'affaires.

- L'augmentation des achats consommés de 1 729 k€ en 2008 à 2 688 k€ en 2009 est directement liée à l'apport de l'activité de l'Indicateur Bertrand au 30 juin 2009. Cette ligne intègre en effet l'activité d'achat de prestation de fabrication des magazines papier sous-traitée auprès de FIGAROMEDIAS.
- L'EBITDA tel que défini supra ressort à 5 885 k€ en 2009 en baisse de 44,3% par rapport à l'exercice précédent et représente 11% du chiffre d'affaires de l'exercice 2009 contre 17,9% en 2008. Si l'on considère la marge d'EBITDA avant prise en compte de l'impact de la norme IFRS2, celle-ci ressort à 7 380 k€ soit 13,8% pour 2009, contre 13 206 k€ soit 22,4% pour 2008 (voir § 3.6 infra s'agissant de l'EBITDA par secteur d'activité).
- Les dotations aux dépréciations et provisions nettes des variations des encours de produits finis s'élèvent à 273 k€ en 2009, contre 206 k€ en 2008. Elles correspondent principalement à des provisions d'exploitation sur des créances commerciales. Les dotations aux amortissements s'élèvent à 3 048 k€ sur l'exercice 2009 contre 1 917 k€ en 2008. L'augmentation des amortissements est directement liée à l'amélioration constante des sites du groupe depuis 2007 et aux innovations technologiques apportées à travers le déploiement de solutions logicielles destinées à faciliter la mise en place de service aux clients.

3.3.3 Résultat Opérationnel

Le Résultat Opérationnel 2009 s'établit à 743 k€ contre 7 456 k€ au titre de 2008. Il est en retrait de 90% par rapport à 2008. Sa dégradation résulte, d'une part de la baisse du résultat opérationnel courant, mais aussi de l'augmentation des charges nettes incluses dans les autres produits et charges opérationnels.

Les Autres produits et charges opérationnels non récurrents qui s'élèvent à - 821 k€ comprennent notamment des indemnités transactionnelles pour 748 k€ (en baisse de 349 K€ par rapport à 2008). Les charges nettes de dépréciation et amortissement non récurrents pour 1 000 k€ comprennent des amortissements sur immobilisations exceptionnels dont essentiellement la dépréciation des goodwill pour 270 k€ suite aux différentes « TUP » intervenues en 2009. Cette rubrique comprend également des dotations et reprises pour provisions pour risques à hauteur de 814 k€ dont 613 k€ de dépréciation du fonds de commerce de la filiale Seminus ainsi que 201 k€ de provisions nettes pour risque sociaux

3.3.4 Résultat Net

- Le montant des produits financiers sur l'exercice 2009, net des frais financiers, s'établit à 648 k€, en retrait de 72,7% sous l'effet unique de la baisse des taux d'intérêt moyens sur la période, le niveau moyen de la trésorerie étant resté stable. Le montant des produits financiers résulte d'opérations de placements réalisés par le groupe qui dispose d'excédents de trésorerie nets de 52 836 k€ au 31 décembre 2009. A fin décembre 2009, ces excédents de trésorerie sont gérés dans le

cadre d'une convention de placement conclue avec la société GROUPE FIGARO rémunérant la trésorerie de la Société au taux Euribor 12 mois moins 20 points de base.

- Le groupe affiche une charge d'impôt de 675 k€ contre une charge de 3 416 k€ au titre de 2008.
- L'actionnariat des filiales de la société comporte des actionnaires minoritaires au sein de la filiale ADEN GRAND SUD OUEST, ces derniers détenant 49% de ladite filiale. Le Résultat Net de la Société s'élève donc à 761 k€ tandis que le Résultat Net Part du groupe s'élève à 777 k€ pour l'exercice 2009, en retrait de 88 % par rapport à 2008, où il s'élevait à 6 372 k€.

3.4 Bilan simplifié

En K€	31-déc-09	31-déc-08
Actif immobilisé	138 257	137 341
Créances d'exploitation	21 705	23 722
Trésorerie disponible	53 678	53 513
Total Actif	213 640	214 576
Capitaux propres	166 957	163 659
Passifs non courants	11 846	10 993
Passifs courants	34 838	39 924
Total Passif	213 640	214 576

Les principales évolutions bilancielle concernent :

- la trésorerie qui reste fortement positive à plus de 53,6 M€ malgré les investissements organiques réalisés,
- la diminution des passifs courants qui intègrent également, outre les dettes d'exploitation, les produits constatés d'avance à hauteur de 11,5 M€ à fin 2009 contre 15,3 M€ à fin 2008 dont l'essentiel est lié au mode de reconnaissance du chiffre d'affaires des activités.

3.5 Flux Financiers

(En k€)	31/12/2009	31/12/2008
Capacité d'Autofinancement avant coût d'endettement net et impôt	6 969	14 591
Incidence de la variation du BFR	- 3 423	5 970
Impôt payé	114	- 547
Flux de trésorerie lié aux opérations	3 660	20 014
Flux de trésorerie lié aux investissements	- 3 872	-23 272
Flux de trésorerie lié aux financements	- 368	-5 024
Incidence de la variation du taux de change	28	-94
Variation de trésorerie	- 551	- 8 376
Trésorerie à l'ouverture	53 387	61 763
Trésorerie à la clôture	52 836	53 387

La capacité d'autofinancement avant coût d'endettement net et impôt s'élève à 6 969 k€ (soit 13% du chiffre d'affaires) et se réduit de 52,2% par rapport à 2008 en raison de la baisse du niveau de résultat.

La variation de BFR représente en 2009 un besoin de 3 423 k€ contre une ressource de 5 970 k€ au titre de 2008. Cette évolution traduit la variation du niveau de facturation des activités à fin 2009 par rapport à celui réalisé fin 2008.

Le flux de trésorerie lié aux investissements de -3 872 k€ correspond principalement à l'effet sur la trésorerie des investissements réalisés pour l'ensemble des sites internet du groupe principalement et pour les outils dédiés à l'amélioration des solutions logicielles fournies à nos clients,

Le flux de trésorerie lié aux opérations de financement de -368 k€ correspond essentiellement aux acquisitions d'actions destinées à couvrir le programme de rachat d'actions.

3.6 Information Sectorielle

La société présente une information sectorielle annuelle permettant d'appréhender la contribution de chacune de ses activités à l'EBITDA et au résultat opérationnel d'ensemble.

Au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)	Emploi	Formation	Immobilier	Total
CA	34 963	3 890	14 557	53 410
EBITDA	6 122	-194	-42	5 885
% C.A.	17.5%	-5.0%	-0.3%	11.0%
Résultat Opérationnel Courant	4 038	-352	-1 122	2 564
% C.A.	11,6%	-9,0%	-7,7%	4,8%

L'EBITDA tel que défini supra ressort à 5 885 k€, soit 11% du chiffre d'affaires de l'exercice 2009. Il est en baisse de 44% par rapport à l'EBITDA de l'exercice 2008 qui s'élevait à 10 582 k€ (17,9% du chiffre d'affaires sur 2008).

3.7 Activités des principales entités du groupe au cours de l'exercice écoulé - Evènements significatifs

Le tableau des filiales et des participations s'établit ainsi au 31 décembre 2009 :

(En milliers d'unités monétaires)	Siège	Capital détenu	V.N.C. des titres		Données sociales		Capitaux propres détenus (euros)
			(% de contrôle)	(euros)	(devises)	Capitaux propres	
			31 décembre 2009	Devises	dont résultat de l'exercice		
Direct Recruit	Chippenam (GB)	100 %	1.704	GBP	672	144	597
Seminus	Düsseldorf (ALL)	100%	203	EUR	3	-267	3
Aden Grand Sud Ouest	France (FR)	51%	19	EUR	3	-34	1.5
Total.....	-	-	1 926	-	678	-157	601.5

3.7.1 DIRECT RECRUIT

La société DIRECT RECRUIT Limited est une société de droit anglais au capital social de 100 livres sterling réparti en 100 actions d'une livre sterling chacune. Son siège social est situé Suite 29, Basepoint Business Centre, Rivermead Drive, Swindon, Wiltshire, SN5 7EX, Grande-Bretagne. Elle est immatriculée auprès du Registre britannique des sociétés sous le numéro 3687074.

La société DIRECT RECRUIT exploite le site Internet 1job.co.uk, métamoteur britannique de sites d'offres d'emploi présenté sous le titre «www.1job.co.uk». La société DIRECT RECRUIT a connu un niveau d'activité satisfaisant et a réalisé sur l'ensemble de l'exercice un chiffre d'affaires de 637 k€ en baisse de 20,2 % par rapport à 2008. Son résultat opérationnel s'est élevé à 185k€ sur l'exercice 2009 contre 254 k€ en 2008. Le taux de change n'ayant pas évolué de façon favorable

(taux de change moyen euro contre Livre Sterling de 1,12 en 2009 contre 1,26 en 2008) le chiffre d'affaires converti en euro baisse de 28,9% entre 2008 et 2009.

3.7.2 **SEMINUS**

La société SEMINUS GmbH est une société de droit allemand au capital social de 25.000 euros correspondant à 1 action de 25.000 euros. Son siège social est situé, Grünstrasse 5, 40212 Düsseldorf. Elle est immatriculée auprès de l'Amtsgerichts de Düsseldorf sous le numéro HRB 55629.

Cette société est un des leaders allemands du marché des annonces classées sur internet relatives à l'activité de la formation avec une clientèle constituée de divers organismes de formation allemands. Elle exerce son activité à Berlin. La société actuelle a été constituée en 2007 afin de procéder sous forme d'achat d'actifs au rachat de l'ensemble de l'activité formation exploité sous la marque Seminus.de. La société SEMINUS a réalisé sur l'année 2009 un chiffre d'affaires contributif de 408 k€ correspondant à un chiffre d'affaires brut de 1 067 k€ duquel 659 k€ ont été neutralisés ne répondant pas à la définition d'un chiffre d'affaires IFRS. Son résultat opérationnel s'est affiché en pertes de -267 k€ sur la période.

3.7.3 **ADEN GRAND SUD OUEST**

La Société ADEN GRAND SUD OUEST est une société par actions simplifiée de droit français au capital social de 37.000 euros réparti en 37.000 actions d'un (1) euro chacune. ADENCLASSIFIEDS détient 51% du capital de la société ADEN GRAND SUD OUEST, 24,5 % du capital est détenu par Groupe Sud Ouest et 24,5 % par Groupe La dépêche du Midi. Son siège social est situé 1-3 rue La Fayette à PARIS (75 009). Elle est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 514 247 006.

Depuis le mois de novembre 2009, s'appuyant sur la notoriété des titres de Presse Quotidienne Régionale Sud Ouest, Midi Libre et La Dépêche du Midi, et l'audience de leur site Internet respectif, ainsi que sur le volume d'offres et le savoir-faire Internet des sites Emploi d'ADENCLASSIFIEDS (Cadremploi, Keljob, Cadres On Line), ADEN GRAND SUD OUEST propose ainsi aux professionnels de l'Emploi des solutions de recrutement alliant la puissance de sites Emploi leaders nationaux à la pertinence de sites Emploi leaders régionaux et locaux.

Le chiffre d'affaires ADEN GRAND SUD OUEST pour l'exercice 2009 repose sur deux mois d'activités, les mois de novembre et décembre 2009. Le chiffre d'affaires s'élève à 110 K€ sur l'exercice 2009.

3.8 **Evènements importants survenus au cours de l'exercice 2009**

3.8.1 ***Acquisition de la Société Microcode***

Fin Mars 2009, OPEN MEDIA a acquis la société MICROCODE, laquelle édite notamment le site Internet Habitersurlacote.com, qui regroupe les clients utilisant le logiciel de transactions immobilières Immociel, développé par cette société. Cette acquisition permet à OPEN MEDIA :

- de renforcer la présence du groupe dans la région PACA où elle est déjà présente,
- d'enrichir son bouquet de sites immobiliers régionaux avec Habitersurlacote.com.

Cette acquisition, d'un montant de 310 K€, a été financée au moyen de la trésorerie disponible de la Société.

A la clôture de son exercice social le 30 septembre 2008, la société MICROCODE a réalisé un chiffre d'affaires de 155 k€, en hausse de 30 % par rapport à l'exercice précédent.

3.8.2 ***Apport de la branche d'activité INDICATEUR BERTRAND par la société FIGAROMEDIAS à la société ADENCLASSIFIEDS***

Les activités du « groupe Indicateur Bertrand » ont donc rejoint ADENCLASSIFIEDS le 30 juin 2009 pour constituer l'offre immobilière la plus complète du marché, dotée de marques fortes, d'un portefeuille de clients enrichi et d'une couverture commerciale complète sur l'ensemble du territoire national. Le chiffre d'affaires de ces nouvelles activités a été pris en compte à compter du 1er juillet 2009.

Les apports n'ont pas fait l'objet d'un effet rétroactif tant sur le plan comptable que sur le plan fiscal. En conséquence, la date d'effet de l'apport coïncide avec sa date de réalisation soit le 30 juin 2009. Ainsi les opérations de la société apporteuse provenant de l'exploitation de la Branche d'Activité au 30 juin 2009 bénéficient à la seule société apporteuse. Les sociétés FIGAROMEDIAS (apporteur) et ADENCLASSIFIEDS (bénéficiaire de l'apport) étant sous contrôle commun, l'apport a été réalisé aux valeurs comptables.

Sur la base du traité d'apport, l'actif net apporté ressort à 1 506 758 euros rémunéré par l'attribution à FIGAROMEDIAS de 541 905 actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro chacune et d'une prime d'apport de 964 853 euros.

Le montant définitif de l'actif net apporté, déterminé à l'issue de l'examen au 30 juin 2009 de la valeur de l'apport par FIGAROMEDIAS à ADENCLASSIFIEDS, s'est élevé à 849.022 euros. En conséquence FIGAROMEDIAS a réalisé un complément d'apport en numéraire d'un montant de 657.735 euros correspondant à la différence entre le montant de l'apport figurant dans le traité d'apport soit 1.506.758 euros et le montant définitif.

3.8.3 Simplification de l'Organigramme Juridique

Au cours de l'exercice 2009, la société ADENCLASSIFIEDS a procédé à une simplification de son organigramme juridique en procédant, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, à des dissolutions par confusion de patrimoine des filiales qu'elle détenait à 100%, à savoir :

- le Conseil de Surveillance d'ADENCLASSIFIEDS a décidé, lors de sa réunion du 30 mars 2009, de procéder à la dissolution par confusion de patrimoine de sa filiale à 100%, la société COOPTIN, la date d'effet comptable de cette dissolution-confusion ayant été fixée au 30 avril 2009 avec un effet fiscal rétroactif au 1^{er} janvier 2009.
- le Conseil de Surveillance d'ADENCLASSIFIEDS a décidé le 28 avril 2009 de procéder à la dissolution par confusion de patrimoine des filiales CADRES-ON-LINE et PRO-A-PART, la date d'effet comptable de ces dissolutions-confusions ayant été fixée au 31 mai 2009, avec un effet fiscal rétroactif au 1^{er} janvier 2009. Etant précisé que les sociétés AGENCE 3W et OFFICIEL COMMERCE, filiales à 100% de la société PRO-A-PART, ont été dissoutes par une opération de dissolution par confusion de patrimoine, le 30 avril 2009,
- la société OPEN MEDIA, après avoir procédé au 31 août à la dissolution par confusion de patrimoine de sa filiale à 100%, la société MICROCODE, a été dissoute par une opération de dissolution par confusion de patrimoine le 30 septembre 2009 (décision du Conseil de Surveillance d'ADENCLASSIFIEDS du 31 août 2009).

3.8.4 Création d'une Joint Venture avec Groupe Sud Ouest et Groupe la Dépêche du Midi

Afin de renforcer sa présence en régions sur son activité Emploi, ADENCLASSIFIEDS a décidé de mettre en place une Joint Venture avec les sociétés Groupe Sud Ouest et Groupe la Dépêche du Midi. Cette Joint Venture s'est caractérisée par la création d'une entité juridique commune, la société « ADEN GRAND SUD OUEST » au cours du mois d'août 2009.

Cette société, détenue à 51% par ADENCLASSIFIEDS, à 24,5% par le Groupe Sud Ouest et à 24,5% par le Groupe La Dépêche du Midi, a pour objectif de développer un portail Emploi régional, rassemblant l'ensemble des offres d'emploi des régions Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc Roussillon (à l'exception de la Lozère) et Poitou-Charentes (hors les Deux-Sèvres et la Vienne).

S'appuyant sur la notoriété des titres de Presse Quotidienne Régionale Sud Ouest, Midi Libre et La Dépêche du Midi, et l'audience de leur site Internet respectif, ainsi que sur le volume d'offres et le savoir-faire Internet des sites Emploi d'ADENCLASSIFIEDS (Cadremploi, Keljob, Cadres On Line), « ADEN GRAND SUD OUEST » propose ainsi aux professionnels de l'Emploi depuis le mois de novembre 2009 des solutions de recrutement alliant la puissance de sites Emploi leaders nationaux à la pertinence de sites Emploi leaders régionaux et locaux.

3.9 Evolution Prévisible et Perspectives 2010

Le Groupe continue d'évoluer sur 3 activités : Emploi, Formation et Immobilier. Compte tenu de la poursuite de l'incertitude relative aux tendances et aux comportements des clients sur ces secteurs, le groupe n'a pas donné de prévisions au titre de l'exercice 2010.

3.10 Eléments susceptibles d'avoir une Incidence en matière d'OPA

Néant.

Il est précisé que la Société ne dispose d'aucun élément susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique, et il est notamment précisé qu'il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

4. RISQUES FINANCIERS

4.1 Risque de liquidité

La société ne supporte aucune dette financière au 31 décembre 2009. Les excédents de trésorerie sont gérés dans le cadre d'une convention conclue avec SOCPRESSE et GROUPE FIGARO puis GROUPE FIGARO seul à compter du 25 novembre 2009. Par voie de conséquence, elle ne supporte pas de risque financier inhérent.

Du fait de la convention de trésorerie et de la convention de compte courant conclue entre ADENCLASSIFIEDS et ses actionnaires directs ou indirects, GROUPE FIGARO et SOCPRESSE, l'exigibilité de ces comptes courants peut être requise à tout moment, sur simple demande des intéressés. Du fait de son caractère hautement liquide, GROUPE FIGARO et SOCPRESSE se comportant comme des établissements centralisateurs de la trésorerie de leurs filiales, ces comptes courants actifs sont classés au sein de la trésorerie nette.

4.2 Risque de taux

En l'absence d'endettement, le Groupe n'est pas soumis aux fluctuations des taux de rémunérations. En revanche la rémunération des excédents de trésorerie étant indexée sur des taux court ou moyen terme (EONIA et Euribor 1 an) le rendement de cet excédent de trésorerie est affecté par toute variation de cet indice.

4.3 Risque de change

Les flux provenant de la filiale anglaise DIRECT RECRUIT ne sont pas significatifs à l'échelle du Groupe. Aucune couverture de change n'a été mise en place sur l'exercice.

4.4 Risque de crédit

L'état des en cours clients par antériorité se présente de la manière suivante :

En K€	Solde	< 90 jrs	> 90 jrs < 180 jrs	> 180 jrs
Créances clients	21 939	16 171	796	4 972
Provision HT	3 210	112	231	2 867
Net	18 729	16 059	565	2 105

5. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

5.1 Recherche et développement

La Société a développé en interne des technologies innovantes et performantes dans ses domaines d'activité que sont l'Emploi, la Formation et l'Immobilier.

La Société a mis en place une direction des systèmes d'information commune à tous ses domaines d'activité. Cette direction est chargée d'optimiser les technologies complémentaires issues de KELJOB, CADREMPLOI et EXPLORIMMO ainsi que de poursuivre le développement de solutions innovantes applicables à l'ensemble du marché des annonces classées sur Internet et déclinables sur tous les domaines d'activité de la Société. Cette direction se compose d'un pôle Développement en charge de l'évolution et du développement des applications et de leur maintenance, d'un pôle Technique en charge de l'exploitation, de la recherche et développement ainsi que des relations avec les clients et d'un pôle Internet en charge du « web mastering », de la « web agency » et de la gestion de trafic. Ce département regroupe 42 personnes.

La Société optimise par ailleurs l'hébergement des serveurs et équipements de télécommunications, tout en renforçant la sécurité par un recours systématique à la redondance matérielle et logicielle des applications.

Afin de proposer un service intégrant les dernières évolutions technologiques, la Société met en œuvre des améliorations de ses sites, optimise ses architectures techniques (déploiement sur tous ses sites des techniques orientées vers le web 2.0 et optimisation des temps de réponse) ou encore procède à la standardisation de certaines méthodes de publication.

5.1.1 Développement de métamoteurs (keljob.com / kelformation.com)

KELJOB a été le premier acteur du marché français des annonces classées dans le domaine de l'Emploi à développer un métamoteur (keljob.com) permettant de collecter, d'analyser et d'indexer automatiquement dans ses bases de données les informations hétérogènes disponibles sur les sites Internet de ses clients. A partir de ces informations, le site keljob.com

peut ensuite proposer aux internautes une interface unique avec des liens les dirigeant directement vers les pages pertinentes des sites Internet indexés. Ce métamoteur a obtenu le label Anvar en 2000.

Cette technologie permet aux internautes de disposer d'une information plus complète sur l'annonceur, d'accéder à l'ensemble de ses offres (Emploi, Formation) et de postuler directement à une offre sur le site de l'annonceur. Elle permet pour leur part aux clients de générer de l'audience sur leurs sites Internet, de communiquer à travers ces sites sur leurs marques, produits et métiers et de collecter des informations concernant les internautes directement sur leurs sites.

5.1.2 Développement de fonctions de recherche spécifiques

Tous les sites de la Société disposant d'un ou de plusieurs moteurs de recherche, la Société a développé de nombreuses compétences autour des fonctions de recherche permettant l'accès aux offres diffusées sur ses sites. Ces fonctions de recherche sont mises en œuvre, soit via l'utilisation de technologies libres de droit (open source) de type LUCENE ou de logiciels propriétaires spécialisés comme la solution ENDECA ou encore SINEQUA.

5.1.3 Gestion des flux

La Société a également développé en interne des technologies permettant d'optimiser la gestion des importants flux d'informations échangées entre la Société et ses clients dans le cadre de l'actualisation permanente de ses sites. Par exemple, la Société permet notamment aux annonceurs de ses sites média de transmettre à la Société le contenu de leurs annonces sous forme de fichiers informatiques, que la Société intègre dans ses bases de données. Afin d'accélérer et d'améliorer le traitement des informations ainsi transmises par ses clients, la Société a développé des passerelles spécifiques permettant la transmission entièrement automatisée des informations.

5.1.4 Gestion du contenu des sites Internet de la Société

Afin de gérer au mieux l'exploitation de ses sites Internet, la Société a développé des systèmes (CMS-Content Management Systems) propres à partir de technologies libres de droits (open source). Ces systèmes permettent d'insérer et de modifier facilement le contenu des sites sans que leur architecture générale ne puisse être altérée. La Société converge vers une solution unique de CMS pour gérer le contenu de l'ensemble de ses sites, le TYPO3 (open source).

5.2 Propriété intellectuelle

5.2.1 Brevets

ADENCLASSIFIEDS est titulaire d'un contrat de sous-licence portant sur un brevet visant à protéger un procédé qui permet de construire de façon incrémentale un arbre de propagation d'une offre d'emploi.

Le contrat de sous-licence conclu avec la société COOPTIN a pris fin le 30 juin 2009, et n'a pas été reconduit.

5.2.2 Marques

La Société est titulaire d'un portefeuille de marques françaises et étrangères qu'elle utilise dans le cadre de ses activités. Elle est notamment titulaire des marques Kelformation, Kelsearch, Kelimmobilier, Keljob, Kelstage, PublicRH, CVmel, CVmail, MailDRH, Webcible, Explorimmo, Explorimmoneuf, Indicateur Bertrand, Bertrand Vacances, Belles Maisons à Louer, Propriétés de France, Aden, Adenclassifieds, Aden Web, Adensourcing, CVaden, Annoncecadre, Cadreemploi, Cadre On Line, CmonCV, Cmonjob, Direct AnnonceImmovation, Imovision, Jobcadre, Jobscadre, Job Connection, Jobntic, Le Site Emploi des Cadres, Open Media, ou encore Seminus ou Weljob. Etant précisé que cette liste n'est pas exhaustive.

La marque Keljob a également été déposée à l'OHMI. Elle fait donc l'objet d'une protection sur le territoire français mais également au niveau européen.

5.2.3 Noms de domaine

La Société mène une politique active d'enregistrement, d'acquisition et de gestion de noms de domaine dans le cadre de l'exploitation et du développement de l'ensemble de ses activités.

La Société détient à date plus de deux cent noms de domaine dont keljob.fr, keljob.com, keljob.net, formatel.com, formatel.net, formatel.org, webtrophees.com, publicrh.fr, public-rh.fr, cadreemploi.fr, cadreemploi.com, cadreemploi.info, cadresonline.com, explorimmo.fr, explorimmo.com, explorimmo.net, explorimmoneuf.com, pro-a-part.com, cmonjob.fr, cmaregion.fr, kelformation.com.

5.2.4 Logiciels, bases de données et droits d'auteurs

La Société est titulaire de droits de propriété intellectuelle sur les bases de données utilisées dans le cadre de ses activités.

La Société possède par ailleurs les logiciels administratifs et d'exploitation nécessaires à la conduite de ses activités. Certains logiciels administratifs sont constitués de licences pour Sage, Microsoft et Oracle.

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES EXISTANTES OU PLANIFIEES ET CHARGES MAJEURES PESANT DESSUS

Le siège social de la Société se situe dans des locaux à usage de bureaux situés au 1-3 rue La Fayette à Paris (75009), dont elle est locataire aux termes d'un bail conclu pour une durée de neuf ans à compter du 31 octobre 2006, comprenant une durée ferme de six ans. Ces locaux sont d'une superficie totale de 4.910 m².

La Société occupe par ailleurs des locaux à Lille, Lyon, Marseille, Aix-en-Provence, Nantes, Rennes, Strasbourg, Toulouse, Bordeaux et Villeneuve-Loubet dans le cadre de contrats de bail ou de contrats de prestation de services, tels que des contrats d'hébergement en centre d'affaires, pour des coûts non significatifs.

Les mandataires sociaux de la Société ne détiennent aucun bien immobilier loué à cette dernière ou à ses filiales. A l'exception de serveurs dont l'hébergement est confié à des prestataires externes spécialisés, la Société n'est propriétaire d'aucune immobilisation corporelle importante et n'envisage pas l'acquisition dans un avenir proche d'une telle immobilisation.

Compte tenu de son activité, la Société n'a pas identifié de risque de nature environnementale pouvant influencer l'utilisation faite par la Société de ses immobilisations corporelles.

7. OPERATIONS REALISEES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX ET LES SALARIES

7.1 Opérations de souscription d'actions

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune opération de souscription d'actions par voies d'exercice des BSPCE (Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprises) ou par voie d'exercice des BSA (Bons de Souscription d'Actions) que ce soit par les mandataires sociaux ou par les salariés.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 2006 a émis 1.910 Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprises, dénommés BCE S/03/2006, conférant le droit à leurs titulaires de souscrire dix neuf mille cent (19.100) actions de catégorie A, soit dix (10) actions de catégorie A pour un (1) BCE S/03/2006 exercé, d'une valeur nominale unitaire d'un (1) euro augmentée d'une prime d'émission de quinze euros (15 €).

Au 31 décembre 2009, sur les 1910 BCE S/03/2006 qui ont été attribués par le Directoire du 31 mars 2006, 818 sont encore exerçables jusqu'au 29 mars 2011.

7.2 Attributions gratuites d'actions

En application de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 30 septembre 2006 a autorisé le Directoire à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions de la Société et lui a délégué tous pouvoirs pour déterminer la liste des bénéficiaires. Par une décision en date du 2 octobre 2006, le Directoire de la Société a attribué gratuitement 26 823 actions au profit de certains salariés de la Société.

L'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 20 février 2007 a autorisé le Directoire à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions de la Société et lui a délégué tous pouvoirs pour déterminer la liste des bénéficiaires, tout en indiquant que le nombre d'actions attribuées gratuitement au profit de certains salariés de la Société ne pourrait dépasser la limite de 3 % du nombre d'actions composant le capital social de la Société. Dans le cadre d'une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société précitée, le Directoire a, par une décision en date du 20 février 2007, attribué gratuitement 9 800 actions au profit de certains salariés de la Société.

Dans le cadre d'une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société précitée, le Directoire a, par une décision en date du 21 mai 2007, attribué gratuitement 21 790 actions au profit de certains salariés de la Société.

Dans le cadre d'une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société précitée, le Directoire a, par une décision en date du 24 juillet 2007, attribué gratuitement 119 948 actions au profit de certains salariés de la Société.

Dans le cadre d'une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 20 février 2007, le Directoire a, par décision en date du 25 janvier 2008, attribué gratuitement un total de 20.000 actions, dont 10 000 actions ont été attribuées gratuitement au profit de certains salariés et 10 000 au profit de membres du Directoire.

Le Directoire a également, par décision en date du 9 Juillet 2008, dans le cadre d'une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 20 février 2007, attribué gratuitement un total de 58 673 actions, dont 52 673 ont été attribuées gratuitement au profit de 73 managers et 6 000 au profit d'un des membres du Directoire.

Le Directoire a également, par décision en date du 15 Décembre 2008, dans le cadre d'une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 20 février 2007, attribué gratuitement un total de 7 250 actions, dont 7 250 ont été attribuées gratuitement au profit de certains salariés.

Le Directoire a également, par décision en date du 9 février 2009, dans le cadre d'une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 20 février 2007, attribué gratuitement un total de 14 000 actions au profit de certains salariés de la Société.

L'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 30 juin 2009 a autorisé le Directoire à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions de la Société et lui a délégué tous pouvoirs pour déterminer la liste des bénéficiaires, tout en indiquant que le nombre d'actions attribuées gratuitement au profit de certains salariés de la Société ne pourrait dépasser la limite de 3 % du nombre d'actions composant le capital social de la Société. Dans le cadre d'une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société précitée, le Directoire a, par une décision en date du 21 décembre 2009, attribué gratuitement 2 500 actions au profit de certains salariés de la Société.

Lesdites assemblées générales extraordinaires des actionnaires de la Société ont également décidé que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires serait définitive, sous réserve de remplir le ou les critères fixés, le cas échéant, par le Directoire, au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans, la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires étant fixée à deux ans.

Le tableau ci-après indique le nombre et les principales caractéristiques des actions attribuées gratuitement à tous les salariés de la Société :

Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées	Période d'acquisition	Période de conservation
2 octobre 2006	65 366	Du 2 octobre 2006 Au 2 octobre 2008	Du 2 octobre 2008 Au 2 octobre 2010
19 février 2007	9 800	Du 19 février 2007 Au 19 février 2009	Du 19 février 2009 Au 19 février 2011
21 mai 2007	21 790	Du 21 mai 2007 Au 21 mai 2009	Du 21 mai 2009 Au 21 mai 2011
24 juillet 2007	119 948	Du 24 juillet 2007 Au 24 juillet 2009	Du 24 juillet 2009 Au 24 juillet 2011
25 janvier 2008	20 000	Du 25 janvier 2008 Au 25 janvier 2010	Du 25 janvier 2010 Au 25 janvier 2012
9 juillet 2008	58 673	Du 9 juillet 2008 Au 9 juillet 2010	Du 9 juillet 2010 Au 9 juillet 2012
15 décembre 2008	7 250	Du 15 décembre 2008 Au 15 décembre 2010	Du 15 décembre 2010 Au 15 décembre 2012
9 février 2009 (*)	14 000	Du 14 février 2009 Au 14 février 2011	-
21 décembre 2009	2 500	Du 21 décembre 2009 Au 21 décembre 2011	Du 21 décembre 2011 Au 21 décembre 2013

* Etant précisé que ces actions gratuites étaient soumises à des conditions de performance, à savoir :

L'atteinte de l'objectif d'EBITDA pré IFRS2 au titre de l'exercice 2009, correspondant au périmètre du budget, selon les modalités suivantes :

- 100% des actions gratuites conditionnées seront attribuées en cas d'atteinte de 8,8 millions d'euros ;
- 2/3 des actions gratuites conditionnées seront attribuées en cas d'atteinte de 8,3 millions d'euros ;
- 1/3 des actions gratuites conditionnées seront attribuées en cas d'atteinte de 7,5 millions d'euros ;

- Aucune action gratuite conditionnée ne sera attribuée en cas d'atteinte d'un résultat strictement inférieur à 7,5 millions d'euros.

Aucun de ces objectifs n'ayant été atteints, cette attribution est devenue caduque.

8. ADMINISTRATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2009

8.1 Conseil de Surveillance

Au 31 décembre 2009, le Conseil de Surveillance de la société était composé de neuf (9) membres, pris en la personne de :

- Monsieur Francis MOREL, Président ;
- Monsieur Laurent SORBIER, Vice-Président ;
- Madame Sofia BENGANA, membre du Conseil ;
- Monsieur Christophe VICTOR, membre du Conseil ;
- Monsieur Benoît HABERT, membre du Conseil ;
- Monsieur Olivier COSTA DE BEAUREGARD, membre du Conseil ;
- Monsieur Michel WOLFOVSKI, membre du Conseil ;
- SICCER, représentée par Monsieur François SANCHEZ, membre du Conseil ;
- Monsieur Alain CADIOU, membre du Conseil.

Au cours de l'exercice 2009, aucun membre du Conseil de Surveillance n'a démissionné de ses fonctions.

Au cours de l'exercice 2009, le Conseil de Surveillance s'est réuni 9 fois, sur convocation du Président du Conseil de Surveillance par lettre simple ou par envoi de courriel, au siège social de la société sis 1-3 rue La Fayette à PARIS (75009) :

- Dans sa séance du 27 janvier 2009, le Conseil de Surveillance a procédé à la nomination d'un nouveau membre au sein du Conseil en remplacement de la société CAPE, a décidé de ne pas procéder au remplacement de Mme Marie-Christine LEVET, laquelle a démissionné de ses fonctions le 12 novembre 2008, a procédé à la nomination de nouveaux membres au sein des comités spécialisés et a décidé de la suspension du contrat de travail de Mr Thibaut GEMIGNANI au 1^{er} janvier 2009. Ce même Conseil a également procédé à la nomination d'un expert Indépendant dans le cadre de la valorisation des actifs immobiliers d'ADENCLASSIFIEDS et de ceux du groupe FIGARO. Le Conseil a également pris connaissance du Chiffre d'Affaires Annuel 2008 non audité ;
- Dans sa séance du 12 mars 2009, le Conseil de Surveillance a procédé à l'examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008, et a examiné et approuvé le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux des organes de surveillance et de direction, et sur le contrôle interne. Ce même Conseil a également renouvelé le mandat de Mr Pierre CONTE en qualité de Président du Directoire ;
- Dans sa séance du 30 mars 2009, une convention entre ADENCLASSIFIEDS et Mr Thibaut GEMIGNANI a été autorisée par le Conseil de Surveillance conformément aux dispositions de l'article L.225-86 du Code de Commerce. Le Conseil a également décidé de la dissolution par confusion de patrimoine de la Société COOPTIN, filiale à 100% ;
- Dans sa séance du 28 avril 2009, le Chiffre d'Affaires du 1^{er} Trimestre 2009 a été soumis au Conseil de Surveillance. Ce Conseil a par ailleurs décidé de la dissolution par confusion de patrimoine de ses filiales à 100% les sociétés CADRES-ON-LINE et PRO-A-PART ;
- Lors de sa séance du 28 mai 2009, le Conseil de Surveillance a validé l'opération d'apport partiel d'actif par la société FIGAROMEDIAS de sa branche complète et autonome d'activité dénommée « Indicateur Bertrand ». Ce même Conseil a également pris acte du protocole d'accord signé le 13 mai entre les sociétés ADENCLASSIFIEDS, GROUPE SUD OUEST et GROUPE LA DEPECHE DU MIDI;
- Dans sa séance du 28 juillet 2009, le Conseil de Surveillance a nommé trois nouveaux membres au sein du Directoire de la Société, a examiné le Chiffre d'Affaires du 2^{ème} Trimestre 2009 et a pris acte de la mise en place d'une Joint Venture avec GROUPE SUD OUEST et GROUPE LA DEPECHE DU MIDI qui a donné lieu à la création de la société ADEN GRAND SUD OUEST;
- Dans sa séance du 31 août 2009, le Conseil de Surveillance a décidé de la dissolution par confusion de patrimoine de sa filiale à 100%, la société OPEN MEDIA et a examiné les résultats du 1^{er} Semestre 2009;
- Dans sa séance du 3 novembre 2009, le Conseil de Surveillance a constaté le remboursement anticipé de l'avance en compte courant et a autorisé la mise en place d'une convention d'avance en compte courant entre la société ADENCLASSIFIEDS et SOCIETE DU FIGARO conformément aux dispositions de l'article L225-86 du Code de Commerce. Ce même Conseil a examiné le Chiffre d'Affaires du 3^{ème} Trimestre 2009 et le Budget 2010 ;
- Dans sa séance du 26 novembre 2009, le Conseil de Surveillance a adopté la deuxième version du Budget 2010 qui lui a été présentée.

8.2 Directoire

Au 31 décembre 2009, le Directoire de la Société était composé de six (6) membres, à savoir :

- Pierre CONTE, Président du Directoire,

- Thibaut GEMIGNANI, Directeur Général et membre du Directoire,
- Jean-François BUSNEL, Directeur Financier et membre du Directoire ;
- Monsieur Laurent CHOLLAT-NAMY, Directeur des systèmes d'Information et de l'Organisation et membre du Directoire ;
- Monsieur François DUFRESNE, Directeur Marketing et Communication et membre du Directoire ;
- Monsieur Guillaume TEILHARD DE CHARDIN, membre du Directoire.

Etant précisé que Messieurs CHOLLAT-NAMY, DUFRESNE et TEILHARD DE CHARDIN ont été nommés lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 28 juillet 2009, pour une durée de deux années soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

9. REMUNERATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2009

Le Conseil de Surveillance de la Société a décidé, lors de sa réunion du 9 décembre 2008, d'adhérer au Code Gouvernement Entreprise AFEP/MEDEF et d'appliquer les recommandations AFEP/MEDEF du 3 octobre 2008.

Les rémunérations des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2009 de la part de la Société se sont établies ainsi :

9.1 Rémunérations des membres du Directoire

9.1.1 Rémunérations des membres du Directoire au titre de leur contrat de travail

Chacune de ces rémunérations mentionnées ci-après a été versée au cours de l'exercice 2009, au titre d'un contrat de travail, et non en qualité de mandataire social.

Les montants indiqués comme « pris en charge » correspondent aux « montants dus » et sont calculés de la façon suivante : montants versés + provision N – provision N-1.

Les montants figurant dans la colonne « versés » au titre des rémunérations variables correspondent aux salaires variables bruts versés en année N+1 au titre de l'année N.

Données en Euros

Pierre CONTE, Président du Directoire	Montants 2008		Montants 2009	
	Pris en charge	Versés	Pris en charge	Versés
Rémunération fixe	350 000	350 000	350 000	350 000
Rémunération variable	100 000	100 000	100 000	100 000
Rémunération exceptionnelle	-	-		
Jetons de présence	-	-		
Avantage en nature				
Total	450 000	450 000	450 000	450 000

Les rémunérations perçues par Pierre CONTE ne sont pas supportées par la société ADENCLASSIFIEDS, mais par la société FIGAROMEDIAS.

Guillaume TEILHARD DE CHARDIN	Montants 2008		Montants 2009	
	Pris en charge	Versés	Pris en charge	Versés
Rémunération fixe	-	-	45 000	45 000
Rémunération variable	-	-	13 500	13 500
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantage en nature	-	-	5 000	5 000
Total	-	-	63 500	63 500

Les rémunérations perçues par Mr TEILHARD DE CHARDIN ne sont pas supportées par la société ADENCLASSIFIEDS mais par la société FIGAROMEDIAS. Mr TEILHARD DE CHARDIN ne perçoit aucune

rémunération au titre de son mandat social, qu'il occupe depuis le 28 juillet 2009. Les rémunérations ci-dessus inscrites sont celles prises en charges et versées à compter de son entrée au Directoire.

Jean-François BUSNEL	Montants 2008		Montants 2009	
	Pris en charge	Versés	Pris en charge	Versés
Rémunération fixe	74 749	74 749	132 485	132 485
Rémunération variable	27 500	-	16 500	20 000
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantage en nature	-	-	2 977	2 977
Total	102 249	74 749	151 962	155 462

Laurent CHOLLAT – NAMY*	Montants 2008		Montants 2009	
	Pris en charge	Versés	Pris en charge	Versés
Rémunération fixe	-	-	56 826	56 826
Rémunération variable	-	-	21 000	N/A
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantage en nature	-	-	1 294	1 294
Total	-	-	79 120	58 120

*Mr CHOLLAT-NAMY est membre du Directoire depuis le 28 juillet 2009 : les rémunérations ci-dessus inscrites sont celles prises en charges et versées à compter de son entrée au Directoire.

François DUFRESNE**	Montants 2008		Montants 2009	
	Pris en charge	Versés	Pris en charge	Versés
Rémunération fixe	-	-	56 332	56 332
Rémunération variable	-	-	21 000	N/A
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantage en nature	-	-	1 381	1 381
Total	-	-	78 713	57 713

** Mr DUFRESNE est membre du Directoire depuis le 28 juillet 2009: les rémunérations ci-dessus inscrites sont celles prises en charges et versées à compter de son entrée au Directoire.

9.1.2 Rémunérations des membres du Directoire au titre de leur mandat social

Lors d'une réunion en date du 27 janvier 2009, le Conseil de Surveillance a décidé de la suspension du contrat de travail de Monsieur Thibaut GEMIGNANI, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2009. Depuis le 1^{er} janvier 2009, Monsieur Thibaut GEMIGNANI est rémunéré en qualité de mandataire social.

Thibaut GEMIGNANI, Directeur Général, Membre du Directoire	Montants 2008		Montants 2009	
	Pris en charge	Versés	Pris en charge	Versés
Rémunération fixe	165 000	165 000	177 202	177 202
Rémunération variable	58 000	60 000	38 000	51 000
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantage en nature	11 234	11 234	10 895	10 895
Total	234 234	236 234	226 097	239 097

9.1.3 Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise attribués aux membres du Directoire

En application des articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce et de l'article 163 bis du Code général des impôts, la Société a procédé à quatre plans d'émission de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (les « BSPCE »), en 2004, en 2005 et en 2006, attribués notamment aux membres du Directoire de la Société.

A ce jour, il n'existe plus aucun « BSPCE » attribués aux membres du Directoire de la Société qui puissent être exercés.

9.1.4 Attributions gratuites d'actions au bénéfice de certains membres du Directoire

Au cours de l'exercice 2009

Au cours de l'exercice 2009, à l'exception de Monsieur Laurent CHOLLAT-NAMY, qui s'est vu attribuer 4 000 actions gratuites par décision du Directoire en date du 9 février 2009, il n'y a eu aucune autre attribution gratuite d'actions au bénéfice de certains membres du Directoire. A cette date, Monsieur Laurent CHOLLAT-NAMY n'était pas encore mandataire social, ce dernier ayant été nommé le 28 juillet 2009.

Cette attribution étant soumise à des conditions de performance et celles-ci n'ayant pas été atteintes, cette attribution est devenue caduque.

Au cours des exercices antérieurs

Par décision en date du 19 février 2007, le Directoire a attribué gratuitement un total de 9 800 actions dont 5 300 actions au bénéfice de Monsieur Eric MAGNE.

Il est précisé que le 20 mai 2008, Eric MAGNE a démissionné de ses fonctions de membre du Directoire de la Société. Lors de son départ, il a été prévu que le bénéfice de 5 000 des actions qui lui avaient été attribuées gratuitement soit maintenu.

Le Directoire a, dans une décision du 19 février 2009, constaté que la période d'acquisition était arrivée à terme et décidé d'attribuer de manière définitive 5 000 actions à Monsieur Eric MAGNE.

Par ailleurs, dans le cadre d'une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 20 février 2007, le Directoire a, par décision en date du 24 juillet 2007, attribué gratuitement un total de 119 948 actions dont 55 776 actions ont été attribuées gratuitement à certains membres du Directoire de la façon suivante : 30 000 actions au bénéfice de Thibaut GEMIGNANI, 13 272 actions au bénéfice de Eric MAGNE et 12 504 actions au bénéfice de Stéphane SCARELLA.

Ladite Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société a également décidé que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires serait définitive sous réserve de remplir des conditions de performance collectives. Ces conditions de performance ne concernent que 40 000 de ces actions attribuées gratuitement et sont définies par rapport à un objectif à atteindre (i) pour moitié sur la base des résultats de la Société au titre de l'exercice 2007 et (ii) pour moitié sur la base des résultats de la Société au titre de l'exercice 2008. Il est toutefois précisé que, s'agissant des résultats de la Société au titre de l'exercice 2007, l'objectif suspensif de l'attribution gratuite des actions a été atteint.

Le Directoire, dans une décision en date du 27 juillet 2009, a constaté que la période d'acquisition était arrivée à terme et a décidé d'attribuer de façon définitive :

- 25 000 actions à Monsieur Thibaut GEMIGNANI.

En outre, dans le cadre d'une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 20 février 2007, le Directoire a, par décision en date du 25 janvier 2008, attribué gratuitement un total de 20 000 actions, dont 10 000 actions ont été attribuées gratuitement au Président du Directoire, Pierre CONTE.

Le Directoire a également, par décision en date du 9 Juillet 2008, dans le cadre d'une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 20 février 2007, attribué gratuitement un total de 58 673 actions, dont 6 000 ont été attribuées gratuitement à un des membres du Directoire, Jean-François BUSNEL.

Le tableau ci-après indique le nombre et les principales caractéristiques des actions attribuées gratuitement aux membres du Directoire, au cours des exercices 2007 et 2008. Les actions gratuites ont été valorisées conformément à la norme IFRS 2, avant étalement de la charge.

Bénéficiaire	Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées	Valeur des actions attribuées en k€	Date d'acquisition	Période de conservation
Thibaut GEMIGNANI	24 juillet 2007	30 000 ^{(1) (2)}	1.192	24 juillet 2009	du 24 juillet 2009 au 24 juillet 2011
Stéphane SCARELLA ^(*)	24 juillet 2007	10 000 ⁽¹⁾	397	24 juillet 2009	du 24 juillet 2009 au 24 juillet 2011
	24 juillet 2007	2 504	99	24 juillet 2009	du 24 juillet 2009 au 24 juillet 2011
Pierre CONTE	25 janvier 2008	10 000	205	25 janvier 2010	du 25 janvier 2010 au 25 janvier 2012
Eric MAGNE	19 février 2007	5 300 ⁽⁴⁾	173	19 février 2009	du 19 février 2009 au 19 février 2011
	24 juillet 2007	10 000 ⁽¹⁾	397	24 juillet 2009	du 24 juillet 2009 au 24 juillet 2011
	24 juillet 2007	3 272	130	24 juillet 2009	du 24 juillet 2009 au 24 juillet 2011
Jean-François BUSNEL	9 juillet 2008	6 000	67	9 juillet 2010	du 9 juillet 2010 au 9 juillet 2012

⁽¹⁾ Il est précisé que, pour ces actions, il a été décidé d'assortir leur attribution d'une condition de performance collective de leurs bénéficiaires (cf. infra).

⁽²⁾ Les 30.000 actions gratuites attribuées à Thibaut Gemignani le 24 juillet 2007 sont toutes conditionnées à des critères de performance de l'EBITDA pré IFRS 2 des exercices 2007 et 2008. Sur ces 30.000 actions, 25.000 ont finalement réuni les conditions liées à la performance requise.

⁽³⁾ Il est précisé que Pierre Conte, bénéficiaire de l'attribution gratuite d'actions, n'était pas membre du Directoire à la date de la décision du Directoire. A la date d'établissement du présent Document, il est membre du Directoire de la Société.

⁽⁴⁾ Monsieur Eric Magne ayant quitté le Directoire le 20 mai 2008 et la Société le 21 Août 2008, seule l'attribution du 19 février 2007, conformément aux dispositions du Directoire en date du 20 mai 2008, est valable. Lors de son départ, il a notamment été prévu de maintenir le bénéfice de 5.000 des actions attribuées.

^(*) Il est précisé que Monsieur Scarella a été membre du Directoire du 22 mars 2007 au 22 juillet 2008. Il n'était pas membre du Directoire lors de la décision d'attribution du Directoire du 2 octobre 2006.

9.1.5 Synthèse des rémunérations, options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Les actions gratuites ont été valorisées selon la méthode IFRS 2 retenue pour les comptes consolidés, avant étalement de la charge. Il n'y a pas eu d'attributions d'option de souscription d'actions.

Données en Euros

Pierre CONTE	Montants au titre de 2008	Montants au titre de 2009
Rémunérations prises en charge	450 000	450 000
Valorisation des options attribuées	-	-
Valorisations des actions gratuites attribuées	205 400	-
Total	655 400	450 000

Les rémunérations perçues par Pierre CONTE ne sont pas supportées par la société ADENCLASSIFIEDS, mais par la société FIGAROMEDIAS.

Thibaut GEMIGNANI	Montants au titre de 2008	Montants au titre de 2009
Rémunérations prises en charge	234 234	226 097
Valorisation des options attribuées	-	-
Valorisations des actions gratuites attribuées	-	-
Total	234 234	226 097

Jean-François BUSNEL	Montants au titre de 2008	Montants au titre de 2009
Rémunérations prises en charge	102 249	151 962
Valorisation des options attribuées	-	-
Valorisations des actions gratuites attribuées	67 440	-
Total	169 689	151 962

Guillaume TEILHARD DE CHARDIN	Montants au titre de 2008	Montants au titre de 2009
Rémunérations prises en charge	-	63 500
Valorisation des options attribuées	-	-
Valorisations des actions gratuites attribuées	-	-
Total	-	63 500

Les rémunérations perçues par Monsieur TEILHARD DE CHARDIN ne sont pas supportées par la société ADENCLASSIFIEDS mais par la société FIGAROMEDIAS. Monsieur TEILHARD DE CHARDIN ne perçoit aucune rémunération au titre de son mandat social, qu'il occupe depuis le 28 juillet 2009.

Laurent CHOLLAT-NAMY	Montants au titre de 2008	Montants au titre de 2009
Rémunérations prises en charge	-	79 120
Valorisation des options attribuées	-	-
Valorisations des actions gratuites attribuées *	-	-
Total	-	79 120

* Etant précisé que l'attribution du 9 février 2009 est caduque (cf § 7.2).

François DUFRESNE	Montants au titre de 2008	Montants au titre de 2009
Rémunérations prises en charge	-	78 713
Valorisation des options attribuées	-	-
Valorisations des actions gratuites attribuées	-	-
Total	-	78 713

9.2 Rémunérations des membres du Conseil de Surveillance

9.2.1 Jetons de présence

Seuls les membres indépendants du Conseil de Surveillance ont perçu des jetons de présence, déterminés au prorata de leur participation aux Conseil de Surveillance et aux Comités spécialisés au cours de l'exercice 2009. Cette rémunération a été versée au cours du mois de décembre 2009.

Jetons de présence			
Membres du Conseil de Surveillance		2008	2009
Nom			
LEVET	Marie-Christine	15 000 €	-
SANCHEZ *	François	5 000 €	20 000 €
SORBIER	Laurent	17 500 €	20 000 €
WOLFOVSKI	Michel	15 000 €	20 000 €
CADIOU	Alain	-	20 000 €
TOTAL		52 500 €	80 000 €

* Monsieur SANCHEZ n'ayant perçu cette rémunération qu'en qualité de Président du Comité des Rémunérations.

9.2.2 Bons de souscription d'actions attribués aux membres du Conseil de Surveillance

Dans le cadre de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 30 mars 2006, le Directoire a émis des bons de souscriptions d'actions (les « BSA ») et a déterminé la liste des bénéficiaires. Par décision du même jour, le Directoire a émis 1 704 BSA au profit de Monsieur Laurent Sorbier. Chaque BSA lui donne droit de souscrire à une action nouvelle de la Société pour un prix d'exercice égal à 16 euros, soit la valeur nominale de l'action (1 euro) augmentée d'une prime d'émission de 15 euros.

Le tableau ci-après présente le nombre et les principales caractéristiques des BSA attribués à Laurent Sorbier, membre du Conseil de surveillance de la Société :

Bénéficiaire	Plan	Date d'attribution	Nombre de BSA attribués	Nombre de BSA encore exerçables	Nombre d'actions auxquelles les BSA encore exerçables donnent droit	Prix unitaire d'exercice (en euros)	Période d'exercice
Laurent SORBIER	2006	30/03/06	1 704	703	703	16	du 30 mars 2006 au 29 mars 2011*

* L'exercice des BSA s'effectue à compter de leur date d'attribution par le directoire de la Société, soit le 30 mars 2006, à hauteur de 12,5 % des BSA attribués à Laurent Sorbier par trimestre civil. Etant précisé que les BSA exerçables au cours d'un trimestre civil mais non effectivement exercés resteront exerçables au cours des trimestres civils ultérieurs et au plus tard, dans les cinq ans qui suivent leur émission, soit au plus tard le 29 mars 2011.

Laurent Sorbier a exercé 1 BSA le 21 juin 2006, 550 BSA le 26 avril 2007 et 450 BSA le 29 juin 2007, soit au total 1 001 BSA. Au 31 décembre 2009, le solde des BSA exerçable s'élève donc à 703.

10. LISTE DES MANDATS SOCIAUX DETENUS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIETE

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, est détaillé ci-après, la liste des mandats et fonctions détenues au cours de l'exercice écoulé par les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire. L'année au cours de laquelle sont arrivés à terme les autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours des cinq dernières années a été insérée entre parenthèses, lorsque l'information était disponible.

10.1 Mandats détenus par les membres du Conseil de Surveillance

Nom	Mandat	Date de première nomination	Durée - Date de fin du mandat actuel	Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours de l'exercice clos le 31/12/2009	Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années en dehors de la Société et non exercés à la date du présent Document
Francis MOREL	Président du Conseil de Surveillance	2/10/07	4 années Assemblée appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.	<u>Directeur Général</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Société du Figaro • Groupe Figaro • Figaro Magazine KK <u>Président du Directoire</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Particulier et Finances Editions • Société de Gestion du Figaro <u>Président</u> : <ul style="list-style-type: none"> • SPQN • I.S Matériels • Soc Invest 1 • Soc Invest 3 • Sté d'Edition TV Magazine • Holding des Editions Financières <u>Président du conseil de Gérance</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Transport Presse <u>Gérant</u> : <ul style="list-style-type: none"> • A.G.P.I • PROMOPORTE <u>Administrateur</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Roissy PRINT • SOGIDE • SPORT 24 <u>Membre du Comité de Direction</u> : <ul style="list-style-type: none"> • IS MATERIELS • L'IMPRIMERIE • MIDI PRINT 	<u>Président</u> : <ul style="list-style-type: none"> • SPMI (mandat échu en 2004) • Axel Springer France
Laurent SORBIER	Vice-président du Conseil de Surveillance	30/03/06	4 années Assemblée appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.	<u>Membre du conseil d'administration</u> : <ul style="list-style-type: none"> • association Art 30 • association Cube • association ARCADI 	-

Nom	Mandat	Date de première nomination	Durée - Date de fin du mandat actuel	Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours de l'exercice clos le 31/12/2009	Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années en dehors de la Société et non exercés à la date du présent Document
Benoît HABERT	Membre du Conseil de Surveillance	29/08/06	4 années Assemblée appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.	<p><u>Président directeur général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Dassault Développement <p><u>Directeur Général Adjoint Stratégie & Développement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Groupe Industriel Marcel Dassault <p><u>Gérant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Habert Dassault Finance <p><u>Administrateur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Groupe Industriel Marcel Dassault Dassault Développement Socpresse SA SA du Figaro Sport24 Transgène KTO TV Dupuis (Belgique) Dargaud <p><u>Représentant permanent du Groupe Industriel Marcel Dassault au conseil d'administration :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Biomérieux Shanh <p><u>Censeur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Relaxnews <p><u>Membre du Comité de suivi</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Cooltech applications <p><u>Membre du CA de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Intigold (Peru) 	<p><u>Administrateur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> TM4 (Canada – mandat échu en 2009) LSF Network (USA – mandat échu en 2009) Chapitre.com (mandat échu en 2008) Unimédecine (mandat échu en 2008)
Sofia BENGANA	Membre du Conseil de Surveillance	29/08/06	4 années Assemblée appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.	<p><u>Président directeur général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Ticketac Météoconsult Evène TV Météo (mandat échu le 31/08/2009) Sport 24 <p><u>Président :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> 1688 <p><u>Administrateur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Bazarchic SICCE <p><u>Membre du conseil de surveillance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Société de gestion du Figaro <p><u>Membre du comité de Direction :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> The Skreen house Factory 	<p><u>Administrateur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Cadremploi (mandat échu en 2006) Explorimmo (mandat échu en 2006)
SICCER, représentée par François SANCHEZ	Membre du Conseil de Surveillance	29/08/06	4 années Assemblée appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.	<p><u>Président directeur général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Siccer <p><u>Gérant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Groupe FSC 	<p><u>Administrateur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Cadremploi (mandat échu en 2006) <p><u>Président directeur général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> François Sanchez Consultants Monceau Carrière <p><u>Gérant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> François Sanchez Consultant Région Sud.

Nom	Mandat	Date de première nomination	Durée - Date de fin du mandat actuel	Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours de l'exercice clos le 31/12/2009	Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années en dehors de la Société et non exercés à la date du présent Document
Olivier COSTA DE BEAUREGARD	Membre du Conseil de Surveillance	29/08/06	4 années Assemblée appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.	<u>Président directeur général</u> : <ul style="list-style-type: none"> Financière Dassault <u>Directeur général délégué</u> : <ul style="list-style-type: none"> Groupe Industriel Marcel Dassault <u>Président du directoire</u> : <ul style="list-style-type: none"> Immobilière Dassault <u>Administrateur</u> : <ul style="list-style-type: none"> Socpresse SA du Figaro Financière Terramaris <u>Administrateur délégué</u> : <ul style="list-style-type: none"> Dassault Belgique Aviation <u>Membre du conseil de surveillance</u> : <ul style="list-style-type: none"> Journal des Finances Groupe Industriel Marcel Dassault <u>Représentant permanent du Groupe Industriel Marcel Dassault au conseil</u> : <ul style="list-style-type: none"> Artcurial Dassault Développement 	<u>Directeur de</u> : <ul style="list-style-type: none"> CCF (mandat échu en 2005) <u>Président directeur général</u> : <ul style="list-style-type: none"> Netvalor SA (mandat échu en 2005) Delaroche SA (mandat échu en 2006) <u>Administrateur</u> : <ul style="list-style-type: none"> Banque Accord (mandat échu en 2005) Loxxia (mandat échu en 2005) A.G.I.R. (mandat échu en 2006) Groupe Progres SA (mandat échu en 2006) Le Bien Public (mandat échu en 2006) Les Journaux de Saône et Loire (mandat échu en 2006) Publiprint Province n°1 (mandat échu en 2006) Thalès (mandat échu en 2007) <u>Membre du conseil de surveillance</u> : <ul style="list-style-type: none"> Banque Dupuy, de Parseval (mandat échu en 2005) <u>Gérant</u> : <ul style="list-style-type: none"> SCPI (mandat échu en 2006) <u>Représentant permanent de Socpresse au Conseil de</u> : <ul style="list-style-type: none"> Le Dauphiné Libéré (mandat échu en 2006) <u>Représentant permanent de Delaroche au Conseil de</u> : <ul style="list-style-type: none"> Lyon Matin (mandat échu en 2006)
Michel WOLFOVSKI	Membre du Conseil de Surveillance	16/05/07	4 années Assemblée appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.	<u>Directeur Général Délégué</u> : <ul style="list-style-type: none"> Club Méditerranée SA <u>Représentant permanent de Club Méditerranée SA dans</u> : <ul style="list-style-type: none"> Club Med World Holding <u>Administrateur</u> : <ul style="list-style-type: none"> Jet Tours SA (jusqu'au 4 août 2008) <u>Membre du conseil</u> : <ul style="list-style-type: none"> Euronext Paris <u>Membre du conseil de surveillance</u> : <ul style="list-style-type: none"> Financière Club Med Gym 	<u>Membre du Directoire</u> : <ul style="list-style-type: none"> Club Méditerranée SA (mandat échu en 2005)
Alain CADIOU	Membre du Conseil de Surveillance	27/01/2009	Pour la durée du mandat restant à courir de CAPE, soit jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.	<u>Administrateur indépendant</u> : <ul style="list-style-type: none"> Groupe FLOIRAT SA <u>Membre du comité d'audit</u> : <ul style="list-style-type: none"> AFD 	

Nom	Mandat	Date de première nomination	Durée - Date de fin du mandat actuel	Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours de l'exercice clos le 31/12/2009	Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années en dehors de la Société et non exercés à la date du présent Document
Christophe VICTOR	Membre du Conseil de Surveillance	12/11/07	4 années Assemblée appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.	<u>Président :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Soc Invest 6 SAS <u>Gérant :</u> <ul style="list-style-type: none"> • A.P.I SARL <u>Administrateur :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Sport 24 • Représentant permanent de GROUPE FIGARO, administrateur de Roissy Print SA <u>Membre du Directoire :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Particulier et Finances Editions • Société de gestion du Figaro <u>Membre du comité de direction :</u> <ul style="list-style-type: none"> • I.S. Matériels SAS • L'Imprimerie SAS • Midi Print SAS • 1688 <u>Liquidateur :</u> <ul style="list-style-type: none"> • GIE APEP • P.P.M. SNC 	<u>Président du conseil d'administration :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Modulo • SIRLO (mandat échu en 2006) <u>Directeur Général :</u> <ul style="list-style-type: none"> • SIRLO (mandat échu en 2006) <u>Administrateur :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Kenzo • Cadremploi (mandat échu en 2006) <u>Membre du comité de direction :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Modulo B.V. <u>Auditeur :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Kenzo Japan K.K. • Kenzo Paris K.K. <u>Director of the Board of Directors :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Kenzo UK Ltd <u>Représentant permanent :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Modulo <u>Gérant :</u> <ul style="list-style-type: none"> • AG PRESSE (mandat échu en 2007) <u>Liquidateur au sein de sociétés étrangères :</u> <ul style="list-style-type: none"> • S.E.P.P. (mandat échu en 2007)

10.2 Mandats détenus par les membres du Directoire

Nom	Mandat	Date de première nomination	Durée - Date de fin du mandat actuel	Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours de l'exercice clos le 31/12/2009	Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années en dehors de la Société et non exercés à la date du présent Document
Pierre CONTE	Président du Directoire	02/10/2007	2 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, pour le mandat de membre du Directoire <u>1an</u> , soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2010, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, pour le mandat de Président du Directoire	<u>Président Directeur Général :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Figaromedias <u>Président :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Audipresse SAS <u>Gérant :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Zefir Web SNC • Zefir carrières <u>Co-gérant :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Interquot • Agence 3W (mandat échu en avril 2009) <u>Directeur Général :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Seminus GmbH • Direct recruit Limited <u>Membre du Directoire :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Société de Gestion du Figaro <u>Membre du Comité de Direction :</u> <ul style="list-style-type: none"> • 1688 <u>Administrateur :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Sport 24 • Sicce 	<u>Président du Conseil d'Administration :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Cadremploi (mandat échu en 2006) • Explorimmo (mandat échu en 2006) • CADRES-ON-LINE (mandat échu en 2008) <u>Administrateur :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Publiprint <u>Gérant :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Socprint <u>Président Directeur Général :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Socprint (mandat échu en 2007) • TLR Régies Associées (mandat échu en 2008) • Sport 24 (mandat échu en 2008) <u>Administrateur :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Cadremploi (mandat échu en 2006) • Explorimmo (mandat échu en 2006)

Nom	Mandat	Date de première nomination	Durée - Date de fin du mandat actuel	Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours de l'exercice clos le 31/12/2009	Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années en dehors de la Société et non exercés à la date du présent Document
Thibaut GEMIGNANI	Directeur Général et membre du Directoire	29/08/2006	2 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, pour le mandat de membre du Directoire	<u>Directeur Général :</u> <ul style="list-style-type: none"> Aden Grand Sud Ouest 	<u>Directeur Général :</u> <ul style="list-style-type: none"> Cadremploi (mandat échu en 2006) CADRES-ON-LINE (mandat échu en 2008) <u>Administrateur :</u> <ul style="list-style-type: none"> Cadremploi (mandat échu en 2006)
Jean-François BUSNEL	Membre du Directoire	25/06/2008	2 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, pour le mandat de membre du Directoire	-	-
Guillaume TEILHARD de CHARDIN	Membre du Directoire	28/07/2009	2 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, pour le mandat de membre du Directoire	-	<u>Administrateur :</u> <ul style="list-style-type: none"> Cadremploi (mandat échu en 2006) Explorimmo (mandat échu en 2006)
François DUFRESNE	Membre du Directoire	28/07/2009	2 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, pour le mandat de membre du Directoire	-	-
Laurent CHOLLAT-NAMY	Membre du Directoire	28/07/2009	2 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, pour le mandat de membre du Directoire	-	<u>Administrateur :</u> <ul style="list-style-type: none"> Explorimmo (mandat échu en 2005)

Il sera en outre proposé aux actionnaires, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de nommer :

- **PORTIMMO NEUF**,
Avenue Gambetta – Immeuble ELLIPSE 41
92 400 COURBEVOIE

En qualité de membre du Conseil de Surveillance en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale tenue dans l'année 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

11. CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

L'activité de la Société n'entraîne pas de conséquences environnementales significatives. La Société a néanmoins initié une démarche en faveur de la protection environnementale « Aden Earth » relayée par l'ensemble de ses salariés en vue d'assurer le tri sélectif des déchets, ainsi que la mise en place d'un plan d'économie d'énergie. Les locaux de son siège social à Paris ont été entièrement rénovés en 2006 et répondent aux dernières normes en matière d'isolation et d'économie d'énergie.

Sur le plan social, les éléments suivants peuvent être notés :

11.1 Effectifs de la Société

Au 31 décembre 2009, ADENCLASSIFIEDS et ses filiales employaient 432 salariés, dont 425 contrats à durée indéterminée, 5 contrats à durée déterminée et 2 contrats de professionnalisation.

ADENCLASSIFIEDS a ponctuellement recours à des contrats de prestations de service avec des SSII.

L'effectif moyen fin de mois du Groupe en 2009 s'élève à 419 salariés, contre 419 salariés en 2008.

L'effectif fin de période d'ADENCLASSIFIEDS a évolué essentiellement pour 2 raisons majeures :

- l'intégration des salariés de l'Indicateur Bertrand et des personnes attachées au contrat de régie des petites annonces immobilières du Figaro (82 personnes au 30 juin 2009, lors de l'apport partiel d'actif et de la signature du contrat de régie avec le Figaro),
- les départs enregistrés au cours de l'année 2009 pour le périmètre d'activité d'ADENCLASSIFIEDS au 31/12/08

Aux 31 décembre 2009 et 2008, les effectifs de la Société se décomposaient de la façon suivante :

Société	Pays	31/12/2009			31/12/2008		
		Cadres	Non Cadres	TOTAL	Cadres	Non Cadres	TOTAL
ADENCLASSIFIEDS	France	317	100	417	275	60	335
OPEN MEDIA	France				11	24	35
CADRES-ON-LINE	France				13	6	19
PRO-A-PART	France				7	9	16
IB/FM	France						
COOPTIN	France						
AGENCE 3W	France						
OFFICIEL COMMERCE	France						
EFFECTIFS France		317	100	417	306	99	405
DIRECT RECRUIT/1JOB	Angleterre		N/A	7		N/A	9
SEMINUS	Allemagne		N/A	8		N/A	13
EFFECTIFS ETRANGER				15			22
EFFECTIFS GROUPE				432			427

Société	Pays	31/12/2009			31/12/2008		
		Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
ADENCLASSIFIEDS	France	197	220	417	152	183	335
OPEN MEDIA	France				28	7	35
CADRES-ON-LINE	France				13	6	19
PRO-A-PART	France				13	3	16
IB/FM	France						
COOPTIN	France						
AGENCE 3W	France						
OFFICIEL COMMERCE	France						
EFFECTIFS France		197	220	417	206	199	405
DIRECT RECRUIT/1JOB	Angleterre	6	1	7	8	1	9
SEMINUS	Allemagne	4	4	8	4	9	13
EFFECTIFS ETRANGER		10	5	15	12	10	22
EFFECTIFS GROUPE		207	225	432	218	209	427

S'agissant d'ADENCLASSIFIEDS, l'âge moyen est stable, à 30,8 ans en 2009 contre 30,8 en 2008, tout comme l'ancienneté moyenne, qui s'élève à 2 ans en 2009 contre 1,8 en 2008.

11.2 Éléments relatifs à la politique sociale de la Société

La société ADENCLASSIFIEDS a procédé à une simplification de son organigramme juridique au cours de l'exercice 2009 par voie de dissolutions par confusion de patrimoine des filiales qu'elle détenait à 100%. De ce fait les salariés de ces filiales sont devenus salariés de la société ADENCLASSIFIEDS.

De plus les salariés concernés par l'apport partiel d'actif de l'Indicateur Bertrand par FIGAROMEDIAS à ADENCLASSIFIEDS, intervenus au 30 juin 2009, ainsi que ceux transférés à l'occasion de la reprise du contrat de régie des annonces immobilières du FIGARO, sont également devenus salariés ADENCLASSIFIEDS.

11.2.1 La politique d'emploi

Dans un contexte économique difficile en 2009 où le volume de recrutement au sein d'ADENCLASSIFIEDS a nettement baissé, la mobilité interne est restée la priorité pour la Société, permettant ainsi de capitaliser sur nos ressources et compétences internes. A ce titre, 52 salariés ont bénéficié d'une mobilité au cours de l'année 2009, qu'elle soit « inter-pôles », fonctionnelle ou géographique.

Les souhaits de mobilité des salariés de la Société sont identifiés au cours d'entretiens annuels individualisés, dont le support a été refondu en juillet 2009. L'Entretien Annuel Professionnel combine maintenant l'Entretien Annuel d'évaluation et l'Entretien Professionnel, permettant ainsi de répondre aux obligations légales.

Les salariés ont la possibilité de suivre à travers une bourse de l'emploi interne les offres de recrutement.

Un process de recrutement est clairement identifié de la signature de la demande de recrutement initiale par un membre du comité de direction à la présentation des candidats. Une politique active de cooptation a été mise en place.

11.2.2 L'égalité professionnelle

La Société est particulièrement attentive au respect de l'égalité de traitement entre ses salariés tant en ce qui concerne le recrutement que l'embauche, l'évolution professionnelle, les sanctions disciplinaires, la formation ou la promotion.

11.2.3 L'organisation du temps de travail

La durée du temps de travail des salariés d'ADENCLASSIFIEDS est en conformité avec les exigences législatives et réglementaires. La durée hebdomadaire du temps de travail est fixée à 35 heures.

En date du 1^{er} octobre 2007, un accord d'entreprise a été signé avec les représentants du personnel de la société ADENCLASSIFIEDS, relatif à la durée, l'organisation et l'aménagement du temps de travail au sein de la société.

Conformément aux dispositions de la loi N° 2000-37 du 19 janvier 2000, la société a réduit la durée du travail de ses salariés, soit à 1 607 heures de travail, soit à 218 jours de travail sur l'année, selon la catégorie de personnel.

Un nouvel accord sur la durée, l'aménagement et l'organisation du temps de travail a été signé le 20 novembre 2008. Il permet la mise en place de la législation sur le temps de travail issue des dispositions de la loi numéro 2008-789 du 20 août 2008 qui privilégie notamment la négociation dans le cadre de l'entreprise.

11.2.4 La politique de rémunération

La Négociation Annuelle Obligatoire permet d'étudier l'état des rémunérations réellement versées.

Le sujet Egalité Hommes-Femmes fait parti des points de vigilance à surveiller pour la société.

11.2.5 Les relations collectives

Suite à la fusion des sociétés Cadremploi, Keljob et Explorimmo, des élections se sont tenues en novembre 2007 afin de désigner les membres des instances représentatives du personnel (Comité d'entreprise, Délégués du personnel) et en décembre 2007 (CHSCT) pour la société ADENCLASSIFIEDS. Les membres avaient été élus pour un mandat de 4 ans. Les réunions du comité d'entreprise résultant de ces élections se tiennent mensuellement.

Suite au départ de plusieurs membres et à la fusion avec les sociétés ProAPart, Open Média, et l'activité « Indicateur Bertrand » de FigaroMédias, les élus et ADENCLASSIFIEDS ont décidé d'organiser de nouvelles élections.

A cette occasion, la Société a souhaité simplifier et faciliter le déroulement des élections en mettant en place le vote électronique. Un accord sur le vote électronique a donc été signé et les élections se sont déroulées sous un format électronique du 16 au 20 novembre 2009. Un taux record de participation a été enregistré avec plus de 70 %.

Deux syndicats étaient représentés lors de ces élections : FO & CFDT. La CFDT a obtenu la majorité des voix.

Sur les 42 candidats qui se sont présentés lors de ces élections, 24 ont été élus, à savoir : 5 élus titulaires et 5 élus suppléants au Comité d'entreprise et 7 élus titulaires et 7 élus suppléants pour les Délégués du Personnel.

11.3 Rémunérations, avantages, intéressement et participation du personnel

Le montant global des rémunérations brutes constatées en charges en 2009 s'élève à 16 592 k€, contre 15 223 k€ en 2008. S'agissant des charges patronales, elles s'élèvent à 7 694 k€ en 2009, contre 7 129 k€ en 2008.

Au cours de l'exercice 2009 et suite à l'intégration des salariés « Indicateur Bertrand », la Société a engagé des négociations pour la mise en place d'un accord d'intéressement. Ces négociations sont toujours en cours.

11.4 Formation

153 000 euros ont été utilisés au titre du Plan de formation 2009, soit 622 formations assurées aux salariés de la Société, pour un total de 1848 heures de formation* réparties de la façon suivante :

- 26% Management
- 17% Commercial
- 17% IT
- 15% Transverses (Bureautique, Sécurité, etc.)
- 10% Marketing
- 10% Anglais
- 5% Finance

*mode de calcul : 1 formation de 7 heures suivie par 6 salariés représente 7 heures de formation et non pas 42 heures

En intégrant la rémunération des salariés dans le calcul du budget de formation, 1,78% de la masse salariale est consacré aux actions de formation ; les obligations de formation d'ADENCLASSIFIEDS sont ainsi dépassées (0,9% minimum obligatoire).

S'agissant du Droit Individuel à la Formation (DIF), 1503 heures ont été utilisées au titre du DIF, soit 85 personnes qui ont fait valoir leur demande de DIF.

Afin de faciliter l'accès à la formation et de rendre les salariés, acteurs de leur évolution professionnelle, ADENCLASSIFIEDS a lancé en 2009 le site Internet Adenacademy, catalogue recensant l'ensemble de l'offre de formation proposée au sein d'Adenclassifieds.

La Société s'efforce d'adapter sur-mesure les formations dispensées de par la présence d'un formateur interne et en privilégiant les formations intra-entreprise lors d'interventions d'organismes externes.

11.5 Hygiène et sécurité

Sur l'exercice 2009, le CHSCT s'est réuni 4 fois, Un document plus allégé concernant les risques professionnels « Annexe Evaluation des risques professionnels » a été créé et est remis à jour à l'issue de chaque réunion au CHSCT,

En 2009, le CHSCT d'ADENCLASSIFIEDS a notamment été consulté sur les différents déménagements liés au projet de rapprochement des activités immobilières d'ADENCLASSIFIEDS et de l'activité « Indicateur Bertrand » de FIGAROMEDIAS.

Il a été également consulté concernant l'information, la prévention et la mise en place d'un Plan de Continuité d'Activité (« PCA »), en cas de pandémie grippale.

Suite aux élections CE & DP qui se sont tenues en novembre 2009, les membres du comité d'entreprise et les délégués du personnel ont de nouveau procédé à la désignation des membres, du nouveau CHSCT.

12. INFORMATIONS SOCIALES (ADENCLASSIFIEDS S.A.)

12.1 Faits majeurs de la période

12.1.1 Apport de la branche d'activité INDICATEUR BERTRAND par la société FIGAROMEDIAS à la société ADENCLASSIFIEDS

Pour ce paragraphe, le lecteur peut se référer au § 3.8.2 du présent document.

12.1.2 Simplification de l'Organigramme Juridique

Pour ce paragraphe, le lecteur peut se référer au § 3.8.3 du présent document.

12.2 Changements de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

Cependant, la provision pour Indemnité de fin de carrière d'Indicateur Bertrand, apportée au 30 juin 2009, n'était pas comptabilisée dans les comptes sociaux de l'apporteuse. La provision à fin juin 2009 a été comptabilisée dans les comptes d'Adenclassifieds pour 396 K€ en diminution des capitaux propres.

Aucun changement notable de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice. Les comptes du présent exercice sont présentés suivant les dispositions du nouveau plan comptable.

12.3 Situation de la Société du début de l'exercice en cours à la date du présent rapport

ADENCLASSIFIEDS envisage de proposer à ses clients des activités Emploi et Formation une offre élargie papier et web permettant de répondre à l'ensemble des problématiques de ses clients en matière de communication institutionnelle et corporate. Ce projet pourrait se concrétiser par la prise en régie par ADENCLASSIFIEDS en lieu et place de FIGAROMEDIAS de l'ensemble des annonces papier Emploi et Formation du FIGARO. LE FIGARO mettrait fin à son contrat de régie avec FIGAROMEDIAS pour la partie Emploi et Formation en vue de confier cette régie à ADENCLASSIFIEDS. Les salariés concernés seront transférés à ADENCLASSIFIEDS,

L'exécution, la production, la mise en page des annonces Papier au sein du FIGARO restant à la charge de FIGAROMEDIAS.

12.4 Chiffre d'Affaires

La décomposition du chiffre d'affaires par activités se présente comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Emploi.....	34 339	43 062
Formation.....	3 482	2 580
Immobilier.....	12 607	6 026
Total.....	50 428	51 669

Les données chiffrées sectorielles présentées ci-dessus se décomposent comme suit :

Au 31 décembre 2009 :

<i>En milliers d'euros</i>	Emploi	Formation	Immobilier
Annonces / Communication.....	26 146	3 482	12 006
Services à Valeur Ajoutée.....	8 194	0	601
Total.....	34 339	3 482	12 607

Au 31 décembre 2008 :

<i>En milliers d'euros</i>	Emploi	Formation	Immobilier
Annonces / Communication.....	37 553	2 580	6 026
Services à Valeur Ajoutée.....	5 509		
Total.....	43 062	2 580	6 026

L'ensemble du chiffre d'affaires est réalisé en France.

12.5 Personnel

L'effectif moyen de la société pour l'exercice 2009 s'élève à 375 salariés, contre 332 salariés pour 2008. La répartition de l'effectif moyen entre les populations cadres et non cadres se présente comme suit :

	2009	2008
Cadres.....	299	273
Non cadres.....	76	59
Total.....	375	332

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Salaires et traitements.....	16 592	15 223
Charges sociales et fiscales.....	7 694	7 129
Attribution d'Actions gratuites	1 059	2 230
Total.....	25 345	24 582

Au 31 décembre 2009, le taux moyen de charges sociales et fiscales atteint 46,37 % de la masse salariale brute (46.83 % au 31 décembre 2008). Les charges de personnel comprennent le coût de l'attribution des actions gratuites.

12.6 Informations sur les délais de paiement au 31/12/2009

En K€	Solde	dettes échues	dettes non échues à 30 jours	dettes non échues supérieures à	dettes en voie de compensation
fournisseurs exploitation	4 677	934	3 374	369	
fournisseurs immobilisation	1 458	239	219	1 000	
fournisseurs échanges marchandises	807	0	0	0	807
Total	6 942	1 173	3 593	1 369	807

En application de l'article D441-4 du Code de Commerce, nous vous présentons dans le tableau suivant la décomposition à la date du 31 décembre 2009 du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance. Toutefois, s'agissant de la première application, aucun comparatif avec l'exercice précédent n'est présenté pour cet exercice.

12.7 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous signalons que le montant des dépenses excédentaires telles que visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, s'est élevé à 70 281 € au cours de l'exercice écoulé.

12.8 Conventions relevant de l'article L 225-86 du Code de commerce

12.8.1 Conventions conclues au cours de l'exercice 2009

i. Convention entre ADENCLASSIFIEDS et Monsieur Thibaut GEMIGNANI

Le Conseil de Surveillance, lors de sa séance du 30 mars 2009, a autorisé la mise en place d'une convention entre la société ADENCLASSIFIEDS et Monsieur Thibaut GEMIGNANI.

L'objectif de cette convention est de fixer les conditions d'obtention et de calcul de l'indemnité de départ qui serait versée à Monsieur Thibaut GEMIGNANI en cas de départ forcé et/ou de changement de contrôle de la Société.

ii. Convention d'avance en compte courant

Le Conseil de Surveillance, dans sa séance du 3 novembre 2009, a autorisé une convention d'avance en compte courant par la société ADENCLASSIFIEDS à la société GROUPE FIGARO, d'un montant initial de 50.000.000 euros qui fluctuerait à la hausse ou à la baisse en fonction des excédents ou des besoins de la société ADENCLASSIFIEDS. Cette convention a pris effet le 25 novembre 2009.

Cette convention prévoit une rémunération au taux moyen mensuel de l'EURIBOR 12 mois, minoré d'une marge de 0,20%.

12.8.2 Conventions conclues au cours d'exercices antérieures dont l'exécution s'est poursuivie en 2009

i. Conventions de gestion centralisée de Trésorerie entre ADENCLASSIFIEDS et ses filiales

La société ADENCLASSIFIEDS a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 9 décembre 2008 à mettre en place, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008, une convention de gestion centralisée de trésorerie avec ses filiales:

- DIRECT RECRUIT ;
- PRO-A-PART.

La Convention mise en place avec la Société PRO-A-PART a perduré jusqu'au 31 mai 2009, date à laquelle cette filiale a été dissoute par une opération de dissolution sans liquidation.

La société ADENCLASSIFIEDS a été également autorisée par le Conseil de Surveillance du 9 décembre 2008, à procéder à la mise en place d'un avenant à la convention de gestion centralisée de trésorerie, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2008, avec ses filiales :

- COOPTIN ;
- OPEN MEDIA ;
- SEMINUS.

La convention de gestion de Trésorerie mise en place avec les filiales COOPTIN et OPEN MEDIA a perduré jusqu'à la dissolution sans liquidation de ces deux filiales, soit jusqu'au 31 mai 2009 pour COOPTIN et jusqu'au 30 septembre 2009 pour OPEN MEDIA.

ii. Conventions d'avance en compte courant

Le Conseil de Surveillance, dans sa séance du 14 décembre 2007 a autorisé une convention d'avance en compte courant par la société ADENCLASSIFIEDS à la société SOCPRESSE, d'un montant initial de 50.000.000 euros qui fluctuerait à la hausse ou à la baisse en fonction des excédents ou des besoins de la société ADENCLASSIFIEDS : 38 300 000 € ont été mis à disposition jusqu'au 25 novembre 2009.

Cette convention prévoit une rémunération au taux moyen mensuel de l'EURIBOR 12 mois, minoré d'une marge de 0,20%.

Cette convention s'est poursuivie jusqu'au remboursement par anticipation de cette convention, soit jusqu'au 25 novembre 2009.

12.9 Contrôle des Comptes

S'agissant du contrôle de la Société, il est rappelé que le Commissariat aux Comptes de la Société est assumé conjointement par :

- la société DELOITTE & Associés, Commissaire aux comptes titulaire, nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2006 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- la société APLITEC, Co-Commissaire aux comptes titulaire, nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2007 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.
ET,
- la société BEAS, Commissaire aux comptes suppléant, nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2006 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- Monsieur Pierre LAOT, Co-Commissaire aux comptes suppléant, nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2007 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

12.10 Affectation du résultat

Il sera proposé, lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires, d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009, qui se solde par un résultat s'élevant à 1 380 057,77 €, comme suit :

Dotation à la réserve légale :	69 002,89 €
Report à nouveau antérieur :	279.659,22 €
Résultat bénéficiaire de l'exercice, après dotation à la réserve légale, en totalité au compte de report à nouveau :	1 311 054,88 €

Après affectation, le compte report à nouveau s'élèverait à un montant de 9 128 927,66 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucun versement de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Le Directoire

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>Nature des Indications / Périodes</i>	<i>31/12/2009 (12mois)</i>	<i>31/12/2008 (12 mois)</i>	<i>31/12/2007 (12 mois)</i>	<i>31/12/2006 (15 mois)</i>	<i>30/09/2005 (9 mois)</i>
I - Situation Financière en fin d'exercice					
a) Capital social	7 044 776	6 502 871	6 468 421	4 897 974	1 794 511
b) Nombre d'actions émises	7 044 776	6 502 871	6 468 421	4 897 974	1 794 511
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'Affaires hors taxes	50 428 355	51 669 263	46 634 560	35 747 612	6 459 617
b) Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	5 822 486	11 675 825	9 452 170	1 241 621	118 656
c) Impôt sur les bénéfices	818 267	266 330		2 504	-141 176
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	5 004 219	11 409 495	9 452 170	1 239 116	259 832
e) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	1 380 058	8 351 470	7 335 522	-762 661	87 973
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	0.71	1.75	1.46	0.25	0.14
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	0.20	1.28	1.13	-0.16	0.05
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel					
a) Nombre de salariés moyen	375	332	293	267	70
b) Montant de la masse salariale	16 592 514	15 223 262	13 748 834	13 385 374	2 564 535
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	8 752 403	9 358 827	6 909 034	6 192 581	1 152 933

DELEGATION EN COURS DE VALIDITE AU DIRECTOIRE

Le tableau ci-après présente de façon synthétique les délégations de compétence et autorisations d'intervenir sur le capital de la Société accordées par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 30 juin 2009 au Directoire de la Société :

	Objet de la résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 30 juin 2009	Montant maximal	Durée de la délégation à compter du 30 juin 2009
1	Autorisation au directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la Société	Part maximale du capital social pouvant être rachetée 10 % Montant maximal des fonds destinés à la réalisation du programme de rachat : 32.514.350€	12 mois
2	Délégation de compétence au directoire à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'actions et/ou de titres financiers	3.000.000€	26 mois
3	Délégation de compétence au directoire à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions et/ou de titres financiers	1.000.000€ *	26 mois
4	Autorisation au directoire à l'effet de procéder à l'émission d'actions et/ou de titres financiers donnant ou pouvant donner accès au capital en fixant le prix d'émission et ce dans la limite de 10 % du capital	10 % du capital social *	26 mois
5	Délégation de compétence au directoire à l'effet de procéder à une augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription	15 % de l'émission initiale	26 mois
6	Délégation de compétence au directoire à l'effet d'émettre des titres de capital et/ou des titres financiers donnant ou pouvant donner accès au capital, en vue de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique initiée par la Société	2.000.000€ *	26 mois
7	Délégation de compétence au directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres financiers donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature constitués d'actions ou de titres financiers donnant ou pouvant donner accès au capital	10 % du capital social *	26 mois
9	Délégation de compétence au directoire à l'effet d'émettre tous titres financiers donnant droit à l'attribution de titres de créance	25.000.000€	26 mois
10	Délégation de compétence au directoire à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social de la Société, par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport	1.000.000€ *	26 mois
11	Délégation de compétence au directoire à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social de la Société par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions réservées aux salariés de la Société et/ou de ses filiales	26.000 €*	26 mois
12	Autorisation à donner au Directoire à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre et ce dans la limite de 3 % du capital	3% du capital social	38 mois
13	Délégation de compétence au directoire à l'effet de réduire le capital par annulation des actions auto détenues	10 % du capital social	12 mois
*	Ce montants'impute sur le plafond global fixé au point 2.2.1.2.1, soit 3.000.000 €.		

Délégations utilisées par le Directoire au 19 mars 2010 :

- Le Directoire a une fois au cours de l'exercice 2009 utilisée la délégation qui lui a été conférée à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre.

F. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LA COMPOSITION, LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

Chers actionnaires,

En application de l'article L.225-68 du Code de commerce, je vous rends compte ci-après de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Le présent rapport a été élaboré avec l'appui de la Direction Financière d'ADENCLASSIFIEDS (« La Société »), et en application notamment :

- de l'article L. 225-68 du Code de commerce,
- du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008 (le « Code AFEP/MEDEF »), auquel la Société a confirmé se référer lors de son Conseil de Surveillance du 9 décembre 2008.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance du 19 mars 2010.

1. COMPOSITION, CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La direction de la Société est actuellement confiée à un Directoire placé sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance.

1.1 ATTRIBUTIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Il nomme les membres du Directoire et fixe leur rémunération ; il nomme et peut révoquer le président du Directoire et le Directeur Général et fixe leurs rémunérations ; plus généralement, il peut révoquer les membres du Directoire.

Il autorise les conventions réglementées.

Il présente à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice. Il décide le déplacement du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil de Surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Le Conseil de Surveillance peut décider la création de Comités chargés d'étudier les questions que le Conseil de Surveillance ou son président soumettent pour avis à leur examen ; il fixe leur composition, leurs attributions et, le cas échéant, la rémunération de leurs membres.

1.2 DELIBERATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il est convoqué par le président, le vice-président ou par au moins deux membres du Conseil de Surveillance.

Toutefois, le président du Conseil de Surveillance doit convoquer ce dernier à une date qui ne peut être postérieure à quinze jours, lorsqu'un membre au moins du Directoire ou le tiers au moins des membres du Conseil de Surveillance lui présentent une demande motivée en ce sens. Si la demande est restée sans suite, ses auteurs peuvent procéder eux-mêmes à la convocation en indiquant l'ordre du jour de la séance. Hors ce cas, l'ordre du jour est arrêté par le président du Conseil de Surveillance et peut n'être fixé qu'au moment de la réunion.

Les réunions se tiennent en tout lieu fixé dans la convocation.

La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil de Surveillance est nécessaire pour la validité des délibérations.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. La voix du président du Conseil de Surveillance est prépondérante en cas de partage.

Le Conseil de Surveillance établit un règlement intérieur qui prévoit que les membres du Conseil de Surveillance peuvent tenir leur réunion par des moyens de visioconférence, de télécommunication ou tout autre moyen reconnu par la législation en vigueur. Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil de Surveillance qui participent aux réunions par les moyens susvisés répondant aux exigences suivantes :

- garantir une identification et une participation effective des membres du Conseil de Surveillance ;
- assurer une retransmission en continu des délibérations.

Le recours à ces procédés est exclu pour les réunions du Conseil de Surveillance dont l'objet est la vérification et le contrôle des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés.

1.3 PARTICIPATION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Cf. Article 30 des statuts de la Société ADENCLASSIFIEDS, ci-après reproduit :

« **ARTICLE 30 - Assemblées Générales**

30.1 Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

30.2 Tout actionnaire peut participer aux Assemblées Générales personnellement ou par mandataire, ou y exercer le vote par correspondance.

Toutefois, pour avoir le droit de participer aux Assemblées Générales, personnellement ou par mandataire, les actionnaires titulaires d'actions nominatives doivent, cinq jours calendaires au moins avant la date de réunion de l'Assemblée Générale, justifier d'une inscription à leur nom dans les comptes de la Société, et les actionnaires titulaires d'actions au porteur doivent avoir fait procéder au dépôt, dans les mêmes délais, au siège social, ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation, d'une attestation délivrée par l'intermédiaire habilité chargé de la tenue du compte et constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de cette Assemblée Générale. Le Directoire peut supprimer ou réduire ce délai de cinq jours calendaires par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

30.3 Le Directoire peut organiser, dans les conditions légales applicables, la participation et le vote des actionnaires aux Assemblées Générales par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Les actionnaires participant aux Assemblées Générales par visioconférence ou par ces autres moyens sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

30.4 Tout actionnaire peut voter à distance, sous réserve que le formulaire de vote soit parvenu à la Société moins de trois jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Toutefois, les formulaires électroniques de vote à distance peuvent être reçus par la Société jusqu'à la veille de la réunion de l'Assemblée Générale au plus tard à 15 heures, heure de Paris. Lors de la réunion de l'Assemblée Générale, la présence personnelle de l'actionnaire annule toute procuration ou tout vote par correspondance.

30.5 Les Assemblées Générales sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou, en son absence, par le Vice-Président du Conseil de Surveillance. A défaut, l'Assemblée Générale élit elle-même son président.

30.6 Les Assemblées Générales Ordinaires sont celles appelées à prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

30.7 Les Assemblées Générales Extraordinaires sont celles appelées à décider ou à autoriser des modifications directes ou indirectes des statuts.

30.8 L'ordre du jour des Assemblées Générales d'actionnaires est arrêté par l'organe qui a fait la convocation. Un ou plusieurs actionnaires, ou le Comité d'entreprise, ont la faculté de requérir, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, l'inscription à l'ordre du jour de projet de résolution.

L'Assemblée Générale ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut, toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance et procéder à leur remplacement. Elle peut révoquer un ou plusieurs membres du Directoire sur proposition du Conseil de Surveillance. ».

1.4 BUREAU DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance élit parmi ses membres personnes physiques un Président et un Vice-président qui sont chargés de convoquer le Conseil de Surveillance et d'en diriger les débats. Ils exercent leurs fonctions pendant toute la durée de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance.

1.5 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance a adopté, par décision en date du 4 décembre 2006, son règlement intérieur destiné notamment à préciser les conditions et modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil de Surveillance de la Société, le droit d'information et de communication du Conseil de Surveillance, l'organisation des relations entre le Conseil de Surveillance et le Directoire ainsi que le fonctionnement des Comités de la Société dans le cadre législatif et réglementaire applicable à la Société et de ses statuts.

Le Conseil de Surveillance a, lors de la réunion du 12 novembre 2008, décidé de procéder à la modification de son Règlement Intérieur, afin d'y consacrer l'existence d'un Comité Stratégique (cf § 1.10.3 supra), mis en place au cours du premier semestre 2008, et d'en préciser ses attributions et ses règles de fonctionnement et de composition.

Il n'est pas prévu dans ce Règlement Intérieur que les membres extérieurs à l'entreprise, conformément aux dispositions de l'article 9 du Code AFEP/MEDEF, se réunissent. Cependant, la majorité des membres du Conseil de Surveillance n'exerce aucune fonction au sein de l'entreprise.

1.6 CHARTRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Aux termes du règlement intérieur, il a été mis en place une charte des membres du Conseil de Surveillance (la « Charte »), jointe aux présentes, qui détermine un cadre déontologique en fixant les devoirs et obligations auxquels sont tenus tous les membres du Conseil de Surveillance en ce compris les personnes physiques qui sont les représentants permanents des personnes morales. La Charte s'applique également aux Censeurs.

1.7 FREQUENCE DES REUNIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Au cours de l'exercice 2009, le Conseil de Surveillance s'est réuni 9 fois, sur convocation du Président du Conseil de Surveillance par lettre simple ou par envoi de courriel, au siège social de la Société sis 1/3 rue Lafayette à PARIS (75009). Le taux moyen de participation s'est élevé à 82%.

Les principaux points abordés à l'occasion de ces Conseils figurent dans le « Rapport de gestion du Directoire » qui sera présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2009.

1.8 CRITERE D'INDEPENDANCE

Au titre des bonnes pratiques en matière de gouvernement d'entreprise, le Règlement Intérieur prévoit que le Conseil de Surveillance comprend en son sein un ou plusieurs membres indépendants élus ou cooptés en tant que tels.

Les critères d'indépendance tels que retenus par le règlement sont ceux du Code Gouvernement Entreprise AFEP/MEDEF.

Est ainsi réputé indépendant, le membre du Conseil de Surveillance qui n'entretient, directement ou indirectement, aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société ou sa direction, qui puisse compromettre sa liberté de jugement.

En particulier, peuvent être prises en compte pour qualifier un membre d'indépendant les caractéristiques suivantes, sans pour autant que celles-ci constituent individuellement ou collectivement une cause automatique d'exclusion :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur de sa société-mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat social ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat social ;
- ne pas être lié directement ou indirectement à un client, fournisseur ou prestataire de services de la Société ou de l'un de ses

actionnaires ou pour lequel la Société ou l'un de ses actionnaires représentent une part significative de l'activité ;

- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social de la Société ou de l'un de ses actionnaires;
- ne pas avoir été auditeur de la Société au cours des cinq dernières années.

Il revient au Conseil de Surveillance d'examiner la qualification de membre indépendant. Chaque année, le Conseil de Surveillance doit examiner la situation de chacun de ses membres au regard des critères d'indépendance ainsi définis. Le Conseil de Surveillance porte les conclusions de cet examen à la connaissance des actionnaires dans son rapport annuel.

A date, les membres indépendants du Conseil de Surveillance sont les personnes suivantes :

- Laurent SORBIER
- Michel WOLFOVSKI
- Alain CADIOU.

1.9 REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale des actionnaires peut allouer aux membres du Conseil de Surveillance, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux charges d'exploitation de la Société. L'enveloppe relative aux jetons de présence pouvant être alloués aux membres du Conseil de Surveillance a été fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2007.

Conformément aux recommandations du Code AFEP/MEDEF, il a été décidé de tenir compte de l'assiduité des membres en vue de la répartition de ces jetons.

Le Conseil de Surveillance a décidé, en outre, que seuls les membres indépendants du Conseil de Surveillance percevraient des jetons de présence (exception faite de Monsieur François SANCHEZ qui percevra des jetons de présence pour sa participation à titre personnel en qualité de Président du Comité des Rémunérations), calculés selon le principe suivant : 2.500 € attribués à chacun des membres par présence au Conseil de Surveillance et Comités spécialisés ayant eu lieu au cours de l'année, étant précisé que la somme maximale pouvant être allouée au cours d'un exercice ne dépassera pas 20.000 € par membre.

S'agissant de 2009, le montant global porté aux charges de l'exercice au titre des jetons de présence s'élève à 80.000 euros.

La rémunération du Président et du Vice-Président du Conseil de Surveillance est déterminée par le Conseil de Surveillance.

Au titre des exercices 2008 et 2009, aucune rémunération n'a été allouée par le Conseil de Surveillance au titre des mandats de Président et Vice-Président du Conseil de Surveillance.

Seul le Vice-Président a perçu des jetons de présence au cours de l'exercice 2009, de par sa qualité de membre indépendant du Conseil de Surveillance (Cf. § 9.2.1 du « Rapport de gestion du Directoire » s'agissant des montants perçus).

Le Conseil de Surveillance peut allouer des rémunérations exceptionnelles à ses membres au titre de missions ou mandats qui leur sont confiés. Ces rémunérations exceptionnelles sont soumises à autorisation préalable du Conseil de Surveillance conformément à la loi.

Au titre des exercices 2008 et 2009, le Conseil de Surveillance n'a procédé à aucune allocation de rémunérations exceptionnelles.

1.10 COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Au 31 décembre 2009, le Conseil de Surveillance de la Société ADENCLASSIFIEDS était composé de neuf membres, à savoir :

- Monsieur Francis MOREL, Président du Conseil de Surveillance ;
- Monsieur Laurent SORBIER, Vice-Président du Conseil de Surveillance ;
- Madame Sofia BENGANA, membre du Conseil de Surveillance ;
- Monsieur Christophe VICTOR, membre du Conseil de Surveillance ;
- Monsieur Benoît HABERT, membre du Conseil de Surveillance ;
- Monsieur Olivier COSTA DE BEAUREGARD, membre du Conseil de Surveillance ;
- Monsieur Michel WOLFOVSKI, membre du Conseil de Surveillance ;
- SIC CER, représenté par Monsieur François SANCHEZ, membre du Conseil de Surveillance ;
- Monsieur Alain CADIOU, membre du Conseil de Surveillance.

1.11 LES COMITES SPECIALISES AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance a adopté son règlement intérieur précisant les conditions et modalités d'organisation et de fonctionnement des Comités de la Société dans le cadre législatif et réglementaire applicable à la Société et de ses statuts.

Le Conseil de Surveillance a décidé, par décision en date du 19 septembre 2006, de la création d'un Comité des Rémunérations. Un Comité d'Audit existe sous sa forme actuelle depuis juillet 2007.

Le Conseil de Surveillance a, lors de la réunion du 12 novembre 2008, décidé de procéder à la modification de son Règlement Intérieur, afin d'y consacrer l'existence d'un Comité Stratégique, mis en place au cours du 1er semestre 2008, et d'en préciser ses attributions et ses règles de fonctionnement et de composition. Aucune modification n'est intervenue au cours de l'exercice 2009.

Les Comités assistent le Conseil de Surveillance dans ses travaux et concourent à la préparation de ses décisions.

Les Comités exercent leurs missions sous la responsabilité du Conseil de Surveillance sans que leurs attributions ne puissent avoir pour objet de déléguer aux Comités les pouvoirs qui sont attribués au Conseil de Surveillance par la loi ou les statuts, ni pour effet de réduire ou de limiter les pouvoirs du président du Conseil de Surveillance.

1.11.1 Comité des rémunérations

1.11.1.1. Attributions du Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations a vocation à assister le Conseil de Surveillance dans la détermination de la politique de rémunération des membres du directoire.

Dans ce cadre, le Comité des rémunérations est consulté par le Conseil de Surveillance sur toutes propositions relatives :

- au montant de la rémunération fixe et, le cas échéant, de la rémunération variable attribuée à chaque membre du Directoire ;
- aux engagements financiers pris en faveur des membres du Directoire à l'occasion de la cessation ou du changement de leurs fonctions au sein de la Société ;
- au montant et aux modalités de rémunération des membres du Directoire qui bénéficient d'un contrat de travail avec la Société ou ses filiales ;
- aux régimes de retraite et de prévoyance, aux avantages en nature et droits pécuniaires divers des membres du Directoire ;
- à la politique générale d'attribution aux membres du Directoire d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions de la Société.

Le détail de ces rémunérations figure dans le « Rapport de gestion du Directoire », § 9.2.1.

Le Comité des rémunérations est dans tous les cas consulté en ce qui concerne la politique de rémunération des mandataires sociaux.

1.11.1.2. Composition du Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations est composé de trois membres, choisis par le Conseil de Surveillance en raison de leur compétence, dont un membre indépendant au sens de la section II du Règlement Intérieur.

Tous les membres du Comité des rémunérations sont choisis parmi les membres du Conseil de Surveillance.

À la date du présent document, les membres du Comité des rémunérations sont les suivants :

- Monsieur François SANCHEZ, Président ;
- Madame Sofia BENGANA ;
- Monsieur Laurent SORBIER.

Le Comité des rémunérations est composé de trois membres, dont un seul est indépendant. La proportion des deux-tiers de membres indépendants recommandée par le Code gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF n'est donc pas respectée compte tenu également de la présence d'un actionnaire de référence historique.

1.11.1.3. Fonctionnement du Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations devra se réunir chaque fois que nécessaire et, en tout état de cause, préalablement à la réunion du Conseil de Surveillance sur un ordre du jour qui relève des attributions du Comité des rémunérations.

Dans le cadre de ses attributions, et plus particulièrement, à l'occasion de la détermination du montant de la rémunération fixe et, le cas échéant, de la rémunération variable attribuée à chaque membre du Directoire, le Comité des rémunérations tient compte de la rémunération des dix salariés les mieux rémunérés de la Société et de ses filiales.

1.11.2. Comité d'audit

1.11.2.1. Attributions du Comité d'audit

Le Comité d'audit assiste le Conseil de Surveillance dans les domaines concernant la politique comptable, le reporting et le contrôle interne et externe, la communication financière ainsi que la gestion des risques qu'encourt la Société.

En matière de politique comptable et de contrôle interne, le Comité d'audit a pour missions de :

- procéder, au minimum cinq jours calendaires avant l'examen des comptes sociaux annuels et le cas échéant, des comptes consolidés, par le Conseil de Surveillance, à la revue de tous les états financiers, semestriels et annuels, sociaux et, le cas échéant, consolidés, y compris leurs annexes et, le cas échéant, le Rapport de gestion présenté par le Directoire à l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et présenter au Conseil de Surveillance ses observations ;
- s'assurer de la pertinence du choix des méthodes et des procédures comptables décidées par la Société et de vérifier leur juste application ;
- contrôler le traitement comptable de toute opération significative réalisée par la Société ;
- s'assurer que les procédures internes de collecte et de contrôle des données permettent de garantir la qualité et la fiabilité des comptes

sociaux annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés de la Société.

En matière de contrôle externe, le Comité d'audit a pour mission de :

- soumettre au Conseil de Surveillance des recommandations concernant les Commissaires aux comptes en vue de leur nomination ou de leur renouvellement par l'Assemblée Générale des actionnaires, analyser et émettre un avis sur la définition, l'étendue et le calendrier de leur mission et leurs honoraires ;
- s'assurer de l'indépendance des commissaires aux comptes.

En matière d'analyse et de prévention des risques, le Comité d'audit a pour mission :

- d'analyser tout litige, y compris fiscal, de nature à avoir un impact significatif sur les comptes sociaux et, le cas échéant, les comptes consolidés de la Société ou sur sa situation financière ;
- d'examiner l'exposition aux risques financiers significatifs de la Société ;
- de revoir les conclusions des rapports d'audit interne ;
- de vérifier l'application satisfaisante des contrôles internes.

En matière de communication financière, le Comité d'audit a pour mission de procéder à la revue des projets de communication financière de la Société sur les comptes sociaux et consolidés semestriels et annuels ainsi que sur le chiffre d'affaires trimestriel.

1.11.2.2. Composition du Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé de trois membres, choisis par le Conseil de Surveillance en raison de leur compétence, dont deux membres indépendants au sens de la section II du Règlement Intérieur.

A date, les membres du Comité d'audit sont les suivants :

- Monsieur Michel WOLFOVSKI, Président ;
- Monsieur Olivier COSTA DE BEAUREGARD ;
- Monsieur Alain CADIOU.

1.11.2.3. Fonctionnement du Comité d'audit

Le Comité d'audit se réunit chaque fois que nécessaire avant chaque réunion du Conseil de Surveillance dont l'ordre du jour relève des attributions du Comité d'audit. Cela est en particulier le cas lorsqu'il comporte l'arrêté ou l'examen des comptes sociaux semestriels ou annuels et des comptes consolidés, et le bilan de la gestion financière ou de la présentation des comptes prévisionnels de l'exercice à venir. Les Commissaires aux comptes peuvent également demander au Président du Conseil de Surveillance la tenue d'une

réunion du Comité d'audit s'ils le jugent nécessaire. Dans le cadre de ses attributions, et plus particulièrement à l'occasion des arrêtés de comptes semestriels et annuels, le Comité d'audit se réunit avec la participation des Commissaires aux comptes de la Société.

Le Directoire doit communiquer au Comité d'audit tout document de quelque nature que ce soit destiné à éclairer l'opinion de ses membres, notamment tous les rapports d'audit interne et externe, les conclusions ou avis des Commissaires aux comptes ou de tout consultant extérieur.

1.11.3. Comité Stratégique

1.11.3.1. Attribution du Comité Stratégique

Le Comité Stratégique a pour but d'accompagner la Société dans sa politique d'acquisition, et notamment dans la détermination des Sociétés cibles, de leur intérêt stratégique, de leur valorisation et de la capacité de la Société à bien les intégrer.

Le Comité Stratégique se réunit donc préalablement à toutes acquisitions et accompagne ainsi l'équipe de Business Développement dans la stratégie à mettre en place.

1.11.3.2. Composition du Comité Stratégique

Le Comité Stratégique est composé de trois membres choisis par le Conseil de Surveillance en raison de leur compétence en matière de connaissance des opérations d'acquisitions / d'investissements sur le marché de l'internet, dont un membre indépendant au sens de la section II du Règlement Intérieur. Tous les membres du Comité Stratégique sont choisis parmi les membres du Conseil de Surveillance.

A date, les membres du Comité stratégique sont les suivants :

- Laurent SORBIER, Président,
- Benoit HABERT ;
- Christophe VICTOR, nommé lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 28 avril 2009.

Le Comité Stratégique est composé de trois membres, dont un seul est indépendant. La proportion des deux-tiers de membres indépendants recommandée par le Code gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF n'est donc pas respectée compte tenu également de la présence d'un actionnaire de référence historique.

1.11.3.3. Fonctionnement du Comité Stratégique

Le Comité stratégique doit se réunir chaque fois que nécessaire et, en tout état de cause, préalablement à la

réunion du Conseil de Surveillance sur un ordre du jour qui relève des attributions du Comité.

1.11.4. Règles communes aux Comités

1.11.4.1. Composition des Comités

Le Conseil de Surveillance peut décider la révocation d'un ou plusieurs membre(s) des Comités. Un membre des Comités est réputé démissionnaire d'office de ses fonctions en cas de cessation, pour quelque cause que ce soit, de son mandat de membre du Conseil de Surveillance. Le président d'un Comité peut proposer au Conseil de Surveillance la révocation de tout membre du Comité en question qui manquerait à son obligation d'assiduité dès lors que le membre est porté absent à trois réunions successives dudit Comité.

Le Comité désigne un de ses membres pour en assurer la présidence. Un membre du Comité ne peut se faire représenter. La durée des fonctions des membres du Comité est de douze mois. Les fonctions des membres du Comité peuvent être renouvelées.

1.11.4.2. Fonctionnement des Comités

Les Comités se réunissent chaque fois que nécessaire et, en tout état de cause, préalablement à toutes les réunions du Conseil de Surveillance sur un ordre du jour qui relève de leurs attributions telles qu'indiquées aux paragraphes « 1.10.1.1 - Attributions du Comité des rémunérations », « 1.10.2.1 - Attributions du Comité d'audit » et « 1.10.3.1 - Attributions du Comité stratégique ». Les Comités se réunissent sur convocation de leur président ou du président du Conseil de Surveillance qui fixe l'ordre du jour de la réunion.

Les Comités ne peuvent valablement délibérer que si la majorité de leurs membres, dont le président, sont présents. Ils délibèrent à la majorité simple ; en cas d'égalité, la voix du président est prépondérante. Seront réputés présents les membres assistant aux réunions des Comités par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, ou par tout autre moyen reconnu par la législation en vigueur, dans les mêmes conditions que celles énoncées à l'article 1.1.3.a) du Règlement Intérieur. En cas de conflit d'intérêts, les personnes concernées ne participent pas aux délibérations correspondantes.

Sur décision de leur président, les Comités peuvent faire appel, en tant que de besoin, à des experts ou consultants extérieurs ou à toute autre personne, y compris des membres du Directoire et, plus généralement, à tout salarié de la Société qui occupe des fonctions de direction, susceptibles d'éclairer leur opinion. Ils peuvent se faire communiquer tout document interne et toute information nécessaire à leur bon fonctionnement et mener toute investigation utile à l'exercice de leur mission.

Les membres des Comités, ainsi que les personnes extérieures qui seraient invitées à une réunion des Comités, sont tenus, envers tout tiers au Conseil de Surveillance, à une obligation de confidentialité à

l'égard de toutes les informations communiquées aux Comités ou auxquelles ils auront accès à l'occasion de leurs travaux.

Les travaux des Comités font l'objet d'un compte-rendu élaboré par le secrétaire désigné au début de chaque séance par le président de chaque Comité. Le président présente en séance du Conseil de Surveillance la synthèse des travaux de son Comité et les recommandations qu'il formule à l'attention du Conseil de Surveillance.

1.11.4.3. Rémunération des membres des Comités

Les membres des Comités, en tant que membres du Conseil de Surveillance, ne perçoivent aucune rémunération particulière au titre de leur participation aux réunions des Comités, étant précisé que les membres indépendants du Conseil de Surveillance peuvent toutefois percevoir une rémunération exceptionnelle au titre des missions qui leur seraient confiées pour les besoins des travaux qu'ils effectuent dans le cadre de leur participation à un Comité.

2. DIRECTOIRE DE LA SOCIETE

2.1 ATTRIBUTIONS DU DIRECTOIRE

Le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées Générales d'actionnaires.

Le Directoire convoque toutes Assemblées Générales des actionnaires, fixe leur ordre du jour et exécute leurs décisions.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport au Conseil de Surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels et, le cas échéant, les comptes consolidés.

2.2 PRESIDENCE – DIRECTION GENERALE

Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de président pour la durée d'une année renouvelable. Le président du Directoire est rééligible.

Le président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire, qui portent alors le titre de Directeur Général. Ce pouvoir est donné pour la même durée que celle de membre du Directoire.

La présidence et la direction générale peuvent être retirées à ceux qui en sont investis par le Conseil de Surveillance.

Vis-à-vis des tiers, tous les actes engageant la Société sont valablement accomplis par le président du Directoire ou tout membre ayant reçu du Conseil de Surveillance le titre de Directeur Général.

2.3 DELIBERATIONS DU DIRECTOIRE

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son président ou de la moitié au moins de ses membres, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Les statuts de la Société prévoient que les membres du Directoire peuvent tenir leur réunion par des moyens de visioconférence, de télécommunication ou tout autre moyen reconnu par la législation en vigueur.

Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Directoire qui participent aux réunions par les moyens susvisés répondant aux exigences suivantes :

- garantir une identification et une participation effective des membres du Directoire ;
- assurer une retransmission en continu des délibérations.

L'ordre du jour peut n'être fixé qu'au moment de la réunion.

Si le Directoire comprend deux membres, les décisions sont prises à l'unanimité. S'il comprend plus de deux membres, les décisions doivent être prises à la majorité des membres composant le Directoire, le vote par représentation étant interdit et la voix du président n'est pas prépondérante en cas de partage.

2.4 COMPOSITION DU DIRECTOIRE

Au 31 décembre 2009, le Directoire de la Société ADENCLASSIFIEDS était composé de six (6) membres, à savoir :

- Pierre CONTE, Président du Directoire,
- Thibaut GEMIGNANI, Directeur Général et membre du Directoire,
- Jean-François BUSNEL, Directeur Financier et membre du Directoire ;
- François, DUFRESNE, Directeur Marketing et Communication et membre du Directoire ;
- Laurent CHOLLAT-NAMY, Directeur de l'Organisation et des Systèmes d'Informations et membre du Directoire ;
- Guillaume TEILHARD DE CHARDIN, membre du Directoire.

Rappel des modifications intervenues au cours de l'exercice :

- Lors de sa séance du 28 Juillet 2009, le Conseil de Surveillance a décidé de nommer trois nouveaux membres du Directoire : Messieurs François DUFRESNE, Laurent CHOLLAT-NAMY et Guillaume TEILHARD DE CHARDIN, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'AGO appelée à statuer en

2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2010.

Depuis, le 1^{er} janvier 2009, au regard des délibérations du Conseil de Surveillance du 27 janvier 2009, le Conseil de Surveillance a décidé de la suspension du contrat de travail de Monsieur Thibaut GEMIGNANI, lequel est rémunéré en qualité de mandataire social.

2.5 REMUNERATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Le Conseil de Surveillance fixe le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire après avoir recueilli, au préalable, les observations du Comité des rémunérations (cf. § 1.10.1 infra)

À date, seul Monsieur Thibaut GEMIGNANI perçoit une rémunération en qualité de membre du Directoire, laquelle a été préconisée par le Comité des rémunérations.

Monsieur Pierre CONTE et Monsieur Guillaume TEILHARD DE CHARDIN ne perçoivent, à ce jour, aucune rémunération au titre de leur mandat social.

Enfin, Messieurs Jean-François BUSNEL, François DUFRESNE et Laurent CHOLLAT-NAMY ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat social, mais sont rémunérés par la Société au titre d'un contrat de travail.

Les rémunérations versées aux membres du Directoire durant les exercices 2008 et 2009 sont présentées au sein du « Rapport de gestion du Directoire » au § 9.1.

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1 REFERENCE AU CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE AFEP/MEDEF

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, la Société a choisi, par décision du Conseil de Surveillance en date du 9 décembre 2008, d'adhérer au Code de gouvernement d'entreprise publié par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008. Une copie de ce code est consultable sur le site du MEDEF.

A ce jour, la Société est en conformité avec ce code de gouvernement d'entreprise, à l'exception des points évoqués aux paragraphes 1.11.1.2 et 1.11.3.2 relatifs à la composition des Comités des rémunérations et Stratégiques pour lesquels la proportion des deux-tiers des membres indépendants n'est pas respectée.

3.2 DROIT D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Une fois par trimestre au moins, le Directoire est tenu de présenter au Conseil de Surveillance un rapport sur la marche de la Société.

Dans le délai de trois mois à compter de la clôture de chaque exercice, le Directoire doit arrêter les comptes sociaux annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de la Société et les communiquer au Conseil de Surveillance, pour lui permettre d'exercer son contrôle. Le cas échéant, et dans le même délai, le Directoire doit soumettre au Conseil de Surveillance les comptes consolidés.

Le Directoire est tenu de communiquer dans un délai suffisant au Conseil de Surveillance le « Rapport de gestion » qu'il présentera à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

En complément des droits qui leur sont attribués par la loi et les statuts de la Société tels qu'indiqués ci-avant, les membres du Conseil de Surveillance recevront de la Société, les informations suivantes :

- au plus tard le trentième jour après la fin de chaque semestre, une situation semestrielle établie suivant les mêmes méthodes que les comptes sociaux annuels et les comptes consolidés ;
- une copie du budget annuel de la Société ainsi que du rapport des opérations projetées pour l'année à venir ;
- toute déclaration de franchissement de seuils légaux ou statutaires dans les cinq jours calendaires suivant la réception de la déclaration ;
- la copie intégrale des organes sociaux des filiales de la Société dans les cinq jours calendaires de la date de réunion ayant fait l'objet du procès-verbal ainsi que la copie de tout rapport du Commissaire aux comptes y afférent.

Plus généralement, le Conseil de Surveillance doit être tenu informé par le Directoire de tout événement important concernant la marche de la Société et, en particulier, de la situation financière, de la situation de la trésorerie ainsi que des engagements de la Société.

3.3 RELATIONS ENTRE LE CONSEIL DE SURVEILLANCE ET LE DIRECTOIRE

Certaines décisions relatives à la Société ne peuvent être adoptées et certains actes ou engagements relatifs à la Société ne peuvent être conclus par le Directoire sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation du Conseil de Surveillance selon les règles de majorité et de quorum légales et statutaires.

Il s'agit des décisions, actes ou engagements suivants :

- les cautions, avals et garanties supérieurs à 300.000 euros ;
- les cessions d'immeubles par nature supérieures à 1.000.000 euros, les cessions

totales ou partielles de participations supérieures à 300.000 euros et les constitutions de sûretés sous quelque forme que ce soit accordées en vue de garantir les engagements pris par la Société elle-même supérieures à 100.000 euros ;

- les conventions conclues entre la Société et l'un de ses actionnaires détenant une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, l'un des membres du Directoire ou l'un des membres du Conseil de Surveillance ainsi que les conventions dans lesquelles l'un des actionnaires susvisés, l'un des membres du Directoire ou l'un des membres du Conseil de Surveillance de la Société est indirectement intéressé ou traite par personne interposée, à l'exception toutefois de toutes conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales qui doivent simplement être portées à la connaissance du Conseil de Surveillance.

Sans préjudice des attributions qui lui sont expressément dévolues par la loi et les statuts telles qu'indiquées ci-avant, les décisions suivantes relatives à la Société devront être préalablement soumises à l'approbation du Conseil de Surveillance selon les règles de majorité et de quorum légales et statutaires :

- adoption du budget annuel de la Société ;
- toute dépense d'investissement supérieure à 300.000 euros non prévue par le budget annuel de la Société tel qu'adopté ;
- toute décision relative à l'acquisition de participations nouvelles ;
- toute décision relative à la cession de droits de propriété intellectuelle ou industrielle dont bénéficie la Société ou l'une de ses filiales ou la concession de licences y afférent ainsi que toutes opérations similaires ;
- toute décision d'exercice d'une nouvelle activité ou d'un changement significatif de l'activité ou de la cessation d'activité ne figurant pas dans le budget annuel de la Société tel qu'adopté ;
- la nomination ou la révocation des mandataires sociaux des filiales de la Société.

3.4 MEMBRES INDEPENDANTS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance a confirmé qu'un tiers de ses membres étaient indépendants puisque, après un examen de la situation individuelle de chacun de ses membres au regard des critères fixés par le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF de décembre 2008, trois de ses membres remplissent la plupart des critères d'indépendance et sont considérés comme indépendants. Le code AFEP/MEDEF précise que le Conseil de Surveillance peut qualifier d'indépendant un membre qui ne remplit pas tous les critères ou inversement, décider qu'un membre qui remplit tous les critères n'est pas indépendant pour autant.

3.5 CENSEURS

Le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance prévoit que l'Assemblée Générale Ordinaire peut nommer un ou plusieurs Censeurs sur proposition du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance peut également en nommer directement, sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Le nombre de Censeurs ne peut excéder cinq. Ils sont choisis librement à raison de leur personnalité, de leur compétence et de leur expérience.

Les Censeurs ont pour mission d'émettre tout avis ou recommandation auprès du Conseil de Surveillance. Les Censeurs étudient toutes questions que le Conseil de Surveillance ou son président soumet, pour avis, à leur examen. Les Censeurs assistent aux séances du Conseil de Surveillance et prennent part aux délibérations avec voix consultative seulement, sans que toutefois leur absence puisse affecter la validité des délibérations. Ils reçoivent les mêmes documents et informations que les membres du Conseil de Surveillance pour mener à bien leur mission.

Ils sont convoqués aux séances du Conseil de Surveillance dans les mêmes conditions que les membres du Conseil de Surveillance.

Les Censeurs sont nommés pour une durée de deux années prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit Censeur. Ils sont indéfiniment rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

En cas de décès, de démission ou de cessation de fonctions pour tout autre motif d'un Censeur, le Conseil de Surveillance peut procéder à tout moment à la nomination de son successeur. Cette nomination est soumise à ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil de Surveillance peut rémunérer les Censeurs par prélèvement sur le montant des jetons de présence alloués par l'Assemblée Générale aux membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance a décidé de procéder à la suppression du Censeur. En effet, le Conseil a constaté que la mission du Censeur se trouvait être redondante avec les Comités spécialisés existant au sein du Conseil. Les missions effectuées par les Comités spécialisés sont régulières, précises et suffisent à mener à bien les projets initiés par le Conseil de Surveillance.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juin 2010 devra ainsi se prononcer sur ce point.

4. CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne est un dispositif de la Société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,

- l'application des instructions et des orientations fixées par le Directoire sous le contrôle du Conseil de Surveillance,
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières,
- et contribue d'une façon générale à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et à maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs fixés par la Société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints.

Le Conseil de Surveillance a adopté, par décision en date du 4 décembre 2006, son règlement intérieur, détaillant notamment les procédures spécifiques de contrôle interne qui ont été mises en place au sein de la Société.

Au cours de l'exercice 2009, la Société a appliqué les procédures de contrôle interne mises en place au cours de l'exercice 2008.

4.1. OBJECTIFS DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des salariés s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Un système de contrôle interne conçu pour répondre aux différents objectifs décrits ci-dessus ne donne pas cependant la certitude que les objectifs fixés seront atteints et ce, en raison des limites inhérentes à toute procédure.

4.2. PERIMETRE DU CONTROLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne couvre l'ensemble des activités de la Société ADENCLASSIFIEDS et de ses filiales.

4.3. LES ORGANES DE PILOTAGE ET LES ACTEURS DU CONTROLE

4.3.1. Conseil de Surveillance

Dans le cadre du contrôle permanent de la gestion de la Société et des attributions qui lui sont conférées par la loi et par les statuts, le Conseil de Surveillance examine régulièrement les orientations stratégiques de la Société. Les membres du Conseil de Surveillance reçoivent régulièrement de la Société divers documents comptables, dont notamment une situation semestrielle établie suivant les mêmes méthodes que les comptes annuels, ou encore une copie du budget annuel. Plus généralement, le Conseil de Surveillance doit être tenu informé par le Directoire de tout événement important concernant la marche de la Société et, en particulier, de la situation financière, de la situation de la trésorerie ainsi que des engagements de la Société.

Au cours de l'exercice 2009, le Conseil de Surveillance s'est réuni 9 fois.

4.3.2. Directoire

Le Directoire est un organe de gestion de la société. Il est notamment investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Le Directoire a également pour rôle d'arrêter les comptes annuels et semestriels de la société, et il doit les présenter au Conseil de Surveillance.

Au cours de l'exercice 2009, le Directoire s'est réuni à 12 reprises.

4.3.3. Comités spécialisés

Trois Comités ont été mis en place afin d'assister le Conseil dans ses diverses missions. Ces Comités se réunissent régulièrement en fonction du rôle attribué à chacun de ces Comités (Cf. §1.11 du présent rapport). Ils émettent des recommandations auprès du Conseil.

4.3.4. Comité de Direction

Le 2 octobre 2006, le Directoire a mis en place un Comité de Direction.

Ce Comité se réunit une fois par semaine afin de suivre l'évolution des activités du Groupe.

À date, ce Comité de Direction est composé de 13 membres (Directeurs opérationnels et Directeurs fonctionnels de la Société), dont le Président du Directoire et le Directeur Général :

- Pierre CONTE, Président du Directoire ;
- Thibaut GEMIGNANI, Directeur Général et membre du Directoire ;
- Jean-François BUSNEL, Directeur Financier et membre du Directoire ;
- François DUFRESNE, Directeur Marketing et Communication et membre du Directoire ;

- Matthieu de la THEBEAUDIERE, Directeur Délégué Emploi ;
- Pascal LASSERRE, Directeur Délégué Adjoint à l'Emploi ;
- Nadège FONROJET, Directeur Délégué Formation ;
- Laurent CHOLLAT-NAMY, Directeur de l'Organisation et des Systèmes d'Informations et membre du Directoire ;
- Jean-François RIVASSOU, Responsable du Business Développement ;
- Sylvie CHAUVIN, Directrice des Ressources Humaines ;
- Guillaume TEILHARD DE CHARDIN, membre du Directoire ;
- Stéphane DECAGNY, Directeur Télévente ;
- Stéphane SCARELLA, Directeur Délégué Adjoint Immobilier.

4.4. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

4.4.1. Délégations de pouvoirs

Les représentants légaux de chaque Société du groupe ont la faculté de consentir à une ou plusieurs personnes de leur choix des délégations de pouvoirs.

Le Directoire a mis en place un système de délégation de pouvoir, basé sur des engagements de dépenses, destiné à l'ensemble des membres du Comité de Direction.

4.4.2. Séparation des fonctions

La Société a opté pour un système dualiste comprenant un Directoire et un Conseil de Surveillance.

L'administration de la Société est ainsi gérée par un Directoire qui dispose de tout pouvoir pour représenter la Société à l'égard des tiers, lequel est dirigé par un Président et un Directeur Général.

Ce Directoire est placé sous la surveillance du Conseil de Surveillance.

Cette gestion à double niveau permet ainsi d'avoir un niveau sécurisé sur les actes de gestion de la Société, puisque il existe une séparation entre la direction de la Société et le contrôle de cette direction.

4.4.3. Système d'information et autres éléments

Le système d'information repose principalement sur des outils informatiques intégrés, adaptés aux activités du Groupe.

Un certain nombre d'outils ont été mis en place au cours de l'exercice 2009, et suivis par le Comité des Systèmes de Gestion (« SIG »). Tels a été le cas de BIZIO pour l'activité Immobilier, outil dédié à la gestion commerciale, de QUALIAC VENTES, outil principalement dédié à la facturation et de

BUSINESSOBJECTS, outil principalement dédié au reporting.

Parallèlement, il existe une évolution permanente de ces outils, afin de répondre aux nouveaux besoins de la Société.

En outre, QUALIAC VENTES intègre notamment depuis le 1^{er} janvier 2010 toute la facturation de l'activité Indicateur Bertrand.

Il existe également des outils Ressources Humaines : Des progiciels permettant la gestion des notes de frais des salariés, et la gestion des congés de ces derniers ont été mis en place au sein de la Société. Ces outils entraînent un meilleur contrôle des dépenses des salariés et permettent au service RH un suivi régulier de ces procédures.

Par ailleurs, la Société a mis en place un processus de contrôle et validation des commandes, et un outil de contrôle des engagements de dépenses de la Société est à l'étude.

4.4.4. Elaboration des comptes sociaux et comptes consolidés

La comptabilité et la consolidation reposent sur un progiciel présentant toutes les caractéristiques nécessaires en termes de traçabilité, de fiabilité et de sécurité des données et des traitements. Il constitue également la base des analyses réalisées par le contrôle de gestion.

4.4.5. Perspectives 2010

Pour 2010, il existe un projet de refonte des Systèmes d'Informations et de Gestion. Des Comités de pilotages et des ateliers de travail se réunissent périodiquement afin d'avancer sur ce projet.

4.5. GESTION DES RISQUES

La Société identifie les principaux risques liés à son activité et à son organisation afin de mettre en place des moyens de contrôle adaptés.

Les procédures de contrôle interne sont organisées autour des processus opérationnels de la Société.

4.5.1. Risques liés à la prise de commandes

La Société a créé le Service du Contrôle des Ventes qui permet de garantir que l'exhaustivité des commandes réalisées par le Service Commercial soit signée par les clients et traitée en respectant les critères définies par la Direction.

La Société s'est également équipée à compter du 1^{er} janvier 2009 d'un nouvel outil lui permettant

d'automatiser le traitement de reconnaissance du chiffre d'affaires sur la durée des contrats.

4.5.2. Risques liés à la nature des contrats de partenariat

La Société contracte de nombreux contrats de partenariat et accords avec des groupes de presse nationale, régionale ou spécialisée, des sites internet de supports de presse, etc. Ces partenariats et accords conclus au cas par cas, en fonction des sites de la Société permettent à la Société, selon le cas, de disposer d'un plus grand nombre d'annonces référencées, de proposer son offre sur plusieurs supports ou d'accroître l'audience de ses sites et la notoriété de ses marques.

La Société a également mis en place une cellule Partenariats chargée d'anticiper les renouvellements des partenariats majeurs et d'identifier d'autres partenariats répondant à sa stratégie, ou encore travaille régulièrement avec un certain nombre de prestataires de services en matière de sauvegarde technique (back-up) des fichiers et informations.

4.5.3. Risque Informatique

En ce qui concerne le risque informatique, la Société a signé au cours du mois de mars 2009, un contrat d'hébergement avec un nouvel hébergeur. Un Plan de Continuité d'Activité (PCA) pour les ressources critiques a été mis en place.

4.6. ELABORATION ET TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

La Société a mis en place divers processus afin de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de ses informations financières et de gestion.

Ces processus se déclinent, au sein de la direction financière et de la direction générale, à différents niveaux de hiérarchie, en fonction de seuils de matérialité et de délégations pré-définis, ce qui permet de multiplier les contrôles.

Ils participent ainsi au rôle de prévention et d'alerte nécessaire pour faire face aux risques éventuellement identifiés, les évaluer et les circonscrire au mieux.

Les documents comptables principaux et notamment les situations semestrielles et annuelles et les budgets, sont transmis aux membres du Conseil de Surveillance, une fois contrôlés par le Directoire.

La Société s'assure également que cette information soit conforme aux règles comptables et de marché en vigueur.

***Le Président du Conseil de Surveillance,
Monsieur Francis MOREL***

G. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE CONTROLE INTERNE

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Adenclassifieds et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président du Conseil de Surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président du Conseil de Surveillance d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président du Conseil de surveillance concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière :

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil de surveillance. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président du Conseil de surveillance.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations :

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 15 avril 2010
Les Commissaires aux Comptes

APLITEC,

Stéphane LAMBERT

DELOITTE & ASSOCIES,

Dominique JUMAUCOURT

H. ATTESTATION DE LA PERSONNE ASSURANT LA RESPONSABILITE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice clos le 31 décembre 2009

J'atteste qu'à ma connaissance les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Pierre CONTE,
Président du Directoire

I. PUBLICITE SUR LES HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX

Exercice clos le 31 décembre 2009

(En milliers d'euros)	31-déc-09		31-déc-08	
	Deloitte et Associés	Aplitec	Deloitte et Associés	Aplitec
Audit				
Commissariat aux comptes, certificat, examen des comptes individuels et consolidés	160	160	210	210
Honoraires liés aux audits d'acquisitions	9	5	46	50
TOTAL	169	165	256	260

1-3, rue La Fayette 75009 PARIS
www.adenclassifieds.com

adenclassifieds

